PARC D'ACTIVITES DE REFERENCE NORD HAUTE-MARNE A SAINT-DIZIER (52)

Étude de la biodiversité

Rapport final

I'Atelier des Territoires
BUREAU D'ETUDES
57000 METZ
Tél : 03.87.63.02.00

Mars 2023

L'ATELIER DES TERRITOIRES
1, RUE MARIE-ANNE DE BOVET
B.P. 30104
57004 METZ CEDEX 01
☎ 03 87 63 02 00
✉ atelier.territoire@atelier-territoires.com

Visite de terrain :

A. JALBY
L. LOPPÉ
A. KNOCHEL
M. BAUER
V. GUILLEVIN

Rédaction :

A. JALBY
L. LOPPÉ
A. KNOCHEL
M. BAUER
V. GUILLEVIN

Relecture :

C. MAURY
N. HOTTIER

N° de dossier : 4251

Contact chargé d'études :

maury@atelier-territoires.com
03.87.63.02.00

Sommaire

I. Contexte et objectifs 4

II. Données bibliographique 7
- II.1. Espaces remarquables répertoriés : 7
- II.2. Listes communales : 18
- II.3. La Trame Verte et Bleue (TVB) : 22

III. Résultats des inventaires 24
- III.1. Avifaune 24
- III.2. Insectes 49
- III.3. Reptiles 68
- III.4. Amphibiens 73
- III.5. Mammifères (hors Chiroptères) 78
- III.6. Chiroptères 83
- III.7. Flore et habitats 93

IV. Hiérarchisation des enjeux : 128
- IV.1. Critères d'évaluation 128
- IV.2. Évaluation de la valeur patrimoniale 129
- IV.3. Évaluation des enjeux règlementaires 132

V. Conclusion : 133

Données bibliographiques : 136

ANNEXES: 138

I. Contexte et objectifs

Pour conforter son positionnement industriel, la Communauté d'Agglomération (CA) a développé un **Parc d'Activités de Référence** (PAR) de 200 ha au nord de la commune de Saint-Dizier et un espace dédié aux créateurs d'entreprises.

Le parc d'activités Nord Haute-Marne est en partie couvert par la Zone Franche Urbaine et bénéficie des aides du fond d'intervention économique lié au projet Cigéo.

Les synergies nées autour du projet Cigéo avec Areva, le CEA et EDF ont conduit à développer de nouveaux secteurs d'activités.

Outre le nucléaire avec l'implantation d'une base de maintenance des installations d'EDF devant accueillir jusqu'à 200 emplois très qualifiés, il y a une volonté de développement pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables (géothermie, solaire, biomasse), des matériaux innovants, du recyclage et des technologies numériques appliquées à l'industrie. C'est également l'emploi des technologies qui caractérise le pôle.

Aujourd'hui le Parc de référence est déjà bien occupé, mais il y a encore plusieurs parcelles disponibles, représentant environ 55ha.

La Communauté d'Agglomération répond régulièrement à des appels à projets, comme celui visant à mettre à disposition des sites industriels clés en main.

Souvent les entreprises qui s'installent sur le Parc de Référence sont aussi des ICPE, et leur installation est conditionnée au dépôt d'un dossier technique qui doit comporter une étude d'impact.

L'étude de la biodiversité présentée dans ce rapport constitue une mise à jour des données concernant la biodiversité du site, dans le but de permettre à la CA de connaître les enjeux de biodiversité des parcelles non occupées du Parc de Référence de Saint-Dizier afin d'en informer les entreprises qui souhaiteraient s'y installer.

Enfin, une étude des zones humides a déjà été réalisée sur l'ensemble du Parc de Référence par Florence Mercier, paysagiste du Parc. Les zones humides du site ne sont donc pas décrites dans ce document.

Périmètre d'étude :

L'étude porte sur des parcelles à céder, réparties en 8 îlots indiqués par un point rouge sur la carte ci-dessous.

L'occupation du sol au niveau de chaque parcelle est variable, certaines sont en prairies, d'autres en terres labourées, d'autres en friche.

La surface totale des parcelles à céder est, selon les données de la carte ci-dessous, de 55,5 ha mais, l'étude a également porté sur les abords de ces parcelles.

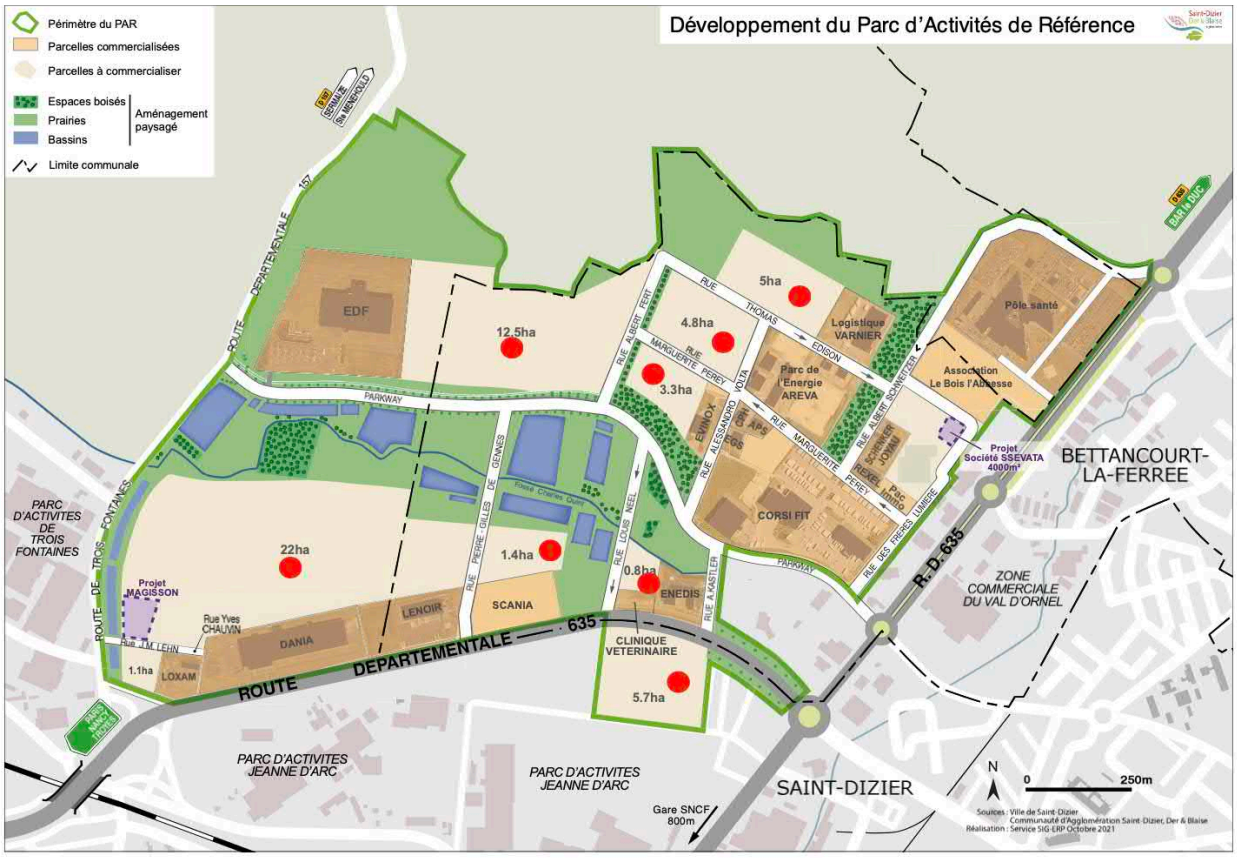

Par soucis de clarté et de simplification, les différents sites qui constituent la zone d'étude ont été numérotés de 1 à 8, comme illustré sur la carte suivante.

Le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne a été créé à cheval sur deux communes voisines, Saint-Dizier et Bettancourt-la-Ferrée.

Les secteurs 1, 2, 3, 6 et 7 sont entièrement localisés sur la commune de Bettancourt-la-Ferrée.

Le secteur 8 se trouve sur la commune de Saint-Dizier tandis que les secteurs 5 et 4 sont situés à cheval sur les deux communes avec le secteur 4 majoritairement sur Bettancourt-la-Ferrée et le secteur 5 majoritairement sur Saint-Dizier.

Notons que lors de la prospection du 9 juin 2022, des gens du voyage étaient présents sur le secteur n°2, puis sur le secteur n°7 au 9 août 2022 et enfin, lors du passage du 18 août 2022, ces derniers étaient présents sur le secteur n°1, ce qui a empêché de mener certains inventaires sur ces secteurs.

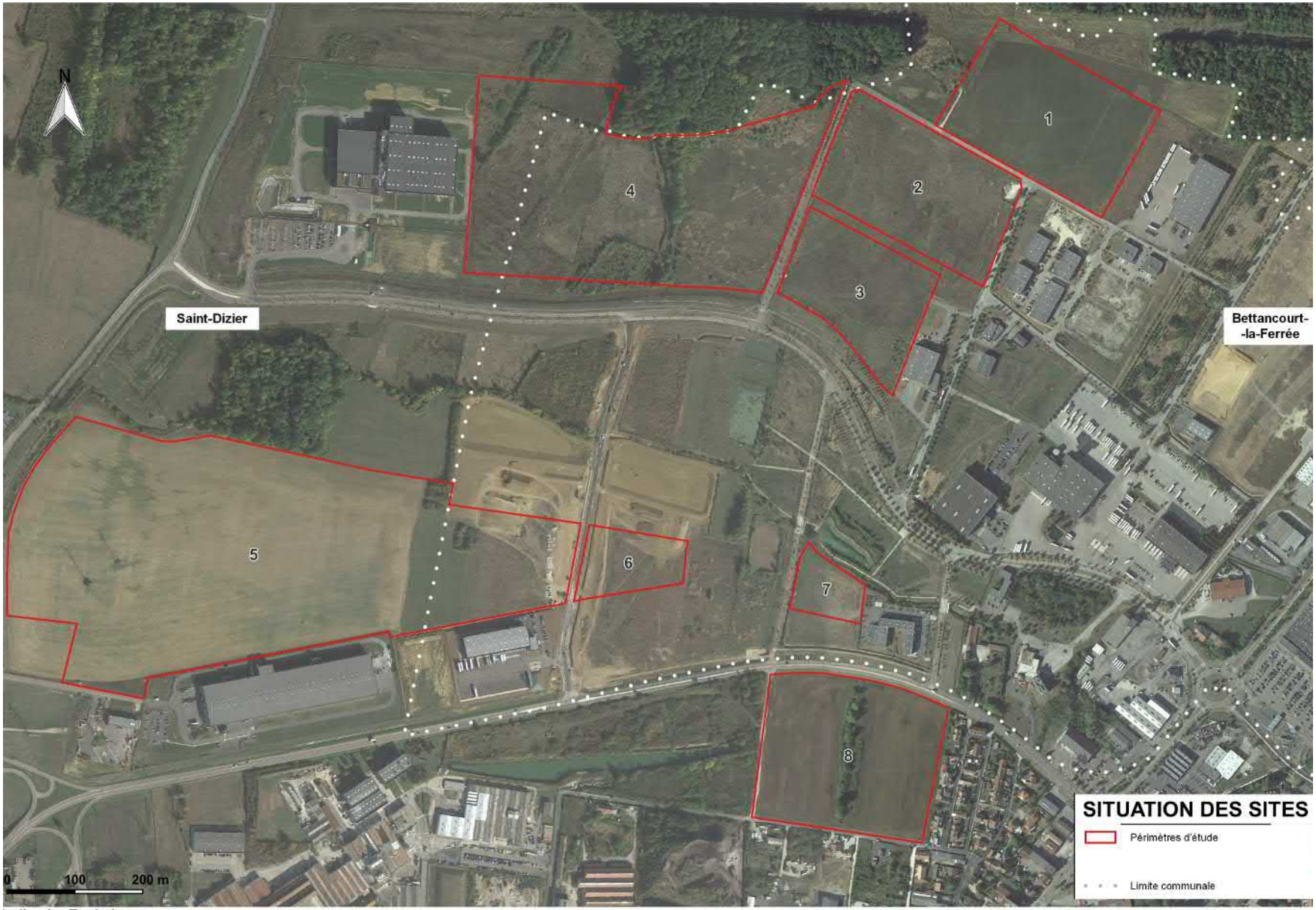

Atelier des Territoires - Mars 2023

II. Données bibliographiques

II.1. Espaces remarquables répertoriés :

Les informations suivantes présentent et décrivent les espaces naturels remarquables identifiés dans un rayon de 10 km autour du Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne de Saint-Dizier.

Aucun Espace Naturel Sensible (ENS) ni aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) n'a été détecté dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

La zone d'étude est située à proximité (moins de 10 km) de 10 ZNIEFF (7 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II), 3 sites Natura 2000 (2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS)), 1 site RAMSAR et 1 site assimilé (ou acquis) par un Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

La localisation des ZNIEFF et des sites Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude est indiquée sur la « Carte des espaces naturels remarquables » ci-dessous.

En plus de ces espaces remarquables, les listes communales faunistiques et floristiques ont également été étudiées et décrites dans ce rapport.

Ces informations renseignent sur les espèces et les habitats remarquables recensés à proximité et donc, potentiellement présents au sein de la zone d'étude inventoriée en 2022.

Les habitats/milieux remarquables cités dans ce rapport correspondent à ceux de la nomenclature CORINE biotopes et les ZNIEFF de type I sont décrites en premières car plus précises que les ZNIEFF de type II.

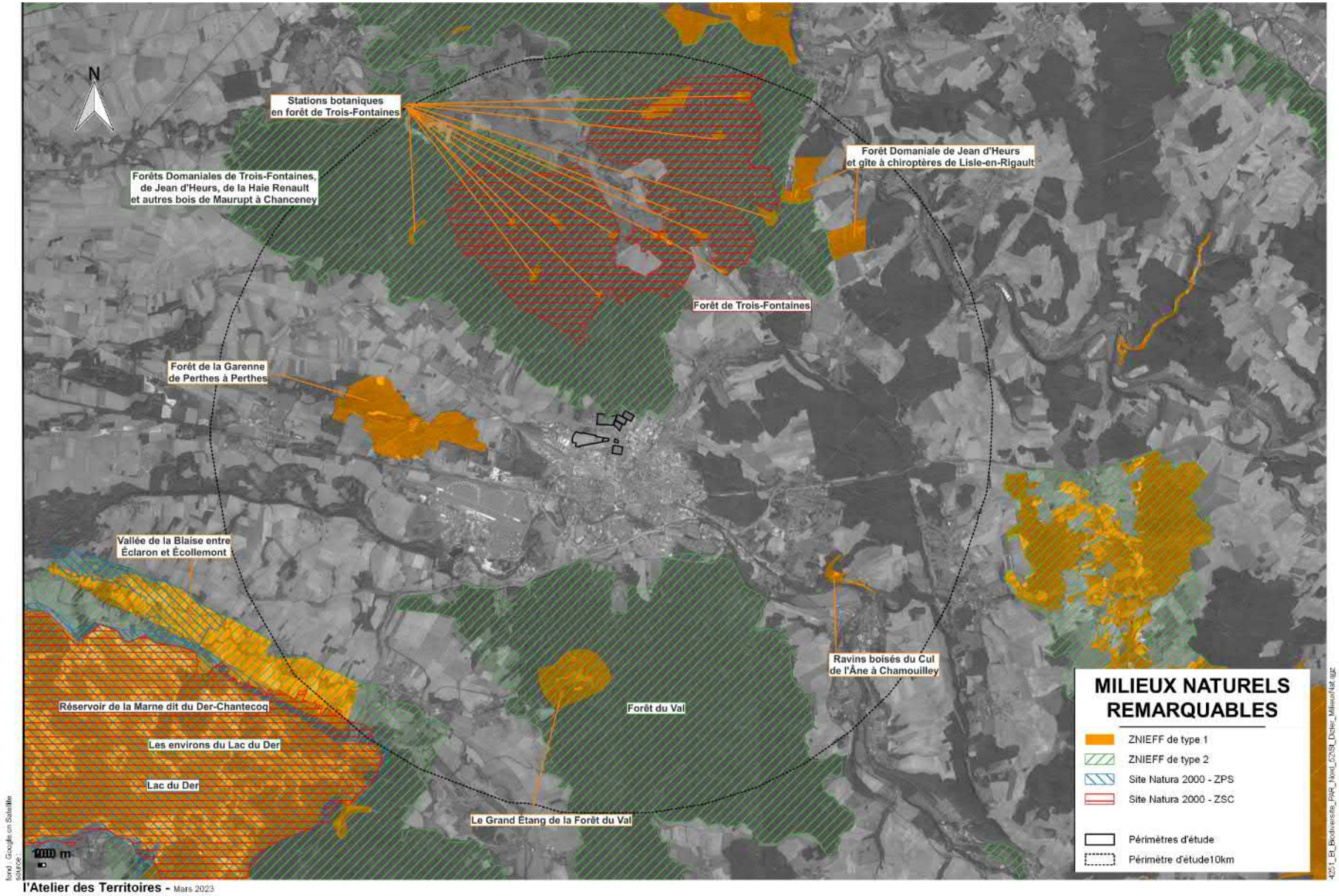
N
Stations botaniques en forêt de Trois-Fontaines
Forêts Domaniales de Trois-Fontaines, de Jean d'Heurs, de la Haie Renault et autres bois de Maurupt à Chanceney
Forêt Domaniale de Jean d'Heurs et gîte à chiroptères de Lisle-en-Rigault
Forêt de Trois-Fontaines
Forêt de la Garenne de Perthes à Perthes
Vallée de la Blaise entre Éclaron et Écollemont
Ravins boisés du Cul de l'Âne à Chamouilley
Forêt du Val
Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq
Les environs du Lac du Der
Lac du Der
Le Grand Étang de la Forêt du Val
2000 m
MILIEUX NATURELS REMARQUABLES
ZNIEFF de type 1
ZNIEFF de type 2
Site Natura 2000 - ZPS
Site Natura 2000 - ZSC
Périmètres d'étude
Périmètre d'étude10km
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

- **Les ZNIEFF :**

➢ **La ZNIEFF de type I « Forêt de la Garenne des Perthes à Perthes » (n°210000123)**

Cette ZNIEFF de 471 ha est située à environ 3 km à l'ouest de la zone d'étude. Elle est principalement composée de Chênaies-charmaies orientales, de forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ou encore de plantations de conifères, mais on y observe également des pâtures mésophiles, des cultures ainsi que des clairières forestières.

Cette zone abrite 20 espèces déterminantes :

- 2 espèces de mammifères : le Putois d'Europe et une espèce de Chiroptère, la Noctule commune.

- 12 espèces d'oiseaux dont : le Busard Saint-Martin, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche grise, la Locustelle tachetée, le Milan royal, le Gobemouche gris, la Bondrée apivore, le Rougequeue à front blanc et la Fauvette babillarde.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 6 taxons dont 3 espèces sont protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**) : la Bistorte, la Cardamine amère, la **Narcisse faux narcisse**, la Scille à deux feuilles, la **Nivéole de printemps,** l'Orme lisse.

➢ **La ZNIEFF de type I « Stations botaniques en forêt de Trois-fontaines » (n°210015518)**

Cette ZNIEFF est constituée de quinze stations réparties au sein de la forêt domaniale de Trois-fontaines et dont la plus proche est située à environ 3,5 km au nord de la zone d'étude du Parc d'Activités de Référence.

Cette zone est en partie composée de milieux déterminants tels que : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Chênaies acidiphiles ; Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais ; Végétation des falaises continentales calcaires ; Communauté amphibies.

Elle abrite 26 espèces déterminantes :

- 1 espèce de lépidoptère : le Thécla du Prunier

- 3 espèces d'oiseaux : le Pic mar, le Pic noir, la Fauvette babillarde.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 22 taxons, dont 4 espèces sont protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**), parmi lesquels on retrouve : la Laîche faux souchet, le Catapode rigide, **l'Épipactide pourpre**, la Gesse de Nissole, la Lysimaque des bois, la **Narcisse faux narcisse**, la **Nivéole de printemps,** la Persicaire mineure, le **Polystic à aiguillons**, la Scutellaire mineure et la Stellaire des bois.

➢ **La ZNIEFF de type I « Le grand étang de la forêt du val » (n°210000987)**

Cette ZNIEFF d'une superficie de 223 ha est située à environ 6 km au sud de la zone d'étude. Elle est notamment constituée de Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, mais on y retrouve également cinq milieux déterminants : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Eaux mésotrophes ; Roselières ; Communautés à grandes Laîches ; Végétations aquatiques.

Cette zone accueille 22 espèces déterminantes :

- 1 espèce d'amphibien : le Triton crêté.

- 1 espèce d'odonate : l'Orthétrum bleuissant.

- 2 espèces de lépidoptères : le Nacré de la Sanguisorbe et le Mélitée noirâtre.

- 15 espèces d'oiseaux dont : la Rousserole turdoïde, le Phragmite des joncs, le Petit gravelot, le Pic mar, le Pic noir, le Faucon hobereau, le Milan noir, le Pic cendré, le Râle d'eau et le Vanneau huppé.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 3 espèces mais aucune n'est protégée à l'échelle nationale, régionale ou départementale : la Cardamine amère, l'Impatiente ne-me-touchez-pas et l'Orme lisse.

- **La ZNIEFF de type I « Ravins boisés du cul de l'âne à Chamouilley » (n°210009532)**

La ZNIEFF des « Ravins boisés du cul de l'âne à Chamouilley » est située à environ 7,5 km au sud-est de la zone d'étude et s'étend sur une superficie de 25 ha. Elle est majoritairement constituée du milieu déterminants « Forêts mixtes de pentes et ravins » mais on peut également y observer des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides ainsi qu'une végétation des falaises continentales calcaires.

La zone n'abrite aucune espèce faunistique déterminante cependant, le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 3 espèces dont 2 sont protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**) : la **Laîche de Haller**, la **Polystic à soies** et le Prunier à grappes.

- **La ZNIEFF de type I « Forêt domaniale de Jean d'Heurs et gîte à Chiroptères de l'Isle-en-Rigault » (n°410015869)**

Ce site occupe une superficie de 1579 ha, il est situé à environ 8 km au nord-est de la zone d'étude et on y retrouve deux milieux déterminants : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Bois d'Aulnes marécageux oligotrophes.

Cette ZNIEFF accueille 27 espèces déterminantes :

- 3 espèces d'amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Triton alpestre et la Salamandre tachetée.

- 1 espèce d'odonate : l'Agrion mignon.

- 1 espèce d'orthoptère : le Criquet ensanglanté.

- 14 espèces de mammifères : le Chat forestier et 13 espèces de Chiroptères parmi lesquelles la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Murin de Brandt, le Murin à moustaches, le Murin de Natterer, l'Oreillard roux, l'Oreillard gris, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

- 4 espèces d'oiseaux : le Pic épeichette, le Milan noir, la Bondrée apivore et le Rougequeue à front blanc.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 4 espèces mais aucune n'est protégée à l'échelle nationale, régionale ou départementale : la Cardamine flexueuse, la Laîche maigre, la Glycérie déclinée et l'Ophrys abeille.

- **La ZNIEFF de type I « Vallée de la Blaise entre Éclaron et Écollemont » (n°210020036)**

Ce secteur est situé à environ 9,5 km au sud-ouest de la zone d'étude et s'étend sur une superficie de 945 ha. La zone est majoritairement constituée de cultures et de pâtures mésophiles mais on y recense également 3 milieux déterminants : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, Prairies de fauche de basse altitude et Prairies humides eutrophes.

Cette ZNIEFF accueille 21 espèces déterminantes :

- 1 espèce d'odonate : l'Agrion de Mercure.

- 1 espèce d'orthoptère : le Criquet des mouillères.

- 1 espèce de mammifère : le Chat forestier.

- 10 espèces d'oiseaux : la Rousserolle turdoïde, la Pipit farlouse, le Râle des genêts, le Pic épeichette, la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche grise, le Rougequeue à front blanc, le Tarier des prés, le Tarier pâtre et la Fauvette babillarde.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 8 taxons dont 1 espèce protégée à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**) : l'Orchis incarnat, le Gaillet boréal, la Gaudinie fragile, la Leersie faux riz, la Ratoncule minime, l'**Oenanthe intermédiaire**, le Trèfle jaunâtre et l'Orme lisse.

- **La ZNIEFF de type I « Réservoir Marne (Lac du Der-Chantecoq) » (n°210001134)**

Cette ZNIEFF de 5967 ha est localisée à environ 10 km au sud-ouest de la zone d'étude. Elle est principalement composée par le lac du Der-Chantecoq qui constitue un milieu de type Eaux mésotrophes, mais on y retrouve également 5 milieux déterminants : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Végétations aquatiques ; Gazons amphibies annuels septentrionaux ; Communautés à grandes Laîches ; Roselières.

123 espèces déterminantes sont considérées présentes au sein de cette ZNIEFF :

- 2 espèces de poissons : la Loche de rivière et la Lote.

- 4 espèces d'amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Triton alpestre, la Salamandre tachetée et le Triton crêté.

- 3 espèces de reptiles : la Coronelle lisse, le Lézard des souches et le Lézard vivipare.

- 1 espèce d'arachnide : l'Épeire frelon.

- 1 espèce de coléoptère : le Lucane cerf-volant.

- 8 espèces d'odonates : l'Aeschne isocèle, l'Agrion joli, l'Agrion mignon, la Cordulie à deux taches, l'Orthétrum bleuissant, la Cordulie à corps fin, la Cordulie à taches jaunes et le Sympétrum jaune d'or.

- 7 espèces de lépidoptères : le Petit collier argenté, le Nacré de la sanguisorbe, l'Écaille chinée, le Cuivré des marais, le Mélitée du plantain, le Mélitée noirâtre et le Thécla du prunier.

- 7 espèces d'orthoptères : le Criquet italien, le Criquet marginé, le Conocéphale des roseaux, le Criquet des mouillères, le Criquet des roseaux et le Criquet ensanglanté.

- 10 espèces de mammifères : le Castor d'Eurasie, le Chat forestier, le Putois d'Europe, la Musaraigne aquatique et 6 espèces de Chiroptères, le Murin à moustaches, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune et l'Oreillard roux.

- 39 espèces d'oiseaux dont : la Rousserolle verderolle, le Pipit farlouse, le Bruant zizi, le Faucon hobereau, le Torcol fourmilier, la Pie-grièche écorcheur, la Locustelle luscinioïde, la Rémiz penduline, le Tarier des prés, le Tarier pâtre et la Bécasse des bois.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 41 taxons, dont 7 espèces protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**), parmi lesquels on retrouve : le Vulpin roux, **l'Anacamptide à fleurs lâches**, le Bident penché, la Laîche de Bohême, la Crypside faux vulpin, l'**Éléocharide ovale**, l'**Érucastre couché**, la Glycérie déclinée, l'Hydrocharide morsure-des-grenouilles, la Persicaire mineure, le **Pâturin des marais**, le Potamot à feuilles étroites, la Patience des marais, la **Stellaire des marais**, la **Germandrée des marais**, l'Utriculaire australe et la **Vigne sylvestre**.

- **La ZNIEFF de type II « Forêt domaniale de Trois-fontaines, de Jean d'Heurs, de la haie Renault et autres bois de Maurupt à Chancenay » (n°210009882)**

Cette ZNIEFF de type II est directement en contact avec la limite nord de la zone d'étude et représente une superficie de 11311 ha. On y retrouve plusieurs milieux déterminants tels que des Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, des Hêtraies neutrophiles, des Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion, des Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens et des Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais.

Cette ZNIEFF accueille 84 espèces déterminantes :

- 3 espèces d'amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Triton alpestre et la Salamandre tachetée.

- 3 espèces de reptiles : la Couleuvre verte et jaune, le Lézard des souches et le Lézard vivipare.

- 1 espèce d'arachnide : l'Épeire diadème.

- 2 espèces de coléoptères : le Lamie tisserand et le Lucane cerf-volant.

- 4 espèces d'odonates : l'Agrion joli, la Cordulie à deux taches, le Leste sauvage et l'Orthétrum bleuissant.

- 2 espèces de lépidoptères : l'Azuré des Cytises et le Thécla du prunier.

- 1 espèce d'orthoptère : le Criquet italien.

- 17 espèces de mammifères : le Chat forestier, le Putois d'Europe, la Musaraigne aquatique et 14 espèces de Chiroptères parmi lesquelles on retrouve la Sérotine commune, le Murin de Daubenton, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, la Noctule de Leisler, l'Oreillard roux, l'Oreillard gris, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

- 22 espèces d'oiseaux dont : le Cincle plongeur, le Pic épeichette, le Pic noir, le Faucon hobereau, le Torcol fourmilier, la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche à tête rousse, le Bec-croisé des sapins, le Moineau friquet, le Tarier pâtre, la Bécasse des bois et le Vanneau huppé.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 29 taxons, dont 8 espèces protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**), parmi lesquels on retrouve : l'**Asaret d'Europe**, le Bouleau pubescent, la **Campanule cervicaire**, la Cardamine flexueuse, l'**Épipactide pourpre**, la Gesse de Nissole, la **Nivéole de printemps,** la Lysimaque des bois, la **Narcisse faux narcisse**, l'Ophrys abeille, l'**Osmonde royale**, la Persicaire mineure, le **Polystic à aiguillons**, l'Oseille des marais, le **Fragon petit houx**, la Scutellaire mineure et la Stellaire des bois.

La ZNIEFF de type II « Forêt du Val » (n°210000986)

Situé à environ 3,5 km au sud de la zone d'étude, ce site s'étale sur une superficie de 6 525 ha. Il est en partie constitué d'habitats déterminants tels que des Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques, des Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, des Hêtraies acidiphiles médio-européennes à Luzule blanchâtre du Luzulo-Fagenion, des Chênaies acidiphiles et des Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais.

On y recense 52 espèces déterminantes :

- 3 espèces d'amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Triton alpestre et la Salamandre tachetée.

- 1 espèce de coléoptère : le Lucane cerf-volant.

- 2 espèces de lépidoptères : le Nacré de la Sanguisorbe et le Mélitée noirâtre.

- 2 espèces d'odonates : l'Agrion fiancé et l'Orthétrum bleuissant.

- 6 espèces de mammifères : le Chat forestier, le Putois d'Europe, la Musaraigne aquatique et 3 espèces de Chiroptères avec le Grand Murin, la Noctule commune et la Pipistrelle commune.

- 26 espèces d'oiseaux dont : le Héron cendré, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon, le Torcol fourmilier, la Pie-grièche écorcheur, le Milan noir, le Milan royal, le Gobemouche gris, la Bondrée apivore, le Moineau friquet, le Pic cendré, le Râle d'eau et le Tarier pâtre.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 12 taxons, dont 3 espèces protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**), parmi lesquels on retrouve : la Struthioptéride en épi, la Cardamine amère, la Laîche maigre, l'**Épipactide pourpre**, la Prêle des bois, l'**Osmonde royale**, la Raiponce noire, la Scutellaire mineure, l'Orme lisse et **l'Airelle myrtille**.

- **La ZNIEFF de type II « Les environs du Lac du Der » (n°210020028)**

Cette ZNIEFF est localisée à environ 9 km au sud-ouest de la zone d'étude et s'étend sur une superficie de 14369 ha. Elle présente plusieurs habitats déterminants tels que : Eaux mésotrophes ; Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques ; Végétations aquatiques ; Communautés amphibies et Roselières.

Cette ZNIEFF accueille 149 espèces déterminantes :

- 4 espèces de poissons : la Loche de rivière, le Brochet, la Lote et la Bouvière.

- 4 espèces d'amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Triton alpestre, le Triton crêté et la Salamandre tachetée.

- 4 espèces de reptiles : la Coronelle lisse, la Couleuvre verte et jaune, le Lézard des souches et le Lézard vivipare.

- 2 espèces d'arachnides : l'Épeire diadème et l'Épeire frelon.

- 16 espèces d'odonates dont : l'Aeschne isocèle, l'Agrion de Mercure, l'Agrion joli, l'Agrion mignon, le Leste sauvage, le Leste dryade, le Leste fiancé, le Leste verdoyant, la Cordulie à corps fin, le Sympétrum noir et le Sympétrum jaune d'or.

- 7 espèces de lépidoptères : le Petit collier argenté, le Nacré de la sanguisorbe, l'Écaille chinée, le Cuivré des marais, le Mélitée du plantain, le Mélitée noirâtre et le Thécla du prunier.

- 6 espèces d'orthoptères : le Criquet italien, le Criquet marginé, le Conocéphale des roseaux, le Criquet des mouillères, le Criquet des roseaux et le Criquet ensanglanté.

- 1 espèce de coléoptère : le Lucane cerf-volant.

- 16 espèces de mammifères : le Chat forestier, le Putois d'Europe, la Musaraigne aquatique et 13 espèces de Chiroptères dont la Barbastelle d'Europe, la Sérotine commune, le Murin de Bechstein, le Murin de Daubenton, le Murin à oreilles échancrées, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard roux.

- 43 espèces d'oiseaux dont : la Sarcelle d'hiver, l'oie cendrée, le Pipit farlouse, la Bouscarle de Cetti, le Petit Gravelot, le Pigeon colombin, le Bruant zizi, la Pie-grièche écorcheur, la Pie-grièche grise, la Locustelle luscinioïde, la Locustelle tachetée, le Tarier des prés, le Tarier pâtre, le Canard souchet, la Sarcelle d'été, la Sterne pierregarin, la Fauvette babillarde et la Huppe fasciée.

Le cortège des espèces floristiques déterminantes est composé de 46 taxons, dont 14 espèces protégées à l'échelle nationale, régionale ou départementale (**en gras**), parmi lesquels on retrouve : le

Flûteau à feuilles de graminées, l'**Anacamptide à fleurs lâches**, la **Campanule cervicaire,** l'**Éléocharide ovale**, l'**Épipactide pourpre**, l'**Érucastre couché**, l'**Oenanthe à feuilles de silaüs**, le **Pâturin des marais**, le **Polystic à soies**, la **Renoncule langue**, la **Stellaire des marais**, la **Germandrée des marais**, la **Châtaigne d'eau** et la **Vigne sylvestre.**

- **Les sites Natura 2000 :**

➢ **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Forêt de Trois-fontaines » (FR2100315)**

Cette zone de 3 326 ha est située à environ 2,5 km au nord du Parc d'Activités de Référence. Elle repose sur des couches sédimentaires du Bassin parisien avec présence d'un réseau complexe de failles qui provoque l'affleurement de nombreuses formations géologiques, la plupart d'entre elles datant du Crétacé.

La forêt de Trois Fontaines est un vaste massif forestier situé à la limite de la Champagne humide. Elle possède de nombreux types forestiers dont la hêtraie-chênaie à Aspérule ainsi que des chênaies à Stellaria holostea et Galium silvaticum; Ponctuellement, présence d'aulnaies à sphagnum, aulnaie à Impatiens noli-tangere, quelques stations de Leucojum vernum. Présence de groupements végétaux de falaises et de gouffres assez importants.

Elle abrite également 7 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat :

- 5 espèces de Chiroptères : le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, le Grand Murin.

- 1 espèce d'amphibien : le Sonneur à ventre jaune.

- 1 espèce de coléoptère : le Lucane cerf-volant.

➢ **Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Lac du Der » (FR2110002)**

Ce secteur d'une superficie de 6 536 ha est situé à environ 10 km au sud-ouest du Parc d'Activités de Référence.

Le lac du Der est le plus vaste réservoir de France et possède une superficie analogue à celle du lac d'Annecy. Il est caractérisé par de fortes variations annuelles du niveau de l'eau. Créé sur l'axe migratoire de nombreuses espèces d'oiseaux, il est d'importance ornithologique majeure, notamment pour la grue cendrée.

Créée le long de l'axe migratoire de nombreuses espèces d'oiseaux, la ZPS joue un rôle ornithologique fondamental. En effet, elle accueille en permanence 270 espèces et reçoit 27 espèces migratrices hivernantes, dont la Grue cendrée et la Cigogne noire, ou encore 82 espèces nicheuses, comme la grande famille des hérons, les passereaux paludicoles et la Sterne pierregarin.

➢ **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq » (FR2100334)**

Cette zone de 6 127 ha est localisée à environ 10 km au sud-ouest de la zone d'étude. Le fondement géologique de ce site est une marne argileuse (dite argile de "Gault") fortement imperméable appartenant à l'étage albien supérieur.

Le lac du Der, plus vaste réservoir de France et d'une superficie analogue à celle du lac d'Annecy, est caractérisé par de fortes variations annuelles du niveau de l'eau. Il s'agit d'un lac eutrophe (Potamion, Bidention, Nano-cyperion).

Les forêts avoisinantes sont du type Stellario-carpinetum. L'intérêt ornithologique est national voire international par certains aspects (Grues cendrées, ...). De nombreuses espèces de la Directive Habitat y séjournent temporairement ou effectuent la totalité de leur cycle biologique.

Ce site N2000 abrite notamment 12 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat :

- 5 espèces de mammifères dont 4 Chiroptères : le Castor d'Eurasie, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, le Grand Murin.

- 2 espèces d'amphibiens : le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune.

- 2 espèces de poissons : la Lamproie de planaire et la Bouvière.

- 1 espèce de lépidoptère : le Cuivré des marais.

- 1 espèce d'odonate : la Cordulie à corps fin.

- 1 espèce d'escargot terrestre : le Vertigo de Des Moulins.

- **Site acquis (ou assimilé) par une Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) :**

➢ Marais de Cousances (FR1506517)

À environ 9,5 Km au sud-est de la zone d'étude se trouve le Marais de Cousances. Ce site, d'une superficie de 5,627 ha et géré par le CEN Lorraine est situé sur la commune de Cousances-les-Forges et il est principalement constitué de boisement.

- **Site RAMSAR :**

➢ Le site RAMSAR « Etang de la Champagne humide » :

Ce site, d'une superficie de 255 800 ha, est un important complexe fluviatile, lacustre et forestier composé d'étangs (plus de 400), de 4 lacs-réservoirs, de cours d'eau, de gravières, de prairies, de massifs forestiers, de mares, de formations végétales variées et d'une faune remarquable, en particulier les oiseaux d'eau.

La région naturelle appelée « Champagne humide » prend sa place sur un sol argileux (avec seulement quelques niveaux sableux, marneux ou calcaires).

Le site est réparti sur tout ou partie de 228 communes sur 3 départements (Aube, Marne et Haute-Marne).

Le site accueille une vie sauvage abondante. La présence des lacs et des étangs en fait une étape incontournable pour l'hivernage de près de 150 000 oiseaux d'eau. Ainsi, ce site est très emprunté pour la migration, notamment par la Cigogne noire (près de 150 individus à la halte en été) et la très célèbre Grue cendrée (jusqu'à 300 000 individus en migration). De plus, c'est l'un des derniers sites de reproduction dans le Grand-Est pour le Héron pourpré, le Blongios nain ou encore de la Rousserolle turdoïde.

Au-delà des oiseaux, la diversité d'habitats (prairies humides, roselières, vases exondées, forêts alluviales...) rend le site particulièrement intéressant pour de très nombreuses espèces floristiques (Pulicaire vulgaire, Renoncule grande douve, Utriculaires...) et faunistiques (Cuivré des marais, Criquet ensanglanté, Sonneur à ventre jaune, Musaraigne aquatique, Bouvière, Mulette épaisse...).

Parmi ce vaste ensemble, trois pôles particuliers peuvent être distingués :

- Dans la partie centrale où se situe notre zone d'étude, on distingue le lac du Der-Chantecoq ou réservoir Marne et les étangs latéraux (étangs des Landres, du Grand Coulon, et de la Forêt). A proximité se situent les prairies du bassin de la Voire, l'étang de la Horre et les massifs forestiers environnants ;

- Dans la partie nord, l'Argonne, avec ses étangs et forêts ;

- Dans la partie sud, le parc naturel régional de la forêt d'Orient qui comprend la forêt et le lac d'Orient ou réservoir Seine, le lac réservoir Aube (Temple et Amance) et une partie de la vallée de l'Aube.

II.2. Listes communales :

Listes communales faunistiques :

Le site d'étude est situé à cheval sur les communes de Saint-Dizier et de Bettancourt-la-Ferrée. Les listes communales faunistiques de ces deux localités ont donc été consultées sur le site internet faune-champagne-ardenne.org afin de connaître les espèces patrimoniales recensées sur ces communes.

Une espèce patrimoniale est une espèce classée en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU) ou quasi-menacée (NT) sur Liste rouge nationale ou en danger (E), vulnérable (V) ou rare (R) sur la Liste rouge de l'ex-région Champagne-Ardenne et/ou déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne et/ou inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats » ou l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

A noter que pour les oiseaux, seules les espèces nicheuses sont prises en compte et, pour ce taxon, les listes communales de Saint-Dizier et de Bettancourt-la-Ferrée ont été combinées dans le tableau ci-après.

En outre, parmi les espèces patrimoniales, certaines sont également protégées à l'échelle nationale et représentent ainsi un enjeu supplémentaire, notamment les espèces **strictement protégées**, c'est-à dire pour lesquelles la destruction des individus et des sites de repos et de reproduction est interdite (**en gras dans les listes suivantes)**.

Ainsi, les principales listes d'espèces faunistiques sur la **commune de Saint-Dizier** indiquent la présence de :

- 35 espèces de mammifères terrestres avec 8 espèces patrimoniales dont 4 espèces strictement protégées à l'échelle nationale (**en gras**) : Blaireau européen, **Chat forestier**, **Crossope aquatique**, **Ecureuil roux**, Lapin de garenne, Martre des pins, **Muscardin** et Putois d'Europe.
Dans cette liste, on retrouve une autre espèce protégée à l'échelle nationale : le **Hérisson d'Europe.**

- 6 espèces de Chiroptères, **toutes strictement protégées à l'échelle nationale**, dont 5 espèces patrimoniales : **Grand Murin**, **Noctule commune**, **Petit Rhinolophe**, **Pipistrelle commune et Sérotine commune**.

- 6 espèces de reptiles, dont 4 espèces **strictement protégées à l'échelle nationale** : **Couleuvre helvétique**, **Couleuvre verte et jaune**, **Lézard des murailles** et **Lézard des souches**.

- 11 espèces d'amphibiens, avec 6 espèces patrimoniales dont 3 espèces strictement protégées à l'échelle nationale (**en gras**) : **Alyte accoucheur**, **Crapaud calamite**, Salamandre tachetée, **Sonneur à ventre jaune**, Triton alpestre et Triton ponctué.
Dans cette liste, on retrouve une autre espèce strictement protégée à l'échelle nationale : **la Grenouille de Lessona**.

- 32 espèces d'odonates dont 12 espèces patrimoniales parmi lesquelles on retrouve : la Grande Aeschne, l'Agrion de Mercure, le Crocothémis écarlate, la Libellule déprimée, le Gomphe à pinces, l'Orthétrum à stylets blancs, l'Orthétrum brun, le Sympétrum méridional et le Sympétrum vulgaire.

- 67 espèces de lépidoptères rhopalocères avec 15 espèces patrimoniales, dont 2 espèces strictement protégées à l'échelle nationale (**en gras**), parmi lesquelles il y a : l'Azuré des cytises, le **Cuivré des marais**, le Flambé, l'Hespérie de l'alchémille, l'Hespérie du brome, le Machaon, le **Mélibée**, le Némusien, le Petit nacré et la Petite violette.

- 33 espèces d'orthoptères dont 13 espèces patrimoniales avec notamment : le Caloptène italien, le Conocéphale des roseaux, la Courtilière commune, le Criquet ensanglanté, le Criquet verte-échine, la Decticelle bariolée, le Grillon d'Italie, le Méconème fragile et l'Oedipode turquoise.

Pour la **commune de Bettancourt-la-Ferrée**, les principales listes d'espèces faunistiques indiquent la présence de :

- 11 espèces de mammifères terrestres avec 2 espèces patrimoniales : Blaireau européen et Lapin de garenne.
Dans cette liste, on retrouve également une espèce strictement protégée à l'échelle nationale : le **Hérisson d'Europe.**

- 1 espèce de Chiroptère patrimoniale et **strictement protégée à l'échelle nationale** : la **Pipistrelle commune**.

- 4 espèces de reptiles, dont 3 espèces **strictement protégées à l'échelle nationale** : **Couleuvre helvétique**, **Couleuvre verte et jaune** et **Lézard des murailles**.

- 6 espèces d'amphibiens, avec 3 espèces patrimoniales dont 2 strictement protégées à l'échelle nationale (**en gras**) : **Grenouille agile**, Salamandre tachetée et **Sonneur à ventre jaune**.

- 27 espèces d'odonates dont 12 espèces patrimoniales parmi lesquelles : la Grande Aeschne, l'Agrion de Mercure, la Cordulie métallique, le Crocothémis écarlate, le Leste barbare, la Libellule fauve, l'Orthétrum brun et le Sympétrum méridional.

- 29 espèces de lépidoptères rhopalocères avec 3 espèces patrimoniales dont 1 espèce protégée à l'échelle nationale (**en gras**) : Azuré du trèfle, **Cuivré des marais** et Petit nacré.

- 22 espèces d'orthoptères dont 9 espèces patrimoniales : le Caloptène italien, le Conocéphale bigarré, le Criquet des bromes, le Criquet ensanglanté, le Criquet verte-échine, la Decticelle bariolée, le Grillon d'Italie, le Méconème fragile et l'Oedipode turquoise.

Enfin, pour l'avifaune, les listes communales combinées de Saint-Dizier et de Bettancourt-la-Ferrée indiquent la présence de :

- 182 espèces d'oiseaux, pour la plupart communes (Bergeronnette grise, Corneille noire, Faisan de Colchide, Merle noir, Mésange bleue, Pie bavarde, Pouillot véloce, …).

Parmi les 182 espèces recensées sur les territoires communaux de Saint-Dizier et Bettancourt-la-Ferrée, **105 espèces peuvent être qualifiées de nicheuses** (possibles, probables ou certaines). Parmi ces espèces, 53 sont patrimoniales.

Le tableau suivant liste les espèces patrimoniales nicheuses sur les communes de Saint-Dizier et de Bettancourt-la-Férée et précise leur statut de protection et de conservation.

Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales nicheuses observées sur les communes de Saint-Dizier et Bettancourt-la-Férée

Espèces		Statut de nidification sur la commune de Saint-Dizier	Statut de nidification sur la commune de Bettancourt-la-Férée	Statuts de protection		Statuts de conservation		
				Directive "Oiseaux"	Législation France	Liste rouge des oiseaux nicheurs France	Champagne-Ardenne	
Nom français	*Nom latin*						Liste rouge des oiseaux nicheurs	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Héron cendré	*Ardea cinerea* Linnaeus, 1758	NC	/	/	3	/	/	OUI
Fuligule morillon	*Aythya fuligula* (Linnaeus, 1758)	NP	/	/	Ch, art 3*	/	R	OUI
Bondrée apivore	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	NP	NP	Annexe I	3	/	AP	OUI
Milan noir	*Milvus migrans* (Boddaert, 1783)	NC	NP	Annexe I	3	/	V	OUI
Milan royal	*Milvus milvus* (Linnaeus, 1758)	NP	NP	Annexe I	3	VU	E	OUI
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus* Linnaeus, 1758	NC	NPR	/	3	NT	AS	/
Faucon hobereau	*Falco subbuteo* Linnaeus, 1758	NP	/	/	3	/	V	OUI
Caille des blés	*Coturnix coturnix* (Linnaeus, 1758)	NP	/	/	Ch, art 3*	/	AS	/
Râle d'eau	*Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758	NPR	/	/	Ch, art 3*	NT	AP	OUI
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus* (Linnaeus, 1758)	NP	/	/	Ch, art 3*	NT	E	OUI
Petit Gravelot	*Charadrius dubius* Scopoli, 1786	NPR	NPR	/	3	/	V	OUI
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur* (Linnaeus, 1758)	NPR	/	/	Ch, art 3*	VU	AS	/
Effraie des clochers	*Tyto alba* (Scopoli, 1769)	NP	NP	/	3	/	AS	/
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua* (Scopoli, 1769)	NP	/	/	3	/	V	OUI
Martinet noir	*Apus apus* (Linnaeus, 1758)	NC	/	/	3	NT	/	/
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	NC	NP	Annexe I	3	VU	AS	/
Torcol fourmilier	*Jynx torquilla* Linnaeus, 1758	NPR	NPR	/	3	/	V	OUI
Pic vert	*Picus viridis* Linnaeus, 1758	NPR	NPR	/	3	/	AS	/
Pic noir	*Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)	NC	NPR	Annexe I	3	/	/	OUI
Pic mar	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	NC	NPR	Annexe I	3	/	AS	OUI
Pic épeichette	*Dendrocopos minor* (Linnaeus, 1758)	NPR	NP	/	3	VU	AS	OUI
Alouette lulu	*Lullula arborea* (Linnaeus, 1758)	NPR	/	Annexe I	3	/	V	OUI
Alouette des champs	*Alauda arvensis* Linnaeus, 1758	NPR	NPR	/	Ch, art 3*	NT	AS	/
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia* (Linnaeus, 1758)	NC	/	/	3	/	AS	OUI
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica* Linnaeus, 1758	NC	NC	/	3	NT	AS	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum* (Linnaeus, 1758)	NC	NC	/	3	NT	AS	/
Pipit farlouse	*Anthus pratensis* (Linnaeus, 1758)	NC	/	/	3	VU	V	OUI
Cincle plongeur	*Cinclus cinclus* (Linnaeus, 1758)	NC	/	/	3	/	R	OUI
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus* (Linnaeus, 1758)	NPR	NC	/	3	/	AS	OUI
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola* (Linnaeus, 1766)	NC	NC	/	3	NT	AS	OUI
Tarier des prés	*Saxicola rubetra* (Linnaeus, 1758)	NP	/	/	3	VU	E	OUI
Locustelle tachetée	*Locustella naevia* (Boddaert, 1783)	NPR	/	/	3	NT	/	OUI
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus* (Linnaeus, 1758)	NP	NP	/	3	/	V	OUI
Rousserolle verderolle	*Acrocephalus palustris* (Bechstein, 1798)	NP	/	/	3	/	AS	OUI
Rousserolle turdoïde	*Acrocephalus arundinaceus* (Linnaeus, 1758)	NPR	NPR	/	3	VU	V	OUI
Fauvette babillarde	*Sylvia curruca* (Linnaeus, 1758)	NP	NPR	/	3	/	AS	OUI
Fauvette des jardins	*Sylvia borin* (Boddaert, 1783)	NPR	NPR	/	3	NT	/	/
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix* (Bechstein, 1793)	NPR	NPR	/	3	NT	V	/
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus* (Linnaeus, 1758)	NPR	NP	/	3	NT	/	/
Roitelet huppé	*Regulus regulus* (Linnaeus, 1758)	NPR	/	/	3	NT	/	/
Gobemouche gris	*Muscicapa striata* (Pallas, 1764)	NPR	/	/	3	NT	AP	OUI
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	NC	NC	Annexe I	3	NT	V	OUI
Pie-grièche grise	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	NP	/	/	3	EN	E	OUI
Moineau friquet	*Passer montanus* (Linnaeus, 1758)	NP	/	/	3	EN	V	/
Serin cini	*Serinus serinus* (Linnaeus, 1766)	NPR	NPR	/	3	VU	/	/
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris* (Linnaeus, 1758)	NC	NPR	/	3	VU	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis* (Linnaeus, 1758)	NC	NPR	/	3	VU	/	/
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)*	NC	NPR	/	3	VU	/	/
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula* (Linnaeus, 1758)	NPR	/	/	3	VU	/	/
Bruant jaune	*Emberiza citrinella* Linnaeus, 1758	NPR	NPR	/	3	VU	AP	/
Bruant zizi	*Emberiza cirlus* Linnaeus, 1758	NP	/	/	3	/	R	OUI
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus* (Linnaeus, 1758)	NPR	NPR	/	3	EN	/	/
Bruant proyer	*Emberiza calandra* Linnaeus, 1758	NPR	/	/	3	/	AS	/

Légende :

Pour les statuts de protection :
Europe : Directive CEE n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, abrogeant la Directive "oiseaux" 79/409/CEE ;
France : Arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
Les chiffres renvoient aux Articles de l'Arrêté :
Article 3 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction
Article 6 : désairage exceptionnelle sous autorisation pour permettre l'exercice de la chasse au vol
Autres catégories : Ch - V espèce chassable et commercialisable ; Ch, art3* espèce chassable et non commercialisable

Pour les statuts de conservation :
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (2016)

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

>> Liste rouge de Champagne-Ardenne (2007)

E	En danger
V	Vulnérable
R	Rare
AP	À préciser
AS	À surveiller

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (Source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)
OUI : Espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

Statut de l'espèce au sein de l'aire d'étude	
NC	Nicheur certain
NPR	Nicheur probable
NP	Nicheur possible
/	Non évalué, de passage, déplacement alimentaire

Listes communales floristiques :

Pour cette étude, les listes d'espèces sur les communes de St-Dizier et Bettancourt-la-Ferrée, où sont localisées les aires d'étude, ont été consultées d'après le site internet du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/). Par soucis de fiabilité, seules les observations datant de 2000 et plus récentes ont été retenues. Les listes communales font état de la présence de plusieurs espèces végétales protégées et/ou remarquables :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge Régional	Statut ZNIEFF Champagne-Ardenne	Milieux	Commune
Trapa natans	Châtaigne d'eau	Européen	LC	**VU**	Déterminante	Eaux calmes	St-Dizier
Draba muralis	Drave des murs	/	LC	**NT**	Déterminante	Ouverts, enfrichés, secs et rochers frais	St-Dizier
Leersia oryzoides	Léersie faux riz	/	LC	LC	Déterminante	Bords des eaux	St-Dizier
Crepis pulchra	Crépide élégante	/	LC	LC	Déterminante	Calcaires, friches, lisières, bords de chemins et vignes	Bettancourt-la-ferrée

** LC = Préoccupation mineure **; NT = Quasi menacé ; VU = Vulnérable***

En résumé, huit espèces végétales patrimoniales sont connues sur la commune de la zone d'étude et les communes limitrophes.

Une attention particulière est apportée à ces espèces lors des inventaires floristiques.

II.3. La Trame Verte et Bleue (TVB) :

Contexte règlementaire :

La faune est sensible à la modification des connexions écologiques qui permettent aux individus de se déplacer pour parcourir leur domaine vital, mais aussi aux populations d'échanger des individus et leur patrimoine génétique (également pour les populations floristiques).

Cependant, cette sensibilité s'exprime différemment selon les groupes :

- L'avifaune, de même que les chiroptères qui ont un mode de déplacement aérien, sont particulièrement sensibles à la disparition des corridors boisés (haies, boisements) qui guident généralement leurs déplacements.
- Les mammifères et les reptiles ont en général de bonnes capacités d'adaptation, mais ils restent sensibles à la fragmentation de leur territoire et surtout à la rupture des corridors biologiques, en particulier au niveau des bandes boisées.
- La petite faune est extrêmement sensible à la perturbation des corridors qu'elle utilise, car ses faibles capacités de déplacement l'empêchent souvent d'utiliser des trajets alternatifs.

Le maintien d'un réseau écologique est ainsi indispensable à une préservation efficace et pérenne de la biodiversité floristique et faunistique.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, ... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre leurs services à l'homme.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments de liaison (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Le code de l'environnement (article L. 371-1 I) assigne à la TVB les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création de la Trame Verte et Bleue, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux.

- Trame Verte et Bleue régionale :

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le volet régional d'un projet national issu du Grenelle de l'environnement qui vise à la mise en œuvre de la TVB. Il s'agit d'un document cadre qui a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Il s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ou initiées de longue date par les différents partenaires locaux pour la préservation de la biodiversité. Il définit les orientations en faveur d'un réseau écologique à l'échelle de la région, en faveur de la biodiversité dans son ensemble, qu'il s'agisse de nature ordinaire ou de nature remarquable. Ainsi, il donne une vision intégrée et prospective des enjeux de biodiversité, permettant d'anticiper et de concilier les besoins d'aménagement et économiques avec le maintien des continuités écologiques.

Le SRCE n'a pas pour vocation de figer le territoire mais plutôt de permettre de concilier fonctionnalités écologiques avec les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique. Cette conciliation, passant par une étape de réflexion et d'innovation, doit permettre aux activités humaines de continuer à s'exercer sans pour autant compromettre le réseau écologique et les fonctionnalités qu'il assure. Cette démarche doit ainsi passer par une conception des projets intégrant dès l'amont les besoins de continuité écologique cartographiés dans le SRCE en proposant des solutions pragmatiques et adaptées.

Le SRCE identifie les principaux réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle du territoire d'étude.

- Trame Verte et Bleue au niveau du Parc d'Activités de Référence :

Comme pour les zones humides, la problématique de la Trame Verte et Bleue avait déjà été traitée par Florence Mercier, paysagiste du Parc en 2013, et ne sera donc pas détaillée dans ce document.

Cependant, le SRCE de Champagne-Ardenne a été adopté par arrêté du préfet de région le 8 décembre 2015 et propose des cartes au 1/100 000ème, constituées des composantes et objectifs de la Trame Verte et Bleue de Champagne-Ardenne.
Ainsi la carte du SRCE dans laquelle se situe le PAR Nord Haute-Marne et ses alentours est disponible en annexe 1**,** et propose une représentation plus récente de la TVB au niveau de la zone d'étude du PAR.

III. Résultats des inventaires

Dans cette partie, les résultats des inventaires effectués au sein du Parc de Référence en 2022 seront détaillés par taxon et par secteur.

Des informations concernant les espèces et les habitats remarquables identifiés sur le site seront également fournies.

Enfin, le détail des 18 prospections réalisées est disponible à la fin de ce rapport, en annexe 2.

III.1. Avifaune

Trois passages ont été consacrés à l'avifaune (nicheuse et hivernante) et ont eu lieu le 5 mai 2022, le 16 juin 2022 et le 7 décembre 2022 (cf. annexe 2).

Toute observation réalisée lors des passages consacrés aux autres taxons a également été notée.

Sur l'ensemble de la zone d'étude, les inventaires menés jusqu'à présent ont permis de montrer la présence de **62 espèces d'oiseaux**.

La localisation des observations concernant l'avifaune nicheuse patrimoniale sur le site et effectuées en 2022 sont disponibles dans la carte « Avifaune nicheuse patrimoniale » à la suite du bilan rédigé à la fin de ce paragraphe sur l'avifaune.

Secteur 1

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **vingt-sept espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit vingt-deux espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les vingt-sept espèces recensées, **dix espèces peuvent être qualifiées de nicheuses sur l'aire d'étude** (possible, probable ou certaine) ou à sa proximité immédiate. Parmi ces espèces, **trois sont patrimoniales** : l'Alouette des champs, le Tarier pâtre et le Bruant jaune.

La faible mosaïque d'habitats (principalement de la prairie) sur le secteur limite la présence d'un grand nombre de cortèges d'espèces différents et donc la diversité d'espèces. Néanmoins, quelques habitats moins représentés sur le site (fourrés en limite Ouest ...) abritent plusieurs autres espèces ce qui permet d'augmenter la diversité d'espèces globale recensée au sein de l'aire d'étude.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Héron cendré, observé uniquement en vol au-dessus du site ;
- Le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique qui ont été observés en chasse sur le site et qui doivent nicher au sein des habitations situées à proximité ;
- La Sittelle torchepot, le Pic vert ou encore le Pic épeiche qui ont été contactés au sein des boisements situés à proximité ;
- La Pie-grièche écorcheur dont un mâle a été observé à la limite Ouest de la zone d'étude ;

Le tableau suivant présente les espèces d'intérêt patrimonial nicheuses potentielles répertoriées sur le site en fonction de leurs statuts.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 1

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	0	/
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	1	Bruant jaune
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	2	Alouette des champs et Tarier pâtre
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	0	/
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	3	Alouette des champs, Tarier pâtre et Bruant jaune
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	1	Tarier pâtre

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées

- Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction, où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent à la prairie sur le secteur 1.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

Ces milieux servent également pour l'alimentation de nombreuses espèces telles que la Corneille noire, le Héron cendré, le Faucon crécerelle ainsi que diverses espèces de passereaux …

- Cortège des milieux semi-ouverts (fourrés …)

Les milieux semi-ouverts abritent généralement une avifaune riche et diversifiée qui trouve refuge, zone de nourrissage et site de reproduction dans les fourrés, les haies, les lisières boisées et les friches buissonnantes en bordure de milieux plus ouverts. Ces habitats sont peu représentés au sein de l'aire d'étude : ils concernent principalement les fourrés qui entourent la mare située à l'Ouest de l'aire d'étude.

Si certaines espèces appartenant à ce cortège sont encore communes en France et en Champagne-Ardenne (Fauvette grisette, Pipit des arbres...), plusieurs d'entre elles sont considérées comme remarquables au vu de leurs statuts de conservation défavorables. Ces espèces sont les suivantes : Tarier pâtre et Bruant jaune. Ces espèces sont présentées dans le paragraphe consacré à l'avifaune patrimoniale présente sur l'ensemble des secteurs d'étude.

- **Avifaune en dehors de la période de nidification**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Mésange charbonnière, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Merle noir, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Chardonneret élégant ... Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées situées à proximité de l'aire d'étude ainsi que les fourrés situés à l'Ouest. Ces milieux arborés et arbustifs apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

Deux individus de Grue cendrée ont été observés en vol en provenance du Sud et en direction du Nord.

Aucune autre espèce migratrice ou hivernante n'a été observée.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 1

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge nationale des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	*Nom scientifique*		Annexe I Directive Oiseaux	Statut national	Espèces menacées en France	Espèces quasi menacées en France		
Héron cendré	*Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	Oui
Grue cendrée	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	CR	/	/	Oui
Pigeon ramier	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Martinet noir	*Apus apus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	/	/
Pic vert	*Picus viridis (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	AS	/
Pic épeiche	*Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	NT	AS	/
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Pipit des arbres	*Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Accenteur mouchet	*Prunella modularis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	/	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	NC	/	3	/	NT	AS	Oui
Merle noir	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Fauvette grisette	*Sylvia communis (Latham, 1787)*	NP	/	3	/	/	/	/
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Sitelle torchepot	*Sitta europaea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla (C.L. Brehm, 1820)*	/	/	3	/	/	/	/
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	/	NT	V	Oui
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	VU	/	/	/
Bruant jaune	*Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	VU	/	AP	/

Secteur 2

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **dix espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit six espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les dix espèces recensées, **trois peuvent être qualifiées de nicheuses sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Parmi ces espèces, **deux sont patrimoniales** : l'Alouette des champs et le Tarier pâtre.

La faible mosaïque d'habitats (principalement de la prairie) sur le secteur limite la présence d'un grand nombre de cortèges d'espèces différents et donc la diversité d'espèces.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Faucon crécerelle, dont une femelle a été observée perchée sur un des arbustes plantés à l'Est de l'aire d'étude ;
- Le Choucas des tours inféodé au bâti, observé en vol au-dessus du site ;
- L'Etourneau sansonnet, la Corneille noire ou encore le Pigeon ramier qui ont besoin d'éléments arborés, avec cavités pour l'Etourneau sansonnet, pour nicher.

Le tableau suivant présente les espèces d'intérêt patrimonial nicheuses potentielles répertoriées sur le site en fonction de leurs statuts.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 2

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	0	/
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	0	/
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	2	Alouette des champs et Tarier pâtre
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	0	/
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	2	Alouette des champs et Tarier pâtre
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	1	Tarier pâtre

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

<u>Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées</u>

➢ <u>Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)</u>

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent à la prairie et la zone de friche herbacée sur le secteur 2.

Deux espèces patrimoniales pouvant être assimilées à ce cortège ont été observées : l'Alouette des champs et le Tarier pâtre. En effet, le secteur de friche haute au Nord-Est du secteur est favorable à la reproduction de l'espèce.

Ces milieux servent également pour l'alimentation de nombreuses espèces telles que la Corneille noire, le Choucas des tours, le Faucon crécerelle ainsi que diverses espèces de passereaux …

- **Avifaune en dehors de la période de nidification**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Pigeon ramier, Rougegorge familier, Chardonneret élégant ... Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées situées à proximité de l'aire d'étude. Ces milieux arborés apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

Deux individus de Grue cendrée ont été observés en migration au-dessus du secteur, en direction de la forêt située au nord du secteur 1.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 2

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge nationale des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	***Nom scientifique***		**Annexe I Directive Oiseaux**	**Statut national**	**Espèces menacées en France**	**Espèces quasi menacées en France**		
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	**NT**	**AS**	/
Grue cendrée	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	**CR**	/	/	Oui
Pigeon ramier	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	**NT**	**AS**	/
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	NP	/	3	/	**NT**	**AS**	Oui
Choucas des tours	*Corvus monedula (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	**VU**	/	/	/

Secteur 3

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **dix-neuf espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit seize espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les dix-neuf espèces recensées, **six espèces peuvent être qualifiées de nicheuses sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Parmi ces espèces, **quatre sont patrimoniales** : l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, le Chardonneret élégant et la Linotte mélodieuse.

La présence de milieux ouverts à semi-ouverts est favorable à la nidification de ces espèces.

La faible mosaïque d'habitats (principalement de la prairie) sur le secteur limite la présence d'un grand nombre de cortèges d'espèces différents et donc la diversité d'espèces. Néanmoins, quelques habitats moins représentés sur le site (fourrés ...) abritent plusieurs autres espèces ce qui permet d'augmenter la diversité d'espèces globale recensée au sein de l'aire d'étude.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Faucon crécerelle, observé en chasse ;

- Le Choucas des tours, le Martinet noir et le Rougequeue noir, espèces inféodées au bâti, et qui ont été observées en vol ou entendu à proximité de l'aire d'étude (Rougequeue noir mâle chanteur) ;
- L'Etourneau sansonnet, la Corneille noire ou encore la Mésange bleue qui ont besoin d'éléments arborés, avec cavités pour l'Etourneau sansonnet et la Mésange bleue, pour nicher.

Le tableau suivant présente les espèces d'intérêt patrimonial nicheuses potentielles répertoriées sur le site en fonction de leurs statuts.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 3

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	0	/
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	2	Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	2	Alouette des champs et Tarier pâtre
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	0	/
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	2	Alouette des champs et Tarier pâtre
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	1	Tarier pâtre

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

<u>Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées</u>

➢ <u>Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)</u>

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent à la prairie sur le secteur 3.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

Ces milieux servent également pour l'alimentation de nombreuses espèces telles que la Corneille noire, le Choucas des tours, le Héron cendré ainsi que diverses espèces de passereaux …

➢ <u>Cortège des milieux semi-ouverts (fourrés …)</u>

Les milieux semi-ouverts abritent généralement une avifaune riche et diversifiée qui trouve refuge, zone de nourrissage et site de reproduction dans les fourrés, les haies, les lisières boisées et les friches buissonnantes en bordure de milieux plus ouverts. Ces habitats sont peu représentés au sein de l'aire d'étude : ils concernent principalement les fourrés situés à l'Est de l'aire d'étude.

Si certaines espèces appartenant à ce cortège sont encore communes en France et en Champagne-Ardenne (Fauvette grisette, Pinson des arbres...), plusieurs d'entre elles sont considérées comme

remarquables au vu de leurs statuts de conservation défavorables. Ces espèces sont les suivantes : Tarier pâtre, Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse. Ces espèces sont présentées dans le paragraphe consacré à l'avifaune patrimoniale en fin de partie.

- **Avifaune en dehors de la période de nidification**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Corneille noire, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Alouette des champs ... Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées qui constituent l'aire d'étude du Parc Nord Haute-Marne et celles situées à proximité. Ces milieux arborés apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage. Les milieux ouverts le sont également pour l'Alouette des champs.

Du Héron cendré (un individu) et de la Grande Aigrette (un individu) ont été observés au niveau des plans d'eau présents au sud de la zone d'étude. Un individu de Mouette rieuse a été aperçu en vol au-dessus du secteur. Le Héron cendré et la Mouette rieuse ont également été observés lors des précédents passages sur différents secteurs du site d'étude et peuvent donc être considérés comme sédentaires. En revanche, la Grande Aigrette a uniquement été observée lors du passage du mois de décembre 2022 et peut donc être considérée comme hivernante sur les abords immédiats de la zone d'étude. En effet, l'espèce apprécie les plans d'eau où elle trouve de quoi s'alimenter. Les différentes prairies et zones humides présentes à proximité peuvent être utilisées comme zone de repos par l'espèce ainsi que par le Héron cendré.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 3

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge nationale des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	***Nom scientifique***		**Annexe I Directive Oiseaux**	**Statut national**	**Espèces menacées en France**	**Espèces quasi menacées en France**		
Grande Aigrette	*Ardea alba (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	/	NT	/	/
Héron cendré	*Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	Oui
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)*	/	/	3	/	NT	V	/
Martinet noir	*Apus apus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	/	/
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	NT	AS	/
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Bergeronnette grise	*Motacilla alba (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	/	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	NP	/	3	/	NT	AS	Oui
Fauvette grisette	*Sylvia communis (Latham, 1787)*	NP	/	3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Choucas des tours	*Corvus monedula (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	VU	/	/	/
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	VU	/	/	/

Secteur 4

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **trente-neuf espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit trente-et-une espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les trente-neuf espèces recensées, **vingt-huit espèces peuvent être qualifiées de nicheuses sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Parmi ces espèces, **dix sont patrimoniales**.

La mosaïque d'habitats sur le secteur est favorable à la présence d'un grand nombre de cortèges d'espèces différents et donc à la diversité d'espèces.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Héron cendré, observé en vol au-dessus du site ;
- La Buse variable, la Sittelle torchepot et le Geai des chênes, espèces forestières ;
- Le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique qui ont été observées en chasse sur le site et qui doivent nicher au sein des habitations situées à proximité.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales nicheuses sur le site et leur statut de conservation.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 4

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	3	Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Bruant jaune
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	5	Faucon crécerelle, Tarier pâtre, Fauvette des jardins, Pouillot fitis et Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	5	Faucon crécerelle, Pic vert, Tarier pâtre, Fauvette babillarde, et Bruant jaune
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	2	Tarier pâtre et Pie-grièche écorcheur

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

<u>Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées</u>

- <u>Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)</u>

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent aux zones de friche herbacée sur le secteur 4.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

- <u>Cortège des milieux semi-ouverts (friche arbustive, lisières forestières, haies, fourrés …)</u>

Les milieux semi-ouverts abritent généralement une avifaune riche et diversifiée qui trouve refuge, zone de nourrissage et site de reproduction dans les fourrés, les haies, les lisières boisées et les friches buissonnantes en bordure de milieux plus ouverts. Ces habitats sont bien représentés au sein du secteur 4 et sont bien répartis sur l'ensemble de sa surface.

Si certaines espèces appartenant à ce cortège sont encore communes en France et en Champagne-Ardenne (Troglodyte mignon, Rossignol philomèle, Fauvette grisette, Pinson des arbres...), plusieurs d'entre elles sont considérées comme remarquables au vu de leurs statuts de conservation défavorables. Ces espèces sont les suivantes : Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Faucon crécerelle, Tarier pâtre, Fauvette des jardins, Pouillot fitis, Pic vert, Fauvette babillarde, Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse. Ces espèces sont présentées dans le paragraphe consacré à l'avifaune patrimoniale présente sur l'ensemble des secteurs d'étude.

- **Avifaune hivernante et sédentaire**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange à longue queue, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Merle noir, Pigeon ramier, Chardonneret élégant, Faisan de Colchide, Rougegorge familier, Pic vert ... Ces espèces fréquentent principalement les zones arborées et arbustives qui constituent l'aire d'étude et celles situées à proximité immédiate. Ces milieux arborés et arbustifs apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

Du Héron cendré, qui a déjà été observé lors des précédents passages, a été aperçu au niveau de la zone humide présente au Sud-Ouest du secteur. L'espèce est sédentaire. Ces milieux humides sont utilisés comme zone de repos et de nourrissage par l'espèce durant la mauvaise saison.

A noter que quatre espèces, sédentaires dans la région, ont été observées au mois de décembre et n'avaient pas été recensées au cours des précédents passages (Mésange nonnette, Geai des chênes, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé). Le fait qu'elles n'aient pas été observées lors des précédents passages peut s'expliquer par le fait que ce sont des espèces forestières qui fréquentent principalement la forêt située à proximité du secteur 4.

Enfin, de la Bécasse des bois a été observée (individu dérangé par le passage à proximité) au mois de décembre au sein de la friche. Or, cette espèce n'avait pas été recensée lors des précédents passages. L'espèce étant très discrète et active principalement au crépuscule, il est possible qu'elle n'ait pas été observée lors des passages précédents alors qu'elle était présente sur le site. Il est donc difficile de définir le statut de cette espèce. En effet, il est possible que l'individu observé soit sédentaire ou un migrateur provenant des pays d'Europe du Nord.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 4

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge nationale des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	***Nom scientifique***		**Annexe I Directive Oiseaux**	**Statut national**	**Espèces menacées en France**	**Espèces quasi menacées en France**		
Héron cendré	*Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	Oui
Buse variable	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	NT	AS	/
Faisan de colchide	*Phasianus colchicus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Bécasse des bois	*Scolopax rusticola (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch, art 3	/	/	AS	Oui
Pigeon ramier	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	Ch - V	/	/	/	/
Martinet noir	*Apus apus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	/	/
Pic vert	*Picus viridis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	AS	/
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Bergeronnette grise	*Motacilla alba (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos (C. L. Brehm, 1831)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	NC	/	3	/	NT	AS	Oui
Merle noir	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Grive musicienne	*Turdus philomelos (C. L. Brehm, 1831)*	NP	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Fauvette babillarde	*Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	AS	/
Fauvette grisette	*Sylvia communis (Latham, 1787)*	NP	/	3	/	/	/	/
Fauvette des jardins	*Sylvia borin (Boddaert, 1783)*	NP	/	3	/	NT	/	/
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	NT	/	/
Roitelet huppé	*Regulus regulus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	/	/
Roitelet triple-bandeau	*Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Mésange nonnette	*Poecile palustris (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	NC	/	3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Sitelle torchepot	*Sitta europaea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio (Linnaeus, 1758)*	NPR	I	3	/	NT	V	Oui
Geai des chênes	*Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Choucas des tours	*Corvus monedula (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	VU	/	/	/
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	VU	/	/	/
Bruant jaune	*Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	VU	/	AP	/

Secteur 5

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **quarante-quatre espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit trente-quatre espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les quarante-quatre espèces recensées, **seize espèces peuvent être qualifiées de nicheuses sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Parmi ces espèces, **sept sont patrimoniales**.

La mosaïque d'habitats sur le secteur est favorable à la présence de cortèges d'espèces différents et donc à la diversité d'espèces.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Héron cendré, qui utilise le site et notamment les cultures et prairies, pour s'alimenter ;

- La Buse variable, la Sittelle torchepot ou encore le Grimpereau des jardins, espèces forestières ;
- Le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique qui ont été observés en chasse sur le site et qui doivent nicher au sein des habitations situées à proximité ;
- Le Tarier des prés, observé en halte migratoire et qui niche dans les milieux ouverts humides.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales nicheuses sur le site et leur statut de conservation.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 5

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	4	Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Bruant jaune
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	3	Alouette des champs, Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	3	Alouette des champs, Tarier pâtre et Bruant jaune
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	2	Tarier pâtre et Pie-grièche écorcheur

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

<u>Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées</u>

➢ <u>Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)</u>

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent aux espaces de culture sur le secteur 5.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

Ces milieux servent également pour l'alimentation de nombreuses espèces telles que la Corneille noire, le Faucon crécerelle, ainsi que diverses espèces de passereaux …

➢ <u>Cortège des milieux semi-ouverts (friche arbustive, lisières forestières, haies, fourrés …)</u>

Les milieux semi-ouverts abritent généralement une avifaune riche et diversifiée qui trouve refuge, zone de nourrissage et site de reproduction dans les fourrés, les haies, les lisières boisées et les friches buissonnantes en bordure de milieux plus ouverts. Ces habitats sont peu représentés au sein du secteur 5 et correspondent à des fourrés principalement (partie Est du secteur).

Si certaines espèces appartenant à ce cortège sont encore communes en France et en Champagne-Ardenne (Rougegorge familier, Rossignol philomèle, Pinson des arbres...), plusieurs d'entre elles sont

considérées comme remarquables au vu de leurs statuts de conservation défavorables. Ces espèces sont les suivantes : Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Tarier pâtre, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse. Ces espèces sont présentées dans le paragraphe consacré à l'avifaune patrimoniale présente sur l'ensemble des secteurs d'étude.

- **Avifaune en dehors de la période de nidification**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Héron cendré, Corneille noire, Mésange charbonnière, Pie bavarde, Pinson des arbres, Mésange à longue queue, Merle noir, Grimpereau des jardins, Buse variable, Rougegorge familier, Chardonneret élégant, Pigeon ramier, Pic vert, Bergeronnette des ruisseaux ... Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées, les prairies et zones humides qui constituent l'aire d'étude et celles situées à proximité immédiate ainsi que les points d'eau présents à proximité. Ces milieux arborés, prairies et zones humides apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

De plus, sept individus de Grue cendrée en migration ont été aperçus au-dessus du secteur 5 en direction de l'Est.

Enfin, de la Bécasse des bois a été recensée (plumes retrouvées) au mois de décembre au sein de la prairie améliorée. Or, cette espèce n'avait pas été recensée lors des précédents passages. L'espèce étant très discrète et active principalement au crépuscule, il est possible qu'elle n'ait pas été observée lors des passages précédents alors qu'elle était présente sur le site. Il est donc difficile de définir le statut de cette espèce. En effet, il est possible que l'individu observé soit sédentaire ou un migrateur provenant des pays d'Europe du Nord.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 5

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge nationale des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	***Nom scientifique***		**Annexe I Directive Oiseaux**	**Statut national**	**Espèces menacées en France**	**Espèces quasi menacées en France**		
Aigrette garzette	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	/	I	3	/	/	R	/
Grande Aigrette	*Ardea alba (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	/	NT	/	/
Héron cendré	*Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	Oui
Canard colvert	*Anas platyrhynchos (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Buse variable	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Grue cendrée	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	CR	/	/	Oui
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	CR	/	E	Oui
Bécasse des bois	*Scolopax rusticola (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch, art 3	/	/	AS	Oui
Chevalier aboyeur	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	/	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Pigeon ramier	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Martinet noir	*Apus apus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	/	/
Pic vert	*Picus viridis (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	AS	/
Pic épeichette	*Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	VU	/	AS	Oui
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	Ch, art 3	/	NT	AS	/
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea (Tunstall, 1771)*	/	/	3	/	/	/	/
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos (C. L. Brehm, 1831)*	NP	/	3	/	/	/	/
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	/	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	NP	/	3	/	NT	AS	Oui
Tarier des prés	*Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	VU	/	E	Oui
Merle noir	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Grive musicienne	*Turdus philomelos (C. L. Brehm, 1831)*	NP	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Sitelle torchepot	*Sitta europaea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla (C.L. Brehm, 1820)*	/	/	3	/	/	/	/
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio (Linnaeus, 1758)*	NP	I	3	/	NT	V	Oui
Pie bavarde	*Pica pica (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	VU	/	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	VU	/	/	/
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	VU	/	/	/
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	VU	/	/	/
Bruant jaune	*Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	VU	/	AP	/

Secteur 6

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **dix-neuf espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit quatorze espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les dix-neuf espèces recensées, **une espèce peut être qualifiée de nicheuse sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Il s'agit de l'Alouette des champs, espèce qui apprécie les milieux ouverts comme ceux présents sur la zone d'étude. À noter que l'Alouette des champs est une espèce patrimoniale.

La faible mosaïque d'habitats sur le secteur limite la présence d'un grand nombre de cortèges d'espèces différents et donc la diversité d'espèces.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Héron cendré, qui utilise le site pour s'alimenter ;
- Le Rougequeue noir, le Moineau domestique, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique, espèces inféodées au bâti ;
- Le Rougegorge familier, ou encore le Pinson des arbres qui ont besoin d'éléments arbustifs et arborés pour leur nidification ;
- La Bécassine des marais qui se reproduit dans les milieux herbacés humides ;
- Le Tarier pâtre qui a besoin d'une strate herbacée haute pour établir son nid.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales nicheuses sur le site et leur statut de conservation.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 6

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	0	/
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	0	/
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	1	Alouette des champs
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	0	/
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	1	Alouette des champs
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	0	/

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

<u>Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées</u>

➢ <u>Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)</u>

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent aux espaces de prairie sur le secteur 6.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

Ces milieux servent également pour l'alimentation de nombreuses espèces telles que la Corneille noire, le Corbeau freux, le Héron cendré …

- **Avifaune hors période de nidification**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Alouette des champs, Mésange charbonnière, Merle noir, Moineau domestique, Corneille noire … Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées situées à proximité du secteur ainsi que les milieux ouverts du site. Ces milieux arborés et ouverts apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

De la Grande Aigrette hiverne au niveau des étangs présents à proximité de la zone d'étude.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 6

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge nationale des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	*Nom scientifique*		Annexe I Directive Oiseaux	Statut national	Espèces menacées en France	Espèces quasi menacées en France		
Grande Aigrette	*Ardea alba (Linnaeus, 1758)*	/	I	3	/	NT	/	/
Héron cendré	*Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	Oui
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	CR	/	E	Oui
Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766*	/	/	3	/	NT	V	/
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	NT	AS	/
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	NT	AS	/
Bergeronnette grise	*Motacilla alba (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	/	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	/	/	3	/	NT	AS	Oui
Merle noir	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Corbeau freux	*Corvus frugilegus (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Moineau domestique	*Passer domesticus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/

Secteur 7

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **vingt-deux espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit dix-sept espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les vingt-deux espèces recensées, **une espèce peut être qualifiée de nicheuse sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Il s'agit de l'Alouette des champs, espèce qui apprécie les milieux ouverts comme ceux présents sur la zone d'étude. À noter que l'Alouette des champs est une espèce patrimoniale.

La faible mosaïque d'habitats (entièrement de la prairie) sur le secteur limite la présence d'un grand nombre de cortèges d'espèces différents et donc la diversité d'espèces.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- Le Rougequeue noir, l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique qui ont été observés en chasse sur le site et qui doivent nicher au sein des habitations situées à proximité ;
- Le Rossignol philomèle, la Fauvette babillarde, la Fauvette grisette, le Verdier d'Europe ou encore le Bruant jaune qui sont inféodées aux milieux semi-ouverts (haies, fourré …) ;
- Le Tarier pâtre qui a besoin d'une strate herbacée haute pour établir son nid ;
- La Mésange bleue et la Mésange charbonnière qui ont besoin d'éléments arborés et de cavités notamment pour établir leur nid.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales nicheuses sur le site et leur statut de conservation.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 7

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	0	/
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	0	/
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	1	Alouette des champs
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	0	/
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	1	Alouette des champs
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	0	/

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

<u>Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées</u>

➢ <u>Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)</u>

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent aux espaces de prairie sur le secteur 7.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

Ces milieux servent également pour l'alimentation de nombreuses espèces telles que la Corneille noire, la Linotte mélodieuse, le Chardonneret élégant …

▪ **Avifaune hors période de nidification**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Pinson des arbres, Merle noir, Rougegorge familier, Corneille noire ... Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées situées à proximité du secteur. Ces milieux arborés apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

Aucune espèce migratrice ou hivernante n'a été observée.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 7

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	***Nom scientifique***		**Annexe I Directive Oiseaux**	**Statut national**	**Espèces menacées en France**	**Espèces quasi menacées en France**		
Canard colvert	*Anas platyrhynchos (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Foulque macroule	*Fulica atra (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Mouette rieuse	*Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)*	/	/	3	/	**NT**	**V**	/
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	**NT**	**AS**	/
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	**NT**	**AS**	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	**NT**	**AS**	/
Bergeronnette grise	*Motacilla alba (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos (C. L. Brehm, 1831)*	/	/	3	/	/	/	/
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)*	/	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	/	/	3	/	**NT**	**AS**	Oui
Merle noir	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Fauvette babillarde	*Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	**AS**	/
Fauvette grisette	*Sylvia communis (Latham, 1787)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	**VU**	/	/	/
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	**VU**	/	/	/
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	**VU**	/	/	/
Bruant jaune	*Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	**VU**	/	**AP**	/

Secteur 8

Les prospections de terrain dans l'aire d'étude et ses abords immédiats en 2022 ont permis de recenser **vingt-quatre espèces d'oiseaux**. Ces espèces ainsi que leurs statuts de protection et de conservation sont présentés dans le tableau à la fin de ce chapitre.

Parmi les espèces recensées, **la grande majorité est strictement protégée au niveau national, ainsi que leurs sites de reproduction et leurs aires de repos** (article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire), **soit dix-huit espèces**.

- **Avifaune nicheuse**

Parmi les vingt-quatre espèces recensées, **dix-sept espèces peuvent être qualifiées de nicheuses sur l'aire d'étude** (possibles, probables ou certaines). Parmi ces espèces, **six sont patrimoniales** : le Faucon crécerelle, l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, la Pie-grièche écorcheur, le Verdier d'Europe et la Linotte mélodieuse.

La mosaïque d'habitats sur le secteur est favorable à la présence de cortèges d'espèces différents.

À noter que quelques espèces observées en période de nidification ne se reproduisent pas directement sur le site mais potentiellement dans un périmètre plus élargi, les habitats représentés au sein de l'aire d'étude n'étant pas propices à leur reproduction. C'est notamment le cas des espèces suivantes :

- La Buse variable, espèce forestière ;
- Le Martinet noir et l'Hirondelle de fenêtre, espèces inféodées au bâti.

Le tableau suivant présente les espèces patrimoniales nicheuses sur le site et leur statut de conservation.

Espèces d'oiseaux remarquables recensées au sein du secteur 8

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces en danger au niveau national (EN)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	2	Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	4	Faucon crécerelle, Alouette des champs, Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces rares au niveau régional (R)	0	/
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	3	Faucon crécerelle, Alouette des champs, Tarier pâtre
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	2	Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur

**Seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Les différents cortèges d'espèces d'oiseaux nicheuses recensées sont présentés dans les paragraphes suivants. Les espèces patrimoniales associées sont présentées dans un paragraphe situé en fin de partie.

Cortèges ornithologiques et espèces remarquables associées

- Cortège des milieux ouverts (prairie, friches …)

Certaines espèces dépendent de milieux totalement ou en grande partie ouverts pour leur reproduction où elles vont nicher à même le sol. Ces milieux correspondent à la prairie sur le secteur 8.

Une espèce patrimoniale pouvant être assimilée à ce cortège a été observée : l'Alouette des champs.

- Cortège des milieux semi-ouverts (friche arbustive, lisières forestières, haies, fourrés …)

Les milieux semi-ouverts abritent généralement une avifaune riche et diversifiée qui trouve refuge, zone de nourrissage et site de reproduction dans les fourrés, les haies, les lisières boisées et les friches buissonnantes en bordure de milieux plus ouverts. Ces habitats sont assez bien représentés au sein du secteur 8 avec la haie centrale.

Si certaines espèces appartenant à ce cortège sont encore communes en France et en Champagne-Ardenne (Rossignol philomèle, Fauvette grisette ...), plusieurs d'entre elles sont considérées comme remarquables au vu de leurs statuts de conservation défavorables. Ces espèces sont les suivantes : Faucon crécerelle, Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur, Verdier d'Europe et Linotte mélodieuse. Ces espèces sont présentées dans le paragraphe consacré à l'avifaune patrimoniale présente sur l'ensemble des secteurs d'étude.

- **Avifaune hors période de reproduction**

Le passage sur site en décembre 2022 a permis de recenser les espèces présentes uniquement en période d'hivernage et de migration ainsi que les espèces sédentaires fréquentant encore le site en dehors de la période de reproduction.

Concernant les espèces sédentaires, la grande majorité des espèces recensées sont des espèces communes à cette période de l'année : Pinson des arbres, Merle noir, Troglodyte mignon, Corneille noire, Choucas des tours, Faucon crécerelle ... Ces espèces fréquentent principalement les zones boisées qui constituent l'aire d'étude et celles situées à proximité du secteur. Ces milieux arborés apparaissent donc favorables à ces espèces à la fois pour leur reproduction mais aussi durant la mauvaise saison, comme zone de repos et de nourrissage.

Aucune espèce migratrice ou hivernante n'a été observée.

Liste des espèces d'oiseaux observées sur le secteur 8

Espèces		Statut local de nidification	Statuts de protection		Statuts de conservation			
					Liste rouge des espèces nicheuses		Liste rouge des espèces nicheuses de Champagne-Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Champagne-Ardenne
Nom français	***Nom scientifique***		**Annexe I Directive Oiseaux**	**Statut national**	**Espèces menacées en France**	**Espèces quasi menacées en France**		
Canard colvert	*Anas platyrhynchos (Linnaeus, 1758)*	/	/	Ch - V	/	/	/	/
Buse variable	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	**NT**	**AS**	/
Pigeon ramier	*Columba palumbus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Martinet noir	*Apus apus (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	**NT**	/	/
Pic épeiche	*Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Alouette des champs	*Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch, art 3	/	**NT**	**AS**	/
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	**NT**	**AS**	/
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos (C. L. Brehm, 1831)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Tarier pâtre	*Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)*	NP	/	3	/	**NT**	**AS**	Oui
Merle noir	*Turdus merula (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	Ch, art 3	/	/	/	/
Fauvette grisette	*Sylvia communis (Latham, 1787)*	NP	/	3	/	/	/	/
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)*	NPR	/	3	/	/	/	/
Mésange charbonnière	*Parus major (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio (Linnaeus, 1758)*	NP	I	3	/	**NT**	**V**	Oui
Choucas des tours	*Corvus monedula (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Corneille noire	*Corvus corone (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	NP	/	Ch - V	/	/	/	/
Moineau domestique	*Passer domesticus (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	/	/	/	/
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)*	/	/	3	/	/	/	/
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)*	NPR	/	3	**VU**	/	/	/
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)*	NP	/	3	**VU**	/	/	/

Légende des tableaux d'espèces pour l'avifaune :

Pour les statuts de protection :
Europe : Directive CEE n°2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, abrogeant la Directive "oiseaux" 79/409/CEE ;
France : Arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
Les chiffres renvoient aux Articles de l'Arrêté :
Article 3 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction
Article 6 : désairage exceptionelle sous autorisation pour permettre l'exercice de la chasse au vol
Autres catégories : Ch - V espèce chassable et commercialisable ; Ch, art3* espèce chassable et non commercialisable

Pour les statuts de conservation :
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (2016)

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

>> Liste rouge de Champagne-Ardenne (2007)

E	En danger
V	Vulnérable
R	Rare
AP	À préciser
AS	À surveiller

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (Source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)
OUI : Espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

Statut de l'espèce au sein de l'aire d'étude	
NC	Nicheur certain
NPR	Nicheur probable
NP	Nicheur possible
/	Non évalué, de passage, déplacement alimentaire

Description des espèces patrimoniales

La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

La **Pie-grièche écorcheur**, migratrice tardive, n'arrive qu'en mai dans le nord-est de la France et repart entre juillet et août. C'est une espèce typique des milieux semi-ouverts. On la rencontre dans les secteurs bien ensoleillés, avec des buissons espacés ou des haies arbustives ainsi que des zones assez vastes à végétation herbacée plus ou moins rase où elle peut chasser les insectes. La présence de buissons épineux bas et de perchoirs d'une hauteur de plus d'un mètre est importante pour sa reproduction et son alimentation. Son domaine vital moyen est d'environ 1,5 hectare.

Un mâle a été entendu en train de crier au niveau de la clôture présente à l'Ouest du secteur 1, un mâle en train de crier ainsi qu'un couple ont également été observés au niveau de la haie centrale du secteur 4 et un cri a été entendu au niveau de la haie située au Nord-Est hors du secteur 5. Les milieux semi-ouverts à buissons épineux (friches arbustives, haies, etc.) présents au sein de ces secteurs sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

Le **Bruant jaune** est un oiseau des espaces ouverts et semi-ouverts de plaine et de moyenne montagne, avec un optimum entre 600 et 900 m d'altitude.
En saison de reproduction, on le trouve dans tous les milieux herbacés pourvus de ligneux (arbres, arbustes et buissons) dont le taux de ligneux peut être très variable. Les buissons sont indispensables car il y construit son nid. D'un côté, il occupe la campagne agricole très dégagée avec quelques haies et buissons. De l'autre, on peut le trouver en milieu forestier, par exemple dans le tout jeune taillis de la futaie régulière. En revanche, il est absent des facies forestiers totalement fermés. Une forme d'idéal pour lui est le milieu de type bocager avec des proportions équilibrées d'espaces herbacés et ligneux. Les milieux qui lui sont favorables sont souvent linéaires : linéaires de voirie, linéaire hydrographique, linéaires de haies, lisières forestières...

Un mâle chanteur a été entendu au niveau des fourrés situés à l'Ouest du secteur 1, plusieurs mâles chanteurs ont été entendus au niveau de la friche arbustive présente dans la moitié Est du secteur 4 dont un mâle qui a chanté à deux postes différents, ce qui démontre le marquage du territoire. De plus, un mâle chanteur a été entendu au niveau des fourrés entourant la mare du secteur 5, un autre au niveau des fourrés situés au Nord-Ouest de ceux-ci et un autre mâle au niveau de la haie située au Nord hors du secteur 5. Les milieux semi-ouverts (friches arbustives, haies, etc.) présents au sein de ces secteurs sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

Le **Chardonneret élégant** est un oiseau assez commun des milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes.
On le trouve ainsi au niveau des lisières, clairières et régénérations forestières, dans la steppe arborée, en forêt riveraine le long des cours d'eau et des plans d'eau, dans la garrigue ou le maquis méditerranéen, dans le bocage, le long des routes, et en milieu anthropique dans les parcs, vergers et jardins arborés.
Le territoire de nidification doit répondre à deux exigences. Il doit comporter des arbustes élevés ou des arbres pour le nid et une strate herbacée dense riche en graines diverses pour l'alimentation. A ce titre, les friches et autres endroits incultes jouent un rôle essentiel.

Une dizaine d'individus ont été observés au niveau du secteur 3, plusieurs mâles chanteurs, plusieurs cris ainsi que plusieurs individus en vol ont été observés au niveau des secteurs 3, 4 et 5. Enfin, de nombreux individus ont été observés sur les arbustes plantés le long de la route entre les parcelles 2/3 et 4. Les milieux semi-ouverts (friches arbustives, haies, etc.) présents au sein de ces secteurs sont favorables à la nidification de l'espèce.

La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)

La **Linotte mélodieuse** est un passereau qui niche dans de nombreux types de milieux ouverts, et

d'espaces mêlés de buissons ; elle fréquente ainsi les friches (agricoles ou industrielles), les landes, les milieux bocagers, les vignobles, les parcs et jardins. Elle se nourrit essentiellement de petites graines (recueillies sur le sol ou sur les épis et plantes séchées), de quelques invertébrés et se nourrit en groupe principalement au sol mais aussi sur les buissons épineux et les arbustes. La Linotte mélodieuse fait son nid dans un buisson ou un petit conifère à une hauteur 0,5-1,5 m. Les couples de linotte sont assez grégaires et peuvent être localement assez denses pour être considérés comme semi-coloniaux, voire coloniaux.

Un mâle chanteur et un autre mâle ont été observés sur le secteur 4. Un cri a également été entendu au sein de la friche Ouest du secteur 4. Un mâle chanteur ainsi que deux mâles se pourchassant ont été observés au niveau des fourrés situés au Sud-Est du secteur 3, des individus en vol et criant ont été observés à proximité du secteur 5. Enfin, une femelle a été observée au niveau de la haie centrale du secteur 8. Les milieux semi-ouverts (friches arbustives, haies, etc.) présents au sein de ces secteurs sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*)

Le **Verdier d'Europe** est un oiseau des milieux arborés ouverts, feuillus ou mixtes. En période de reproduction, il recherche les endroits pourvus d'arbres et d'arbustes mais pas trop densément plantés, les lisières, coupes et régénérations forestières, les plantations, le bocage, les linéaires de type "haie arborée" le long de la voirie routière ou fluviale, les ripisylves des cours et plans d'eau, les parcs et jardins, les vergers, les cimetières, etc.
Le facies "parc" lui convient particulièrement et c'est pourquoi c'est un grand classique des parcs urbains. Pour la nidification, il doit disposer de ligneux denses capables de dissimuler son nid assez volumineux. Les arbustes au feuillage persistant comme les conifères sont spécialement appréciés, tout comme le lierre le long des troncs et des branches. Des feuillus denses comme les églantiers, aubépines et autres charmilles peuvent aussi accueillir le nid, mais seulement après la feuillaison.
En saison internuptiale, il fréquente les mêmes milieux, mais aussi les milieux ouverts, volontiers agricoles, éteules, friches et jachères, où il recherche les graines dont il se nourrit. Il est régulier en fin de printemps dans certaines cultures en cours de maturation comme le colza. Plus tard, une fois les cultures récoltées, il cherchera les graines perdues à même le sol dans les parcelles, volontiers en compagnie d'autres granivores, surtout si quelques haies proches peuvent leur servir de refuge en cas de danger.

Un cri a été entendu à proximité du secteur 5. Un cri a été entendu au niveau de la haie centrale du secteur 8 et un mâle chanteur a été observé au niveau de cette haie. Les milieux semi-ouverts (haies, etc.) présents au sein de ces secteurs sont favorables à la nidification de l'espèce.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

L'Alouette des champs est un oiseau des milieux herbacés très ouverts. À l'origine, c'est un habitant des différents types de pelouses naturelles, y compris les pelouses d'altitude, des landes, de la steppe, des bordures de marais.
Leur point commun est d'être des habitats sans végétation ligneuse ou presque. De nos jours, elle fréquente toujours ces milieux, mais la majorité de la population nicheuse se trouve plutôt en milieu agricole qui possède les caractéristiques qui lui conviennent (environnement très dégagé, accès au sol facile, assolement varié, rareté ou absence d'éléments ligneux). Elle évite bien sûr la forêt et même ses marges, le milieu de type bocage, les secteurs trop riches en haies et bosquets.

Plusieurs individus chanteurs ont été observés au sein des milieux ouverts des différents secteurs de l'aire d'étude. Ces milieux sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)

Le **Tarier pâtre** est un oiseau des milieux ouverts et semi-ouverts, cultivés ou non et pourvus d'un minimum d'éléments ligneux, mais pas trop.
La liste est donc longue des différents faciès habités par l'espèce du niveau de la mer jusqu'à près de 2 000 m dans les Alpes, landes, milieux littoraux, bordure des grands marais, tourbières, prairies, friches (militaires en particulier), espaces agricoles, milieux rudéraux, linéaires de voiries, etc. Ces milieux sont fréquentés en toutes saisons, excepté les habitats d'altitude dont les oiseaux descendent en plaine en hiver.

Le Tarier pâtre a été observé sur plusieurs secteurs où il niche :
- Mâle chanteur et juvéniles sur le secteur 1 ;
- Cri au sein du secteur 2 ;
- Mâles posés sur clôture et arbuste en périphérie immédiate du secteur 3 ;
- Mâle chanteur, couple et juvéniles sur le secteur 4 ;
- Mâle sur le secteur 5 ;
- Cri d'un mâle au niveau des fourrés situés à proximité immédiate du secteur 8.

Les milieux semi-ouverts (friches arbustives, haies, etc.) présents au sein de ces secteurs sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)

Le **Faucon crécerelle** est un petit rapace qui chasse les micromammifères en zones ouvertes et dégagées (cultures, prairies) et se reproduit principalement au niveau des lisières, dans les bosquets, dans les cavités de bâtiments ou sur les pylônes électriques. Très plastique dans le choix de son habitat, il colonise ainsi une large gamme de milieux.

Le Faucon crécerelle a été observé sur plusieurs secteurs mais il ne niche pas en revanche sur tous les secteurs où il a été observé, dans la plupart des cas il y chasse : secteurs 2, 3, 4, 5 et 8.

La Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)

La **Fauvette des jardins** porte mal son nom car ce n'est pas un oiseau de ces espaces cultivés par l'homme.
Elle est souvent proche de la Fauvette à tête noire, mais cette dernière a un spectre d'habitats plus large, est plus opportuniste, et donc plus répandue. La Fauvette des jardins recherche les formations arbustives basses et denses qu'elle trouve dans les stades forestiers jeunes, les régénérations, la ripisylve, les recrues des milieux transitoires ou dégradés, certains milieux d'altitude. On ne la trouve pas en futaie, ni dans les milieux buissonnants bas qu'affectionne la grisette. Elle peut côtoyer localement la babillarde, dans certaines haies en plaine, dans les prés-bois et sur les marges des massifs en altitude.

Un individu a été observé au mois de juin 2022 au niveau du chemin bordant la forêt située au Nord du secteur 4. Les milieux semi-ouverts (haies principalement) présents sur ce secteur sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

En période de reproduction, le **Pouillot fitis** n'est pas un forestier comme son cousin véloce peut l'être.
En climat tempéré, il recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les peupleraies claires. Les grands jardins et vergers mal entretenus, les haies, les remblais de chemin de fer, les anciennes carrières, etc. lui conviennent aussi. La nature du sol importe peu, c'est l'aspect de la végétation qui compte. Dans le nord, il habite les facies à feuilles

caduques et mixtes dans lesquels prédominent les bouleaux, les formations mixtes à bouleaux, saules et pins de la toundra arctique, des marais et tourbières.
En hivernage, il fréquente toutes sortes de milieux arborés, particulièrement la savane à acacias.

Un mâle chanteur a été observé au mois de mai 2022 au sein du secteur 4. Les milieux arbustifs présents sur ce secteur sont favorables à la nidification de l'espèce.

Le Pic vert (*Picus viridis*)

Le **Pic vert** est une espèce forestière liée aux boisements feuillus, mais pouvant aussi fréquenter les forêts mixtes en altitude et au nord de son aire.

Plutôt que la futaie dense, l'espèce affectionne les facies ouverts du milieu forestier, clairières et lisières, facies jeunes ou ouverts des massifs traités en futaie régulière, les chablis, les linéaires de voirie intra-forestière. En dehors de la forêt, on le trouve également dans toutes sortes de milieux arborés, ripisylves, haies arborées du bocage, parcs et vieux vergers, voire jardins. C'est ainsi une espèce régulière en milieu urbain ou péri-urbain à la faveur des espaces verts. Une exigence de l'espèce est la présence d'espaces dégagés avec accès au sol, le plus souvent munis d'une strate herbacée, où il peut rechercher sa nourriture.

L'espèce a été entendu au sein du boisements présent à proximité du secteur 5. Il a également été entendu au sein de la haie centrale du secteur 4, au sein duquel les lisières forestières et la haie sont favorables à l'espèce.

La Fauvette babillarde

La **Fauvette babillarde** est la fauvette du genre Sylvia qui possède la plus grande répartition géographique, de la Grande-Bretagne à la Chine. La principale aire d'hivernage se situe dans le nord-est de l'Afrique. Pour nicher, l'espèce affectionne les buissons denses et assez hauts, avec une prédilection pour les épineux et les jeunes conifères ainsi que les haies notamment en lisière de forêt.

Un mâle chanteur a été observé au sein du secteur 4 et un mâle chanteur a été entendu dans les milieux arbustifs situés à proximité immédiate du secteur 7. Seul le secteur 4 est favorable à la nidification de l'espèce (présence de milieux arbustifs semi-ouverts).

Bilan

Un total de 62 espèces a été recensé sur le site d'étude dont plusieurs espèces patrimoniales :

Espèces d'oiseaux remarquables recensées sur l'ensemble de la zone d'étude

Statut	Nombre d'espèces*	Espèces
Espèces en annexe I de la Directive Oiseaux	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger critique au niveau national (CR)	0	/
Espèces vulnérables au niveau national (VU)	4	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe
Espèces quasi menacées au niveau national (NT)	6	Alouette des champs, Tarier pâtre, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Pouillot fitis, Pie-grièche écorcheur
Espèces en danger au niveau régional (E)	0	/
Espèces vulnérables au niveau régional (V)	1	Pie-grièche écorcheur
Espèces à surveiller ou à protéger au niveau régional (AS/AP)	6	Alouette des champs, Tarier pâtre, Bruant jaune, Faucon crécerelle, Pic vert, Fauvette babillarde
Espèces déterminantes de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne	3	Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur

**seules les espèces nicheuses sont prises en compte*

Ces espèces ont chacune des exigences écologiques particulières (espèces des milieux semi-ouverts, espèces des milieux humides, espèces des milieux ouverts).

Le secteur 4 est le secteur présentant la mosaïque d'habitats la plus importante qui permet d'accueillir une diversité d'espèces ainsi que de nombreuses espèces patrimoniales. Les secteurs 3, 5 et 8 possèdent une mosaïque d'habitats plus restreinte mais ils sont tout de même favorables à la reproduction de plusieurs espèces patrimoniales. Tous ces secteurs offrent en effet à la fois des éléments favorables à la nidification des espèces patrimoniales mentionnées, de celle des espèces communes (arbres, arbustes, buissons, ronciers) ainsi que des zones d'alimentation (prairies, friches, cultures).

Les secteurs 1, 2, 6 et 7 présentent quant à eux une diversité avifaunistique plus faible du fait de l'homogénéité des milieux présents sur ces secteurs (prairies principalement). Seuls l'Alouette des champs et le Tarier pâtre sont susceptibles d'y nicher (ponctuellement pour le Tarier pâtre). Ces secteurs peuvent néanmoins servir de zones d'alimentation pour diverses espèces telles que le Faucon crécerelle ou la Buse variable par exemple.

Il est important de noter que les étangs présents à proximité des secteurs d'étude constituent des sites d'hivernage pour la Grande Aigrette (annexe I de la Directive « Oiseaux » et quasi-menacée en France) ainsi que des sites potentiels de nidification pour la Mouette rieuse (quasi-menacée en France et menacée en Champagne-Ardenne) et le Héron cendré (déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne).

Les différents boisements présents à proximité du site d'étude sont potentiellement favorables à la nidification du Héron cendré, de l'Aigrette garzette, du Pic épeichette (menacée en France et déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne), du Bouvreuil pivoine (menacée en France) et de la Bécasse des bois (déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne).

Enfin, la zone d'étude est située sur un couloir de migration de la Grue cendrée, espèce d'intérêt communautaire et menacée en France.

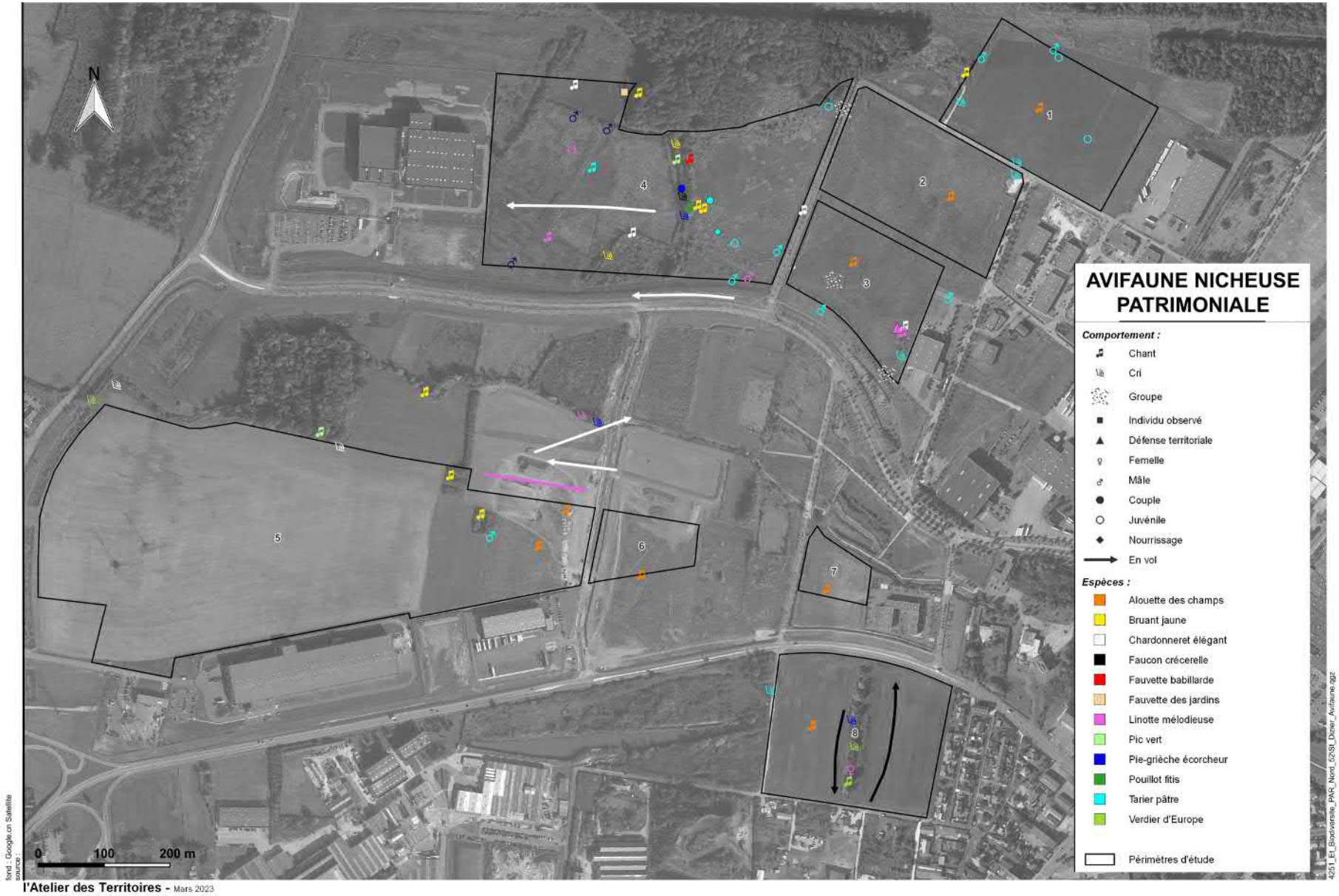
N
AVIFAUNE NICHEUSE PATRIMONIALE
Comportement :
Chant
Cri
Groupe
Individu observé
Défense territoriale
Femelle
Mâle
Couple
Juvénile
Nourrissage
En vol
Espèces :
Alouette des champs
Bruant jaune
Chardonneret élégant
Faucon crécerelle
Fauvette babillarde
Fauvette des jardins
Linotte mélodieuse
Pic vert
Pie-grièche écorcheur
Pouillot fitis
Tarier pâtre
Verdier d'Europe
Périmètres d'étude
0
100
200 m
1
2
3
4
5
6
7
8
fond : Google.on Satellite
source :
4251_Et_Biodiversite_PAR_Nord_52/St_Dizier_Avifaune.qgz
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

III.2. Insectes

Les résultats des inventaires entomologiques sont présentés par taxons et par secteurs.
A la fin de ce paragraphe « Insectes », une carte de l'entomofaune patrimoniale indique la localisation, au sein du Parc Nord Haute-Marne, de l'ensemble des espèces patrimoniales d'insectes observées en 2022.

Lépidoptères :

Quatre passages ont été consacrés aux lépidoptères en 2022 (cf. annexe 2). Toute observation faite lors des inventaires des autres taxons a également été notée.

Secteur 1

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de huit espèces de lépidoptères sur le secteur 1.

Aucune espèce n'est patrimoniale ou protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 1

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Hesperiidae	*Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)*	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Collier-de-corail	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	Azuré de la Bugrane/Argus bleu	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Fadet commun / Procris	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)*	Petit nacré	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)*	Amaryllis	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)*	Souci	/	/	/	LC	/

Secteur 2

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de deux espèces de lépidoptères sur le secteur 2.

Aucune espèce n'est patrimoniale ou protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 2

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Lycaenidae	*Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)*	Cuivré commun	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)*	Souci	/	/	/	LC	/

Secteur 3

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de six espèces de lépidoptères rhopalocères et d'une espèce de lépidoptères hétérocères sur le secteur 3.

Aucune espèce n'est patrimoniale ou protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 3

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Lycaenidae	*Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)*	Cuivré commun	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	Azuré de la Bugrane/Argus bleu	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Fadet commun / Procris	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Colias alfacariensis (Ribbe, 1905)*	Fluoré	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)*	Souci	/	/	/	LC	/
Sphingidae	*Macroglossum stellatarum (Linnaeus, 1758)*	Moro-sphinx	/	/	/	/	/

Secteur 4

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de quinze espèces de lépidoptères sur le secteur 4.

Aucune espèce n'est protégée en France.

Deux espèces sont patrimoniales :
- L'Azuré du trèfle, inscrit sur la liste rouge régionale ;
- Le Machaon, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 4

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Hesperiidae	*Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)*	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	/
Hesperiidae	*Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)*	Hespérie de la houque	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Collier-de-corail	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Cupido argiades (Pallas, 1771)*	Azuré du trêfle	/	/	/	LC	**Rouge**
Lycaenidae	*Quercusia quercus (Linnaeus, 1758)*	Thécla du chêne	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Aglais io (Linnaeus, 1758)*	Paon du jour	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Fadet commun / Procris	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)*	Amaryllis	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)*	Vulcain	/	/	/	LC	/
Papilionidae	*Papilio machaon (Linnaeus, 1758)*	Machaon	/	/	Oui	LC	/
Pieridae	*Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)*	Aurore	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)*	Piéride du Lotier	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Pieris brassicae* (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Pieris rapae (Linnaeus, 1758)*	Piéride de la rave	/	/	/	LC	/

Secteur 5

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de dix espèces de lépidoptères sur le secteur 5.

Aucune n'est patrimoniale ni protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 5

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Hesperiidae	*Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)*	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Collier-de-corail	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	Azuré de la Bugrane/Argus b	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Aglais io (Linnaeus, 1758)*	Paon du jour	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Fadet commun / Procris	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)*	Petit nacré	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)*	Amaryllis	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)*	Vulcain	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)*	Souci	/	/	/	LC	/

Secteur 6

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de trois espèces de lépidoptères sur le secteur 6.

Aucune n'est patrimoniale ni protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 6

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Lycaenidae	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	Azuré de la Bugrane/Argus bleu	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Fadet commun / Procris	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Colias crocea (Geoffroy in Fourcroy, 1785)*	Souci	/	/	/	LC	/

Secteur 7

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de quatre espèces de lépidoptères sur le secteur 7.

Aucune n'est patrimoniale ni protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 7

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Hesperiidae	*Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)*	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)*	Robert le diable	/	/	/	LC	/
Pieridae	*Pieris rapae (Linnaeus, 1758)*	Piéride de la rave	/	/	/	LC	/

Secteur 8

Les inventaires menés en 2022 ont permis de montrer la présence de sept espèces de lépidoptères sur le secteur 8.

Aucune n'est patrimoniale ni protégée.

Liste des espèces de lépidoptères observées sur le secteur 8

Espèces observées			Statuts de protection		Statuts de conservation		
Famille	***Nom latin***	**Nom vernaculaire**	**Directive "Habitats"**	**Protection au niveau national**	**Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne**	**Liste Rouge Nationale**	**Liste Rouge régionale**
Hesperiidae	*Thymelicus lineola (Ochsenheimer, 1808)*	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Collier-de-corail	/	/	/	LC	/
Lycaenidae	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	Azuré de la Bugrane/Argus bleu	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Aglais io (Linnaeus, 1758)*	Paon du jour	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	Fadet commun / Procris	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	Myrtil	/	/	/	LC	/
Nymphalidae	*Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)*	Amaryllis	/	/	/	LC	/

Légende des tableaux d'espèces pour les lépidoptères :

Pour les statuts de protection :
Europe : Directive CEE n°92/43 modifiée dite Directive "Habitats", les chiffres renvoient aux annexes de la Directive
France : Arrêté du 23/04/07
Les chiffres renvoient aux articles de l'Arrêté :
Article 2 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction
Article 3 : interdiction de destruction des individus

Pour les statuts de conservation :
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (2012)

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

>> Liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne (avril 2007)

Catégorie rouge	espèces en danger =	espèces menacées de disparition à très court terme
	espèces vulnérables =	espèces en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèces à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante
	espèces rares =	espèces à effectif plus ou moins faible mais en progression ou espèces stables ou fluctuantes et localisées

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)
Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

Description des espèces patrimoniales :

Le Machaon (*Papilio machaon*)

Les adultes du **Machaon** peuvent être observés de mars à septembre. Cette espèce a plusieurs générations par an. Ce sont les chrysalides qui passent l'hiver. Les adultes sont très floricoles. Après l'accouplement, les œufs sont pondus isolément sur les feuilles de diverses Apiacées. Les chenilles achèvent leur développement en un mois et se chrysalident sur divers supports. La répartition de l'espèce couvre l'ensemble de l'Eurasie tempérée, l'Afrique du Nord, l'Asie Mineure et l'est de l'Amérique du Nord. C'est une espèce commune notamment dans les espaces ruraux. Les adultes ont une forte capacité de dispersion. Ils sont observés jusqu'à 2 200 m d'altitude. Un individu a été observé le 5 mai 2022 au sein du secteur 4 au sein de la friche herbacée à l'Est de la haie centrale. Les milieux ouverts présents sur le secteur 4 sont très favorables à l'espèce avec la présence de plantes-hôte.

L'Azuré du trèfle (*Cupido argiades*)

L'**Azuré du trèfle** vole de fin mars à octobre. L'espèce a deux à trois générations par an. La chenille se nourrit des feuilles de différentes légumineuses sauvages et cultivés comme les Trèfles, les Lotiers et les Luzernes. Le vol typique de cette espèce est lent et bas à la recherche de fleurs à butiner. Cette espèce est présente en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Elle occupe différents types de milieux ouverts comme les prairies, les marais, les landes et les champs de Luzerne. On la trouve du niveau de la mer jusqu'à 1 500 m d'altitude. Un individu a été observé au sein du secteur 4 dans la zone de friche située au Sud-Est, lors du passage du 16 juin 2022. Des plantes-hôte de l'espèce notamment du Trèfle hybride (friche Est), du Lotier ténu (zone humide au Sud-Ouest) et du Lotier corniculé (zone de friche au Nord-Ouest) sont présentes sur le secteur. Ces zones sont donc favorables à l'espèce.

Bilan

Un total de 22 espèces a été recensé sur le site d'étude dont deux espèces patrimoniales : l'Azuré du trèfle, inscrit en liste Rouge de Champagne-Ardenne et le Machaon, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne. Ces deux espèces ont été observées sur le secteur 4 qui présente donc un enjeu plus important pour ces espèces. Néanmoins, les différents milieux ouverts (prairies, friches) du site d'étude semblent également favorables à ces espèces.

Orthoptères :

Trois passages ont été consacrés aux orthoptères en 2022. Toute observation faite lors des inventaires des autres taxons a également été notée.

Secteur 1

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de quatre espèces d'orthoptères sur le secteur 1.

Aucune espèce n'est protégée.

Parmi ces espèces, deux sont patrimoniales :
- Le Criquet verte-échine, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet ensanglanté, inscrit sur la liste rouge régionale et déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 1

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)*	Decticelle bicolore	4	/	/
COELIFERA	Acrididae	*Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)*	Criquet verte-échine	4	/	Oui
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/
		Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	4	Rouge	Oui

Secteur 2

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de cinq espèces d'orthoptères sur le secteur 2.

Aucune espèce n'est protégée.

Une espèce est patrimoniale : le Criquet italien, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 2

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	Phanéroptère porte-faux	4	/	/
		Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)	Decticelle bicolore	4	/	/
	Gryllidae	*Gryllus campestris (Linnaeus, 1758)*	Grillon champêtre	4	/	/
COELIFERA	Acrididae	*Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)*	Criquet italien	4	/	Oui
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Secteur 3

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de huit espèces d'orthoptères sur le secteur 3.

Aucune espèce n'est protégée.

Quatre sont patrimoniales :

- Le Conocéphale commun, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- La Decticelle carroyée, inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet italien, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet verte-échine, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 3

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)*	Conocéphale commun	4	/	Oui
		Tessellana tessellata (Charpentier, 1825)	Decticelle carroyée	4	Rouge	/
COELIFERA	Acrididae	*Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)*	Criquet italien	4	/	Oui
		Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	4	/	/
		Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	4	/	/
		Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	4	/	Oui
		Chrysochraon dispar (Germar, 1834)	Criquet des clairières	4	/	/
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Secteur 4

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de huit espèces d'orthoptères sur le secteur 4.

Aucune espèce n'est protégée.

Parmi ces espèces, trois sont patrimoniales :

- Le Criquet italien, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet verte-échine, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- La Courtilière commune, inscrite en Liste rouge et déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 4

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	Phanéroptère porte-faux	4	/	/
		Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	4	/	/
		Pholidoptera griseoaptera (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée	4	/	/
	Gryllotalpidae	*Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)*	Courtilière commune	4	Rouge	Oui
COELIFERA	Acrididae	*Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)*	Criquet italien	4	/	Oui
		Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	4	/	Oui
		Chrysochraon dispar (Germar, 1834)	Criquet des clairières	4	/	/
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Secteur 5

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de neuf espèces d'orthoptères sur le secteur 5.

Aucune espèce n'est protégée.

Parmi ces espèces, cinq sont patrimoniales :

- Le Conocéphale gracieux, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- La Decticelle carroyée, inscrite sur la Liste rouge de Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet italien, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet marginé, inscrit sur la Liste rouge régionale et déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet verte-échine, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Le passage du mois d'août a permis de mettre en évidence la présence de trois nouvelles espèces, toutes déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne : le Conocéphale gracieux, le Criquet italien et le Criquet verte-échine.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 5

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)*	Conocéphale gracieux	4	/	Oui
		Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)	Decticelle bicolore	4	/	/
		Tessellana tessellata (Charpentier, 1825)	Decticelle carroyée	4	Rouge	/
COELIFERA	Acrididae	*Calliptamus italicus (Linnaeus, 1758)*	Criquet italien	4	/	Oui
		Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)	Criquet marginé	4	Rouge	Oui
		Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux	4	/	/
		Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	4	/	/
		Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	4	/	Oui
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Secteur 6

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de deux espèces d'orthoptères sur le secteur 6.

Aucune espèce n'est protégée ni patrimoniale.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 6

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
COELIFERA	Acrididae	*Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)*	Criquet duettiste	4	/	/
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Secteur 7

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de quatre espèces d'orthoptères sur le secteur 7.

Aucune espèce n'est protégée ni patrimoniale.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 7

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)*	Decticelle bariolée	4	/	/
COELIFERA	Acrididae	*Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)*	Criquet duettiste	4	/	/
		Chrysochraon dispar (Germar, 1834)	Criquet des clairières	4	/	/
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Secteur 8

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de cinq espèces d'orthoptères sur le secteur 8.

Aucune espèce n'est protégée.

Trois espèces sont patrimoniales :
- Le Conocéphale commun, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet marginé, inscrit sur la liste rouge régionale et déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne ;
- Le Criquet verte-échine, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces d'orthoptères observées sur le secteur 8

ORDRE	Famille	*Nom latin*	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante de ZNIEFF Champagne-Ardenne
ENSIFERA	Tettigoniidae	*Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)*	Conocéphale commun	4	/	Oui
COELIFERA	Acrididae	*Chorthippus albomarginatus (De Geer, 1773)*	Criquet marginé	4	Rouge	Oui
		Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	4	/	Oui
		Chrysochraon dispar (Germar, 1834)	Criquet des clairières	4	/	/
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	/	/

Légende des tableaux d'espèces pour les orthoptères :

Pour les statuts de conservation :

>> Liste rouge nationale

SARDET E. & B. DEFAUT, 2004. Les Orthoptères menacés en France. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques.

1	Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
2	Espèce fortement menacée d'extinction
3	Espèce menacée, à surveiller
4	Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

>> Liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne (avril 2007)

Catégorie rouge	espèces en danger =	espèces menacées de disparition à très court terme
	espèces vulnérables =	espèces en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèces à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante
	espèces rares =	espèces à effectif plus ou moins faible mais en progression ou espèces stables ou fluctuantes et localisées

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)

Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

Présentation des espèces patrimoniales :

Decticelle carroyée (*Tessellana tessellata*)

La Decticelle carroyée est présente en plaine et jusqu'à 1 800 mètres d'altitude. Elle apprécie les milieux à strate herbacée dense telles que les pelouses, les prairies sèches, les friches et les cultures. L'espèce a été observée sur le secteur 3 et sur le secteur 5. Les prairies sèches et cultures présentes sur ces secteurs sont favorables à l'espèce.

Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*)

Le Criquet verte-échine est présent en plaine et jusqu'à 2 500 mètres d'altitude. On le retrouve dans une large gamme de milieux herbacés, avec une préférence pour les milieux mésotrophes à humides. L'espèce a été observée sur les secteurs 1, 3, 4, 5 et 8. Les milieux herbacés humides de ces secteurs sont favorables à l'espèce.

Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)

Le Criquet ensanglanté est une espèce eurosibérienne qui fréquente exclusivement les endroits humides. Il colonise notamment les prairies hygrophiles, les biotopes riverains. Un individu a été observé dans la zone humide située autour de la mare localisée à l'Ouest hors du secteur 1. Les milieux herbacés humides de ce secteur sont favorables à l'espèce.

Criquet italien (*Calliptamus italicus*)

Le Criquet italien est présent en plaine et jusqu'à 2 100 mètres d'altitude. On le retrouve dans une large gamme de milieux chauds et secs (pelouses, friche …). L'espèce a été observée sur les secteurs 2, 3, 4, et 5. Les milieux herbacés secs de ces secteurs sont favorables à l'espèce.

Conocéphale commun (*Conocephalus fuscus*)

Le Conocéphale commun est présent en plaine et jusqu'à 1 500 mètres d'altitude. On le retrouve dans des milieux à végétation méso-hygrophile herbacée et arbustive basse (fourrés). On le retrouve parfois dans des milieux plus secs mais à hygrométrie assez élevée (pelouses denses). L'espèce a été observée sur les secteurs 3 et 8. Les milieux herbacés et fourrés humides de ces secteurs sont favorables à l'espèce.

Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*)

Le Conocéphale gracieux est présent en plaine et jusqu'à 1 300 mètres d'altitude. On le retrouve dans des milieux herbacés ou arbustifs bas thermo-hygrophiles, mais parfois dans des strates herbacées plus sèches mais hautes et denses. On le retrouve parfois dans des milieux plus secs mais à hygrométrie assez élevée (pelouses denses). L'espèce a été observée sur le secteur 5. Les milieux herbacés humides de ces secteurs sont favorables à l'espèce.

Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*)

La Courtilière commune apprécie les sols humides et meuble comme les bords d'étangs ou les marais. Elle peut aussi facilement s'acclimater dans les jardins des particuliers. On la rencontre jusqu'à 1 150 m d'altitude. Un mâle stridulant a été entendu lors d'une soirée consacrée à l'écoute des amphibiens, sur le secteur 4, au niveau de la limite Sud-Ouest. Les milieux herbacés humides de ce secteur sont favorables à l'espèce.

Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*)

Le Criquet marginé est présent en plaine et jusqu'à 1 670 mètres d'altitude. On le retrouve dans une large gamme de milieux herbacés secs à humides : prairies pâturées, zones humides, bords de chemins, milieux salés... L'espèce a été observée sur les secteurs 5 et 8. Les milieux herbacés de ces secteurs sont favorables à l'espèce.

Bilan

Un total de 17 espèces a été recensé sur le site d'étude dont huit espèces patrimoniales :

- 4 espèces inscrites à la liste Rouge de Champagne-Ardenne : la Decticelle carroyée, la Courtilière commune, le Criquet marginé et le Criquet ensanglanté ;
- 7 espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne : le Conocéphale commun, le Conocéphale gracieux, la Courtilière commune, le Criquet italien, le Criquet marginé, le Criquet verte-échine et le Criquet ensanglanté.

Ces espèces ont chacune des exigences écologiques propres à elles-mêmes. De manière générale, les milieux herbacés ouverts leur sont favorables. Certaines espèces apprécient les milieux herbacés secs : la Decticelle carroyée, le Criquet italien, d'autres préfèrent les milieux humides comme le Criquet ensanglanté ou encore la Decticelle chagrinée (sols humides et meubles des bords d'étangs ou les marais).

Les différents milieux ouverts, secs et humides présents sur le site d'étude représentent donc un enjeu pour ces espèces et en particulier les secteurs où elles ont été observées.

Odonates :

Quatre passages ont été consacrés aux odonates en 2022 (cf. annexe 2). Toute observation faite lors des inventaires des autres taxons a également été notée.

Les inventaires menés cette année ont permis de montrer la présence de **21 espèces** d'odonates sur l'ensemble du site. L'identification de ces espèces s'est faite par la reconnaissance d'individus, de pontes ou d'exuvies.

Dans ce document, les observations réalisées au cours des prospections sont présentées par secteur, les statuts de protection et de conservation des espèces recensées sur chaque secteur sont présentés dans les tableaux ci-dessous et la légende de ces tableaux est disponible à la fin du paragraphe sur les odonates.

Secteur 1

Ce secteur présente à l'ouest une zone d'habitat humide mais, cette dernière ne représente pas d'enjeu particulier pour les odonates car il ne s'agit pas d'un point d'eau avec un niveau d'eau suffisant pour assurer le cycle de développement complet des odonates.

Liste des espèces d'odonates observées sur le secteur 1

Espèces		Observations	Statuts de protection		Statuts de conservation		
			Directive Habitats	Prot. France	France	Champagne-Ardenne	
Nom vernaculaire	*Nom latin*				Liste rouge	Liste rouge	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Sympétrum sanguin	*Sympetrum sanguineum (O.F. Muller, 1764)*	M	/	/	LC	/	/

Seul le Sympétrum sanguin, considéré comme une espèce relativement commune, a été observé en déplacement sur ce secteur.

Secteur 2

Le secteur 2 ne présente pas d'habitat humide ni d'intérêt particulier pour les odonates et aucune espèce n'a été observée dans ce périmètre.

Secteur 3

Liste des espèces d'odonates observées sur le secteur 3

Espèces		Observations	Statuts de protection		Statuts de conservation		
			Directive Habitats	Prot. France	France	Champagne-Ardenne	
Nom vernaculaire	*Nom latin*				Liste rouge	Liste rouge	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Sympétrum sanguin	*Sympetrum sanguineum (O.F. Muller, 1764)*	M	/	/	LC	/	/

Ce secteur, tout comme le 1, dispose d'une zone d'habitat humide mais ne présente pas un niveau d'eau suffisant, ce qui ne le rend pas particulièrement favorable, bien qu'il puisse potentiellement être utilisé comme secteur de chasse par les odonates.
Une seule espèce commune a été observée en déplacement sur ce secteur en 2022.

Secteur 4

Le secteur 4 contient des habitats humides sous forme de petites mares et de fossés inondés et, même si ces points d'eau ne restent pas en eau tout au long de l'année, **ce secteur représente un enjeu** car il offre une diversité d'habitats favorables à plusieurs taxons dont les odonates.

Liste des espèces d'odonates observées sur le secteur 4

Espèces		Observations	Statuts de protection		Statuts de conservation		
			Directive Habitats	Prot. France	France	Champagne-Ardenne	
Nom vernaculaire	*Nom latin*				Liste rouge	Liste rouge	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Caloptéryx éclatant	*Calopteryx splendens* (Harris, 1780)	I	/	/	LC	/	/
Leste brun	*Sympecma fusca* (Vander Linden, 1820)	A	/	/	LC	/	/
Agrion à larges pattes	*Platycnemis pennipes* (Pallas, 1771)	A	/	/	LC	/	/
Agrion jouvencelle	*Coenagrion puella* (Linnaeus, 1758)	A+P	/	/	LC	/	/
Agrion Mignon	*Coenagrion scitulum* (Rambur, 1842)	M+F	/	/	LC	/	OUI
Agrion élégant	*Ischnura elegans* (Vander Linden, 1820)	A+P	/	/	LC	/	/
Anax empereur	*Anax imperator Leach, 1815*	M	/	/	LC	/	/
Libellule déprimée	*Libellula depressa* Linnaeus, 1758	M	/	/	LC	/	OUI
Sympétrum sanguin	*Sympetrum sanguineum (O.F. Muller, 1764)*	M+F	/	/	LC	/	/

Neuf espèces ont été recensées sur ce secteur, dont **deux espèces déterminantes de ZNIEFF** en ex-région Champagne-Ardenne, la **Libellule déprimée** et l'**Agrion mignon**.

Secteur 5

Parmi les huit secteurs étudiés en 2022, le secteur 5 est celui avec la plus grande superficie et avec la richesse spécifique en odonates la plus importante. Un seul point d'eau est présent, il s'agit d'une petite mare située dans le patch boisé le plus au Sud, parmi les deux qui sont présents dans la partie Est du secteur 5.

Liste des espèces d'odonates observées sur le secteur 5

Espèces		Observations	Statuts de protection		Statuts de conservation		
			Directive Habitats	Prot. France	France	Champagne-Ardenne	
Nom vernaculaire	*Nom latin*				Liste rouge	Liste rouge	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Caloptéryx éclatant	*Calopteryx splendens* (Harris, 1780)	I	/	/	LC	/	/
Leste brun	*Sympecma fusca* (Vander Linden, 1820)	A	/	/	LC	/	/
Agrion à larges pattes	*Platycnemis pennipes* (Pallas, 1771)	A	/	/	LC	/	/
Agrion jouvencelle	*Coenagrion puella* (Linnaeus, 1758)	A+P	/	/	LC	/	/
Agrion élégant	*Ischnura elegans* (Vander Linden, 1820)	A+P	/	/	LC	/	/
Petite nymphe au corps de feu	*Pyrrhosoma nymphula* (Sulzer, 1776)	A	/	/	LC	/	/
Anax empereur	*Anax imperator Leach, 1815*	M	/	/	LC	/	/
Aeschne printanière	*Brachytron pratense (O.F. Muller, 1764)*	P	/	/	LC	/	OUI
Libellule déprimée	*Libellula depressa* Linnaeus, 1758	M	/	/	LC	/	OUI
Crocothemis écarlate	*Crocothemis erythraea (Brulle, 1832)*	M	/	/	LC	/	OUI
Sympétrum sanguin	*Sympetrum sanguineum (O.F. Muller, 1764)*	M+F	/	/	LC	/	/

Onze espèces ont été recensées sur ce secteur en 2022, ce qui traduit une importante richesse spécifique, dont **trois espèces déterminantes de ZNIEFF** en ex-région Champagne-Ardenne, l'**Aeschne printanière**, la **Libellule déprimée** et le **Crocothémis écarlate**.

Secteur 6

Aucune espèce n'a été observée sur ce secteur qui ne représente pas d'enjeux particuliers pour ce taxon.

Secteur 7

Tout comme les secteurs 2 et 6, le secteur 7 ne présente pas d'habitats humides ni d'intérêt particulier pour les odonates et aucune espèce n'a été observée dans cette zone.

Secteur 8

On retrouve sur ce secteur des habitats humides qui présentent un attrait et un intérêt pour les odonates.

Liste des espèces d'odonates observées sur le secteur 8

Espèces		Observations	Statuts de protection		Statuts de conservation		
			Directive Habitats	Prot. France	France	Champagne-Ardenne	
Nom vernaculaire	*Nom latin*				Liste rouge	Liste rouge	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Leste brun	*Sympecma fusca* (Vander Linden, 1820)	I	/	/	LC	/	/
Agrion à larges pattes	*Platycnemis pennipes* (Pallas, 1771)	M+F	/	/	LC	/	/
Agrion jouvencelle	*Coenagrion puella* (Linnaeus, 1758)	M+F	/	/	LC	/	/
Agrion élégant	*Ischnura elegans* (Vander Linden, 1820)	M+F	/	/	LC	/	/
Anax empereur	*Anax imperator Leach, 1815*	M	/	/	LC	/	/
Libellule à quatre taches	*Libellula quadrimaculata* Linnaeus, 1758	I	/	/	LC	/	/
Crocothemis écarlate	*Crocothemis erythraea (Brulle, 1832)*	M	/	/	LC	/	OUI
Sympétrum fascié	Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	F	/	/	LC	/	/

En 2022, on recense huit espèces d'odonates sur ce secteur, dont **une espèce déterminante de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne,** le **Crocothémis écarlate.**

Hors secteurs d'études

Plusieurs habitats aquatiques favorables aux odonates sont présents au sein du Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne (fossés, mares, ruisseaux, …). Ces habitats, qui sont situés entre les différents secteurs étudiés en 2022, renforcent la trame bleue du site et représentent un enjeu particulier pour les Odonates.

Liste des espèces d'odonates observées hors secteurs d'études

Espèces		Observations	Statuts de protection		Statuts de conservation		
			Directive Habitats	Prot. France	France	Champagne-Ardenne	
Nom vernaculaire	*Nom latin*				Liste rouge	Liste rouge	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Leste fiancé	*Lestes sponsa (Hansemann, 1823)*	M+F	/	/	NT	/	/
Leste sauvage	*Lestes barbarus* Fabricius, 1798	M	/	/	LC	X	OUI
Leste verdoyant	*Lestes virens (Charpentier, 1825)*	F	/	/	LC	X	/
Agrion de Vander Linden	*Erythromma lindenii* (Selys, 1840)	I	/	/	LC	/	/
Cordulie bronzée	*Cordulia aenea* (Linnaeus, 1758)	I	/	/	LC	/	/
Orthétrum réticulé	*Orthetrum cancellatum* (Linnaeus, 1758)	A+P	/	/	LC	/	/
Sympétrum de Fonscolombe	*Sympetrum fonscolombii* (Selys, 1840)	M+E	/	/	LC	/	/

Ainsi, huit espèces d'odonates différentes de celles citées précédemment, ont été observées en dehors des huit secteurs étudiés en 2022.

Parmi elles, **deux espèces sont inscrites sur Liste rouge de Champagne-Ardenne, dont une (le Leste sauvage) est également déterminante de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne. De plus, une autre espèce (le Leste fiancé) est inscrite et classée Quasi menacée (NT) sur Liste rouge nationale**

Ces trois espèces patrimoniales ont été observées sur les bassins situés entre les secteurs 4 et 5.

Légende des tableaux d'espèces pour les odonates :

Pour les statuts de conservation :	
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Odonates de France métropolitaine (2016)	
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée
>> Liste rouge de Champagne-Ardenne (2007)	
X	Espèce en danger, vulnérable ou rare
>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (Source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)	
OUI : Espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne	

Observations :	
A : Accouplement	M : Mâle
P : Ponte	F : Femelle
E : Exuvie / Émergence	I : Indéterminé

- **Description des espèces patrimoniales :**

La Libellule déprimée (*Libellula depressa*) :

La **Libellule déprimée** doit son nom à la forme de son abdomen, court, large et aplati dorso-ventralement. Cette espèce est relativement ubiquiste et son intérêt comme bio indicateur est donc assez limité.

L'espèce est réputée pour montrer un comportement pionnier en colonisant principalement des pièces d'eau stagnante relativement récentes et de petite dimension (mares, fossés, flaques, ornières). L'optimum écologique des larves correspond à des plans d'eau eutrophisés présentant de l'eau libre et des berges dénudées.

Concernant sa période de vol, cette espèce est considérée comme précoce car les premiers imagos apparaissent à partir de mi-avril et peuvent être observés jusqu'à mi-août. Les pontes se déroulent de fin avril à août et les larves se développent durant un an sous l'eau, avec une diapause hivernale, avant d'émerger au printemps suivant.

Le Crocothémis écarlate (*Crocothemis erythraea*) :

Le **Crocothémis écarlate** est une Libellule de taille moyenne, de couleur jaune à jaune-brun puis rouge écarlate. L'abdomen est large et aplati.

Cette espèce occupe une vaste gamme d'habitats d'eaux stagnantes et faiblement courantes. Elle tolère les eaux saumâtres et fortement eutrophisées. Selon le climat, la larve se développe entre 9 semaines et un an. L'espèce peut ainsi produire de une à quatre générations par an. Très mobile, elle colonise rapidement de nouveaux habitats.
En France, elle est présente sur l'ensemble du territoire et jusqu'à 1 300 m d'altitude en Corse.

Les adultes sont observés d'avril à novembre dans le sud et de mai à octobre dans le nord.

L'Aeschne printanière (*Brachytron pratens*) :

L'**Aeschne printanière** est une Libellule de taille moyenne au corps velu. Les mâles ont le corps noir, vert et bleu et les yeux bleus. Les femelles sont noires, brunes et jaunes. La base de l'abdomen (au niveau du 3e segment) n'est pas étranglée comme les autre *Aeschnes*.

Cette espèce se reproduit dans les eaux calmes bordées de carex, de roseaux, de joncs ou de massettes. La femelle pond les œufs seule en les insérant dans la tige des plantes ou dans les végétaux en décomposition. La phase larvaire dure de 2 à 3 ans. Cette espèce émerge au printemps de manière synchronisée après une diapause hivernale du dernier stade larvaire.

Les adultes sont observés d'avril à août dans le sud et de mai à août dans le nord.

L'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) :

L'**Agrion mignon** est connu pour apprécier les eaux stagnantes bien ensoleillées avec une abondance de plantes aquatiques telles que les myriophylles. Les habitats typiques de cette espèce sont les étangs, les mares et les marais mais elle peut également occuper certains bassins artificiels.
En France, l'espèce *Coenagrion scitulum* est distribuée sur une grande partie du territoire à l'exception de l'Est.

Les adultes s'observent de mai à septembre et la phase larvaire de cette espèce dure de 6 mois à un an.

Le Leste sauvage (*Lestes barbarus*) :

Le **Leste sauvage** est une demoiselle (Zygoptère) au corps vert métallique. La partie postérieure de la tête (occiput) et les ptérostigmas sont bicolores. Au bout de l'abdomen des mâles, la pointe des cerques est recourbée vers l'extérieur.

Cette espèce se rencontre près des eaux stagnantes ensoleillées. Elle affectionne notamment les milieux temporaires et saumâtres. La ponte est souvent effectuée en tandem comme l'accouplement. La femelle insère les œufs dans la végétation aquatique ou dans les végétaux proches des berges comme les aulnes, les saules ou les ronciers.
Les adultes sont observés d'avril à octobre dans le sud, de mai à octobre dans le nord.

En France elle est présente sur une grande partie du territoire, principalement en plaine et jusqu'à 1 200 m.

Le leste verdoyant (*Lestes virens*) :

Le **Leste verdoyant** est une demoiselle (Zygoptère) au corps vert métallique. Chez le mâle à maturité des pulvérulences bleues apparaissent sur les flancs du thorax et sur les segments 9 et 10 de l'abdomen. La partie postérieure de la tête (occiput) est verte sur le dessus et jaune dans sa partie inférieure. Les ptérostigmas sont bruns. Au bout de l'abdomen, la pointe des cerques est rectiligne et arrondie.

Cette espèce occupe différents types d'eaux stagnantes permanentes ou temporaires : marais, étangs, lagunes saumâtres, milieux tourbeux... Elle affectionne notamment la présence de roseaux ou de laîches. Après l'accouplement, la ponte est parfois effectuée en tandem avec le mâle. La femelle insère les œufs dans les végétaux aquatiques.
Les adultes sont observés de mai à novembre dans le sud, de mai à octobre dans le nord.

En France, *Lestes virens* est présente principalement en plaine et jusqu'à 1 400 m d'altitude.

Le leste fiancé (*Lestes sponsa*) :

Le **Leste fiancé** est une demoiselle (Zygoptère) au corps vert métallique ou cuivré brillant. Chez le mâle à maturité des pulvérulences bleues apparaissent sur les flancs du thorax et sur les segments 1, 2, 8, 9 et 10 de l'abdomen. La partie postérieure de la tête (occiput) est vert métallique. Les ptérostigmas sont noirs. Au bout de l'abdomen, les cerques sont longs, parallèles et non courbés.

Cette espèce occupe une vaste gamme d'eaux stagnantes y compris temporaires, acides ou saumâtres. Elle affectionne notamment les berges en pente douce avec une importante ceinture de végétation. Après l'accouplement, la ponte est souvent effectuée en tandem avec le mâle. La femelle insère les œufs dans les végétaux aquatiques.

Les adultes sont observés de mai à octobre.

La répartition de cette espèce ubiquiste s'étend de l'Europe de l'ouest au Japon. Elle préfère les climats tempérés et, en région méditerranéenne, elle est présente surtout en montagne jusqu'à 2500 m d'altitude.

Bilan

Au total, **21 espèces** d'odonates auront été recensées en 2022 dont :

- **Cinq espèces déterminantes de ZNIEFF :** Leste sauvage, Agrion mignon, Crocothémis écarlate, Aeschne printanière, Libellule déprimée.

- **Deux espèces inscrites sur Liste rouge de Champagne-Ardenne**, dont une qui est également déterminante de ZNIEFF : Leste sauvage, Leste verdoyant

- **Une espèce inscrite comme quasi menacée (NT) sur la Liste rouge des espèces menacées en France** : Leste fiancé

Ces **sept espèces patrimoniales** représentent un **enjeu modéré** et quatre d'entre-elles (Agrion mignon, Crocothémis écarlate, Aeschne printanière et Libellule déprimée) ont directement été observées sur l'un des huit principaux secteurs étudiés en 2022.
Deux autres espèces (Leste sauvage et Leste verdoyant), qui sont inscrites sur Liste rouge de Champagne-Ardenne, ont été observées en dehors des principaux secteurs d'études.
Cependant, du fait de la présence de plusieurs points d'eau au sein du Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne et de la capacité de déplacement des odonates, ces deux espèces sont susceptibles d'être observées et de se reproduire sur les parcelles à céder. Elles devront donc être prises en compte si des travaux doivent être réalisés sur ces parcelles.

Ainsi, en observant la diversité d'habitats et la diversité spécifique, **les secteurs 4, 5 et 8 sont les secteurs qui présentent le plus d'intérêt pour les odonates**, tandis que les secteurs 1, 2, 3, 6 et 7 ne représentent qu'un intérêt relativement faible pour ce taxon.

Autres groupes :

L'Épeire frelon (Arachnide), espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne, avait été observée au niveau du secteur 4 lors des passages réalisés avant le mois d'août. Lors du passage du mois d'août, cette dernière a de nouveau été observée sur le secteur 4 ainsi qu'au sein du secteur 8.

- Description de l'espèce :

L'**Épeire frelon** possède un aspect caractéristique avec un abdomen rayé transversalement de jaune et de noir et des pattes annelées.
La toile est signée par un dessin vertical en zigzag. Elle est tissée assez bas dans la végétation, dans des milieux ensoleillés et moyennement humides : friches, pelouses, landes mésophiles et humides.

Le cycle est annuel. Les mâles sont présents en juillet-août, les femelles d'août à octobre. La période de ponte est automnale et la femelle peut pondre deux cocons, en général de plusieurs centaines d'œufs, jusqu'à un millier. Le cocon est abandonné dans la végétation, il a une forme caractéristique de montgolfière renversée. Les œufs vont mettre un mois pour se développer et une fois éclos, les jeunes restent dans le cocon jusqu'en avril-mai.

A noter que du Charançon couronné (Coléoptère) a été observé dans le secteur 4 lors du passage du mois d'août. Cette espèce ne présente pas de statuts de conservation et de protection particuliers.

N
1
2
3
4
5
6
7
8
ENTOMOFAUNE PATRIMONIALE
Lépidoptères
Azuré du trèfle
Machaon
Orthoptères
Conocéphale commun
Conocéphale gracieux
Courtilière commune
Criquet ensanglanté
Criquet italien
Criquet marginé
Criquet verte-échine
Decticelle carroyée
Odonates
Aeschne printanière
Agrion mignon
Crocothemis écarlate
Leste fiancé
Leste sauvage
Leste verdoyant
Libellule déprimée
Arachnides
Epeire frelon
Fossé
Surface en eau
Périmètres d'étude
0
100
200 m
fond : Google on Satellite
source :
4251_BI_Biodiversité_PAR_Nord_53/53_Dobie_Amphibiens.apz
l'Atelier des Territoires - Janvier 2023

III.3. Reptiles

L'inventaire des reptiles a été réalisé à l'aide de deux méthodes : une prospection à vue et la pose de plaques à reptiles.

Six passages ont été consacrés aux reptiles, généralement couplés aux inventaires d'autres taxons (cf. annexe 2).

Les observations effectuées en 2022 sont présentées par secteur dans les paragraphes ci-dessous, accompagnés de tableaux précisant les statuts de protection et de conservation des espèces recensées.

La localisation des plaques à reptiles installées sur la zone d'étude ainsi que les observations de reptiles effectuées en 2022 sont disponibles dans la carte « Données reptiles 2022 » ci-dessous.

Secteur 1

Ce secteur prairial ne représente que peu d'intérêt pour les reptiles car c'est un milieu ouvert qui n'offre aucune zone de refuge pour les reptiles.
Ainsi, aucune espèce de reptile n'a été observée sur ce secteur en 2022.

Secteur 2

Des zones de pierriers sont présentes sur ce secteur et peuvent être utilisées comme zones refuges par certains reptiles, qui peuvent également chasser dans les milieux plus ouverts présents sur ce secteur qui a donc un léger intérêt pour les reptiles.

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 2

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/

Le lézard des murailles, qui est protégé en France, est la seule espèce de reptile à avoir été recensée sur le secteur 2 cette année.

Secteur 3

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 3

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/

Tout comme le secteur 2, seul le Lézard des murailles a été observé sur ce secteur.

Secteur 4

Ce secteur présente une diversité d'habitats (friches, boisement, mares, tas de bois, …) lui permettant d'être favorable à plusieurs taxons, dont les reptiles.

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 4

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Orvet fragile	*Anguis fragilis* (Linnaeus, 1758)	/	3	LC	/	/	/
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/

En 2022, deux espèces protégées de reptiles (Orvet fragile et Lézard des murailles) ont été recensées sur le secteur 4.

Secteur 5

Ce secteur est majoritairement composé d'une prairie ouverte et bien exposée. Cependant, il dispose aussi de secteurs boisés, de lisières et d'un point d'eau. Cette diversité d'habitats est favorable pour attirer une diversité d'espèces.

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 5

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Orvet fragile	*Anguis fragilis* (Linnaeus, 1758)	/	3	LC	/	/	/
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/
Couleuvre helvétique	*Natrix helvetica* (Lacepède, 1789)	/	2	LC	/	/	/

Trois espèces de reptiles ont été observées sur le secteur 5 en 2022, l'Orvet fragile, le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique, ce qui en fait le **secteur avec la plus grande diversité de reptiles** pour cette étude.
À noter que **ces trois espèces sont protégées en France**.

Secteur 6

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 6

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/

Tout comme les secteurs 2 et 3, seul le Lézard des murailles a été observé sur ce secteur.

Secteur 7

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 7

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/

Idem que pour les secteurs 2, 3 et 6, seul le Lézard des murailles a été observé.
Des individus ont notamment été observés au niveau d'enrochements situés dans le fossé entre la route et le secteur 7.

Secteur 8

Comme pour le secteur 4, mais sur une surface moins importante, ce secteur présente une diversité d'habitats (prairie, boisement, lisière, …) lui permettant d'être favorable à divers taxons dont les reptiles.

Liste des espèces de reptiles observées sur le secteur 8

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Orvet fragile	*Anguis fragilis* (Linnaeus, 1758)	/	3	LC	/	/	/
Lézard des murailles	*Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)	IV	2	LC	/	/	/

Ainsi, en 2022, deux espèces de reptiles protégées en France ont été recensées sur le secteur 8, le Lézard des murailles et l'Orvet fragile.

Légende des tableaux d'espèces pour l'herpétofaune :

Pour les statuts de protection :
Europe : Directive CEE n°92/43 modifiée dite Directive "Habitats", les chiffres renvoient aux annexes de la Directive
France : Arrêté du 08/01/2021
Les chiffres renvoient aux articles de l'Arrêté :
Article 2 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction
Article 3 : interdiction de destruction des individus
Article 4 : interdiction de mutiler des individus

Pour les statuts de conservation :
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015)

EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

>> Liste rouge de Champagne-Ardenne (2007)

E	En danger
V	Vulnérable
R	Rare
AP	À préciser
AS	À surveiller

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (Source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)
OUI : Espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

- **Description des espèces patrimoniales :**

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) :

Le **Lézard des murailles** est une espèce fortement liée aux zones bien exposées au soleil, sur substrat solide et sec. En France, l'espèce est relativement ubiquiste et commune.

Cette espèce est diurne et active de février-mars à octobre-novembre. La période de reproduction débute au mois d'avril pour cette espèce ovipare.

Les exigences écologiques de ce Lézard lui font ainsi fréquenter de nombreux milieux artificiels comme les friches, les murs, les cimetières, les voies ferrées ou encore les habitations. On le retrouve également en contexte plus naturel, sur des zones de pelouses ou d'éboulis.

La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) :
(anciennement Couleuvre à collier – *Natrix natrix*)

La **Couleuvre helvétique** est surtout présente dans les milieux humides et à proximité : roselières, mégaphorbiaies et cariçaies, prairies humides, tourbières, bords d'étangs, de mares, de cours d'eau...

Elle peut fréquenter des milieux plus secs (pelouses calcaires, lisières et clairières forestières, bords de voies ferrées, jardins, …), en particulier les femelles en quête d'une zone de ponte (espèce ovipare).

Ce serpent nage et plonge très bien, notamment pour s'alimenter, en chassant préférentiellement les amphibiens et les poissons ; les jeunes mangeant divers invertébrés et des têtards.
Cette espèce est fondamentalement diurne, mais il n'est pas rare qu'elle s'active de nuit, notamment en période de reproduction des anoures, une nourriture de choix pour ce serpent.

On peut observer ce serpent commun une bonne partie de l'année, du mois de mars à octobre. La reproduction a lieu d'avril à mai. Les pontes sont annuelles et se déroulent vers le mois de juillet.

L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) :

L'**Orvet fragile** est un lézard terrestre semi-fouisseur qui fréquente une large gamme d'habitats. On le rencontre dans les milieux boisés (forêts claires, lisières, clairières), dans le bocage, sur les abords de voies ferrées, les friches et les jardins. Il apprécie les micro-habitats ensoleillés ou semi-ombragés à forte couverture végétale et tendance humide. Les sols meubles ou frais lui conviennent tout particulièrement.

L'Orvet fragile peut être observé de février-mars à octobre ; il est diurne, et plutôt actif le matin ou en fin de journée. La reproduction débute au mois d'avril et se poursuit jusqu'au mois de juin. La femelle met bas vers août-septembre jusqu'à près d'une trentaine (huit en moyenne) de jeunes déjà formés, qui se libèrent immédiatement de la membrane de l'œuf une fois ce dernier expulsé (viviparité).

À noter que ce reptile apprécie les plaques et autres abris, sous lesquels il est assez aisé à repérer.

Bilan

Trois espèces ont été recensées sur les différents secteurs d'étude : Orvet fragile, Lézard des murailles et Couleuvre helvétique.
Ces espèces sont toutes **protégées en France** mais, elles ne sont pas menacées au niveau national ni au niveau régional, et aucune n'est déterminante ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne.

En revanche, pour ces trois espèces, la destruction d'individus est interdite (Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national) et, pour le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique, la dégradation ou la destruction de leurs sites de reproduction est également interdite (Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national). De plus, le Lézard des murailles est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place de travaux sur les secteurs abritant ces espèces, si la destruction/dégradation de site de reproduction du Lézard des murailles et de la Couleuvre helvétique, ou bien si la destruction d'individus pour ces trois espèces ne peut pas être éviter, il sera nécessaire d'effectuer une demande de dérogation de destruction d'espèce protégée.

Sur le site, les reptiles représentent donc un enjeu nul sur le secteur 1 et un enjeu faible sur les autres secteurs étudiés en 2022.

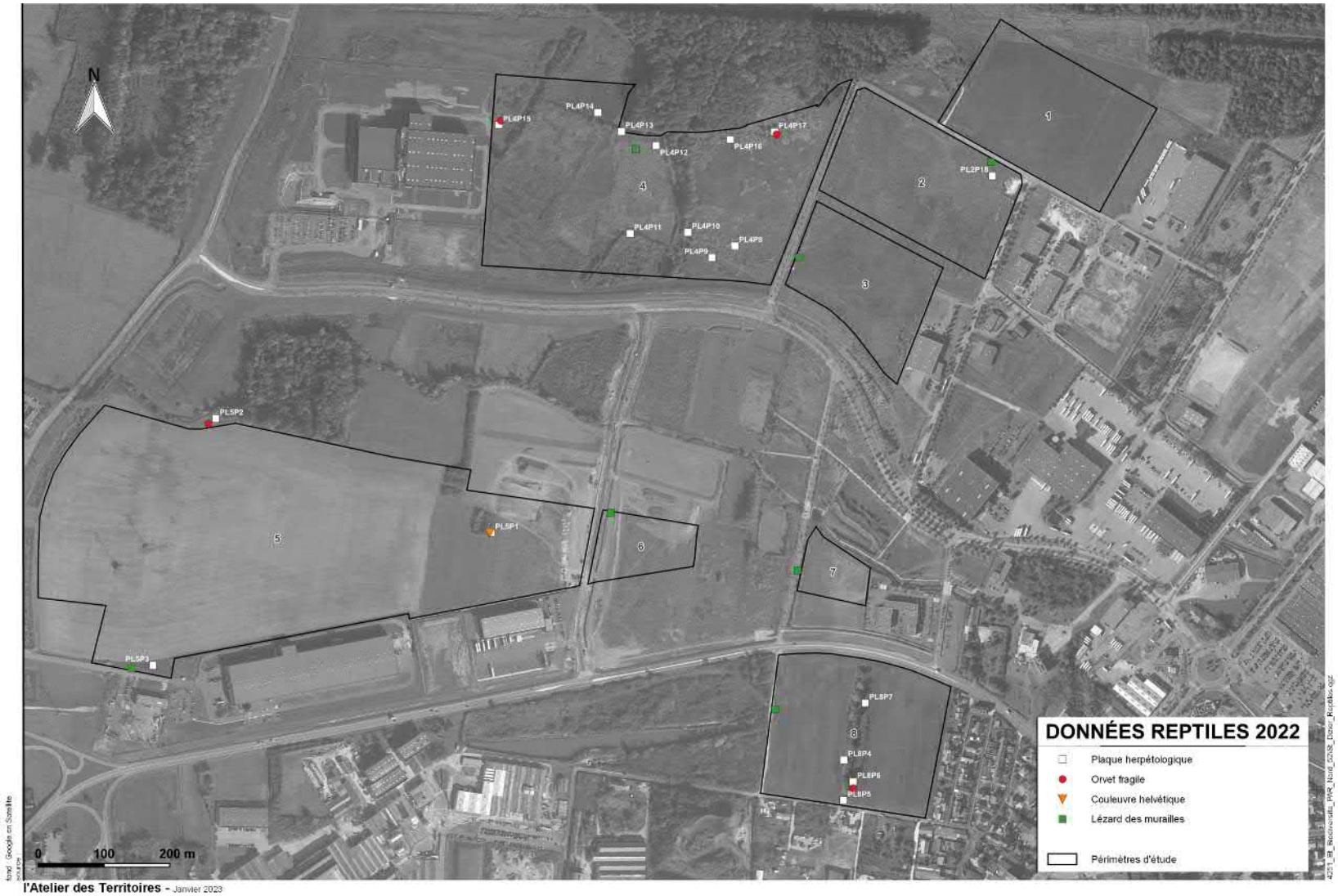
N
PL4P14
PL4P15
PL4P13
PL4P12
PL4P16
PL4P17
PL2P18
PL4P11
PL4P10
PL4P8
PL4P9
PL5P2
PL5P1
PL5P3
PL8P7
PL8P4
PL8P6
PL8P5
1
2
3
4
5
6
7
8
0
100
200 m
DONNÉES REPTILES 2022
Plaque herpétologique
Orvet fragile
Couleuvre helvétique
Lézard des murailles
Périmètres d'étude
l'Atelier des Territoires - Janvier 2023

III.4. Amphibiens

Trois prospections amphibiens ont eu lieu en 2022, sous forme d'un passage diurne avec recherche à vue et de deux passages sous forme d'écoutes nocturnes (cf. annexe 2).

Les observations d'amphibiens effectuées en 2022 sont présentées par secteur dans les paragraphes ci-dessous, accompagnés de tableau précisant les statuts de protection et de conservation des espèces recensées.

Une carte « Données amphibiens 2022 » est également disponible ci-dessous et renseigne sur la localisation des différentes espèces d'amphibiens recensées au sein du site.

Secteurs 1, 2 et 3

Ces trois secteurs ne disposent pas d'habitats aquatiques favorables au bon déroulement du cycle de vie des amphibiens. Le manque d'intérêt de ces secteurs pour les amphibiens explique l'absence d'observations en 2022.

Seul un point d'eau où des espèces du complexe des Grenouilles vertes ont été entendues, à l'ouest du secteur 1, présente un intérêt pour les amphibiens, mais ce dernier est situé en dehors du périmètre d'étude du secteur 1.

Secteur 4

Ce secteur présente un intérêt pour les amphibiens car il est en partie constitué d'habitats humides (fossés, mares, …) favorables aux amphibiens.

Liste des espèces d'amphibiens observées sur le secteur 4

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Crapaud commun	*Bufo bufo* (Linnaeus, 1758)	/	3	LC	/	AS	/
Grenouille commune	*Pelophylax kl. esculentus* (Linnaeus, 1758)	V	4	NT	/	/	/
Grenouille de Lessona	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	IV	2	LC	/	AP	/
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771)	V	3	LC	/	/	/
Grenouille rousse	*Rana temporaria* (Linnaeus, 1758)	V	4	LC	/	AS	/

Cinq espèces ont été recensées sur ce secteur en 2022, elles sont toutes protégées en France et l'une d'entre elles, la Grenouille commune, est une espèce patrimoniale.

À noter que c'est sur ce secteur que les effectifs d'amphibiens observés étaient les plus importants (plusieurs dizaines de Pelophylax sp. notamment) **et que les habitats pour ce taxon sont les plus diversifiés et intéressants.**

Sur ce secteur 4 on retrouve, parmi les habitats favorables aux amphibiens, plusieurs **plans d'eau temporaires** de petites tailles au sud-ouest de la parcelle qui constituent un **secteur favorable aux amphibiens** (cf. Carte « Données amphibiens 2022 » ci-dessous), qui peuvent être reliés entre eux une partie de l'année, selon l'importance de la pluviométrie, mais qui finissent par s'assécher et qui ont été observés quasiment à sec au cours de la prospection du 9 mai 2022.

Cependant, la diversité des habitats sur ce secteur (plans d'eau, milieux ouverts et semi-ouverts) le rend favorable à la reproduction, au repos et au nourrissage des amphibiens et représente ainsi un intérêt pour ce taxon

Secteur 5

Liste des espèces d'amphibiens observées sur le secteur 5

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Crapaud commun	*Bufo bufo* (Linnaeus, 1758)	/	3	LC	/	AS	/
Grenouille commune	*Pelophylax kl. esculentus* (Linnaeus, 1758)	V	4	NT	/	/	/
Grenouille de Lessona	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	IV	2	LC	/	AP	/
Grenouille rieuse	*Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771)	V	3	LC	/	/	/
Grenouille rousse	*Rana temporaria* (Linnaeus, 1758)	V	4	LC	/	AS	/

Idem que pour le secteur 4, on observe une intéressante diversité avec cinq espèces différentes recensées dont une espèce patrimoniale, la Grenouille commune, et elles sont toutes protégées en France.

Cependant, sur ce secteur, la diversité d'habitats est moins importante que sur le secteur 4 et les activités humaines y sont plus importantes.
Ainsi, la majorité des observations d'amphibiens ont été réalisées sur le petit plan d'eau situé au cœur du petit fourré à l'est de la parcelle. Tandis que les autres observations sont principalement des individus chantants et en déplacement, comme avec le crapaud commun recensé au nord-ouest du secteur.

Le secteur 5 présente donc un intérêt pour les amphibiens, mais pas autant que le secteur 4.

Secteur 6

Comme pour les secteurs 1, 2 et 3, on observe une absence d'habitats favorables aux amphibiens sur le secteur 6.
Au sein de cette zone, aucune espèce d'amphibiens n'a été observée au cours des prospections menées en 2022.

Secteur 7

Liste des espèces d'amphibiens observées sur le secteur 7

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Grenouille commune	*Pelophylax kl. esculentus* (Linnaeus, 1758)	V	4	NT	/	/	/

Malgré l'absence d'habitats favorables aux amphibiens, la Grenouille commune, qui est une espèce patrimoniale, a été entendue sur ce secteur au cours d'une prospection.
On peut supposer qu'il s'agissait d'un individu en déplacement et provenant du ruisseau ou du bassin situé au nord du périmètre du secteur 7.

Secteur 8

Comme pour les secteurs 1, 2, 3 et 6, aucun amphibien n'a été observé sur ce secteur en 2022, malgré le fait que celui-ci, à l'inverse des secteurs 1, 2, 3 et 6, dispose d'habitats humides potentiellement favorables aux amphibiens.

Cette absence d'observation peut s'expliquer par un manque d'attractivité de ce secteur par rapport aux autres secteurs étudiés en 2022, à cause de son isolement lié à la route bien fréquentée qui passe au nord par exemple, ou encore à cause de la présence d'un secteur plus attractif à proximité comme cela semble être le cas juste à l'ouest du secteur 8 où, d'après des images satellites, un terrain abrite un grand plan d'eau entouré par une roselière.

Légende des tableaux d'espèces pour les amphibiens : cf. « Légende des tableaux d'espèces pour l'herpétofaune » de la partie III.3. Reptiles

- **Description des espèces patrimoniales :**

La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) :

La **Grenouille rousse** est une espèce à grande amplitude écologique recherchant toutefois la fraicheur et l'humidité. Elle apparaît comme particulièrement ubiquiste dans le choix de ses sites de ponte depuis de simples ornières jusqu'aux grands étangs forestiers.

On la retrouve globalement dans l'ensemble des milieux forestiers.

Sur le site d'étude, une centaine de têtards de G. rousse ont notamment été observés dans le fossé au sud de la parcelle 4, ainsi que des adultes en déplacement sur la parcelle.

Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) :

Le **Crapaud commun** peut être trouvé dans des habitats variés, mais plus généralement dans les secteurs boisés et leurs abords, proches de grandes pièces d'eau (étangs). Plutôt fidèle à ses sites de reproduction, cette espèce est capable de déplacements assez importants entre le site de reproduction et les habitats terrestres. Il n'est pas rare d'observer de grands rassemblements aux abords des sites de reproduction.

La période d'activité du Crapaud commun va de février-mars à octobre-novembre. Son activité est crépusculaire et nocturne, et peut s'étendre dans la journée lorsqu'il est dans l'eau au moment de la reproduction ou par temps orageux. Pendant la période hivernale, l'espèce trouve refuge à terre, parfois simplement enfoui dans le sol sous les feuilles ou alors dans des anfractuosités, dans des souches ou des terriers de rongeurs.

Au sein du PAR, l'espèce a été entendue au nord-ouest de la parcelle 5 lors d'une écoute nocturne.

Les 3 espèces de Grenouilles vertes :

La Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) :

La **Grenouille verte rieuse** manifeste une certaine plasticité dans le choix de ses habitats.

C'est une espèce de plaine qui se rencontre essentiellement dans les grandes rivières aux rives bien ensoleillées et surtout dans les plans d'eau de grande taille présentant souvent une profondeur importante. L'espèce résiste particulièrement bien à la présence de poissons, on la retrouve ainsi sur les bords des rivières, dans les gravières ou les étangs dans leurs parties les plus ensoleillées.

La Grenouille rieuse est majoritairement diurne et plutôt aquatique en période de reproduction qui se déroule à la fin du printemps ou début de l'été, mais qui peut intervenir en toutes saisons dans des conditions favorables.
L'hibernation a généralement lieu entre octobre et février et se déroule sous l'eau, dans la vase.

La Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) :

La **Grenouille de Lessona** est principalement aquatique et elle apprécie les petites pièces d'eau bien ensoleillées (mares, fossés et ornières inondées), en zone agricole, en forêt et sur les landes.
L'espèce est active de jour comme de nuit, principalement entre mars et octobre, avec une reproduction en mai et juin.

La Grenouille commune ou Grenouille verte hybride (*Pelophylax kl. esculentus*) :

La **Grenouille commune** se rencontre dans des plans d'eau de taille moyenne ou grande et sur divers sites, des marais aux terrains vallonnés ou montagneux. Principalement aquatique et appréciant le soleil, elle est active de nuit comme de jour.
L'espèce hiberne sur la terre ferme, mais parfois aussi dans l'eau. La reproduction se déroule en mai et juin. Elle se nourrit de toutes sortes d'invertébrés.

À noter que le complexe des Grenouilles vertes (les 3 espèces décrites précédemment) est bien représenté au sein du PAR où plusieurs centaines d'individus ont été recensés en 2022. Cependant, il est difficile d'estimer les effectifs de chacune de ces 3 espèces car elles se confondent facilement et l'analyse de leurs chants ne permet pas de les distinguer avec certitude.

Bilan

Cinq espèces d'amphibiens ont été recensées en 2022 dont une espèce patrimoniale, principalement sur les **secteurs 4 et 5.**
Aucune de ces espèces n'est considérée comme déterminante de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne. En revanche, **elles sont toutes protégées en France** mais le niveau de protection varie d'une espèce à l'autre.
La Grenouille commune et la Grenouille rousse sont inscrites à l'annexe V de la Directive Habitats et il est interdit de mutiler les individus de ces espèces (Article 4 de l'Arrêté du 08/01/2021).
La Grenouille rieuse est également inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats mais, pour cette espèce, c'est la destruction des individus qui est interdite (Article 3 de l'Arrêté du 08/01/2021).
Le crapaud commun n'est pas inscrit à la Directive Habitats mais, comme pour la Grenouille rieuse, la destruction des individus est interdite (Article 3 de l'Arrêté du 08/01/2021).
La Grenouille de Lessona est l'espèce qui présente le statut de protection le plus élevée. Elle est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et, pour cette espèce, la destruction des individus, mais également des sites de repos et de reproduction, est strictement interdite (Article 2 de l'Arrêté du 08/01/2021)

Concernant les statuts de conservation, seule **la Grenouille commune est classée « Quasi menacée » (NT)** sur la liste rouge des espèces menacées en France, ce qui lui confère le statut d'**espèce patrimoniale**, tandis que les quatre autres espèces sont en « Préoccupation mineure » (LC).

Parmi les huit secteurs étudiés en 2022 au sein du Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne, ce sont donc sur **les secteurs 4 et 5 que les enjeux pour les amphibiens sont les plus importants** car ce sont sur ces secteurs qu'on observe la plus importante richesse spécifique en amphibiens. De plus, on retrouve sur ou à proximité des secteurs 4 et 5, des habitats favorables permettant aux **cinq espèces recensées** d'y être considérées comme **reproductrices** et ainsi, de représenter des **enjeux de patrimonialité faibles pour la Grenouille rieuse et modérés pour les autres espèces.**

Ainsi, dans le cas ou des travaux seraient amenés à être réalisés sur les secteurs 4 ou 5, une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées devra être réalisée pour les amphibiens.

N
1
2
3
4
5
6
7
8
DONNÉES AMPHIBIENS 2022
Crapaud commun
Grenouille commune
Grenouille de Lessona
Grenouille rieuse
Grenouille rousse
Grenouille verte
Secteur favorable aux amphibiens
Fossé
Surface en eau
Périmètres d'étude
0
100
200 m
fond : Google.com Satellite
source :
4251_Et_Biodiversite_PAR_Nord_5258_Donn_Amphibiens.qgz
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

III.5. Mammifères (hors Chiroptères)

Les mammifères ont principalement été recensés par observations directes d'individus ou bien par la découverte d'indices de présence lors des inventaires des autres taxons.

La prospection Muscardin réalisée le 7 décembre 2022, n'a pas permis de montrer la présence de l'espèce sur le site.

À noter que le Hérisson d'Europe n'a pas été observé au sein de la zone d'étude cependant, au vu des habitats présents sur le PAR Nord Haute-Marne et qui sont favorables à l'espèce, le Hérisson d'Europe est considéré comme potentiellement présent sur le site.

Secteur 1

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de trois espèces de mammifères sur le secteur 1.

Aucune espèce n'est protégée et une espèce est patrimoniale : le Lièvre d'Europe, inscrit sur la liste rouge régionale.

Liste des espèces de mammifères observées sur le secteur 1

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom francais	***Nom scientifique***	**Directive Habitats**	**Législation France**	**Liste Rouge France**	**Liste rouge régionale**	**ZNIEFF Champagne-Ardenne**
Chevreuil européen	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus (Pallas, 1778)*	/	/	LC	**AS**	/
Sanglier	*Sus scrofa (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/

Secteur 2

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de deux espèces de mammifères sur le secteur 2.

Aucune espèce n'est protégée une espèce est patrimoniale : le Lièvre d'Europe, inscrit sur la liste rouge régionale.

Liste des espèces de mammifères observées sur le secteur 2

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom francais	***Nom scientifique***	**Directive Habitats**	**Législation France**	**Liste Rouge France**	**Liste rouge régionale**	**ZNIEFF Champagne-Ardenne**
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus (Pallas, 1778)*	/	/	LC	**AS**	/
Renard roux	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/

Secteur 3

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence d'une espèce de mammifères sur le secteur 3 : le Lièvre d'Europe, non protégé mais patrimonial.

Liste des espèces de mammifères observées sur le secteur 3

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom francais	***Nom scientifique***	**Directive Habitats**	**Législation France**	**Liste Rouge France**	**Liste rouge régionale**	**ZNIEFF Champagne-Ardenne**
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus (Pallas, 1778)*	/	/	LC	**AS**	/

Secteur 4

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de quatre espèces de mammifères sur le secteur 4.

Aucune espèce n'est protégée mais une espèce est patrimoniale : le Lièvre d'Europe.

Liste des espèces de mammifères observées sur le secteur 4

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom francais	***Nom scientifique***	**Directive Habitats**	**Législation France**	**Liste Rouge France**	**Liste rouge régionale**	**ZNIEFF Champagne-Ardenne**
Chevreuil européen	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus (Pallas, 1778)*	/	/	LC	**AS**	/
Renard roux	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/
Sanglier	*Sus scrofa (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/

Secteur 5

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de quatre espèces de mammifères sur le secteur 5 ou à sa proximité immédiate.

Une espèce est protégée : le Chat forestier. Cette espèce est également patrimoniale puisqu'elle est inscrite sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce « vulnérable » et qu'elle est déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Une autre espèce est patrimoniale : le Lièvre d'Europe, déterminant de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Liste des espèces de mammifères observées sur le secteur 5

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom francais	***Nom scientifique***	**Directive Habitats**	**Législation France**	**Liste Rouge France**	**Liste rouge régionale**	**ZNIEFF Champagne-Ardenne**
Chevreuil européen	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus (Pallas, 1778)*	/	/	LC	**AS**	/
Chat forestier	*Felis silvestris (Schreber, 1775)*	IV	2	LC	**V**	Oui
Crocidure musette	*Crocidura russula (Hermann, 1780)*	/	/	LC	/	/

Secteur 6

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis de montrer la présence de deux espèces de mammifères sur le secteur 6.

Aucune espèce n'est protégée mais une espèce est patrimoniale : le Lièvre d'Europe.

Liste des espèces de mammifères observées sur le secteur 6

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation		
Nom francais	***Nom scientifique***	**Directive Habitats**	**Législation France**	**Liste Rouge France**	**Liste rouge régionale**	**ZNIEFF Champagne-Ardenne**
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus (Pallas, 1778)*	/	/	LC	**AS**	/
Renard roux	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	/	/	LC	/	/

Secteur 7

Aucune espèce de mammifères n'a été recensée sur le secteur 7.

Secteur 8

Aucune espèce de mammifères n'a été recensée sur le secteur 8.

Légende des tableaux d'espèces pour les mammifères :

Pour les statuts de protection :
Europe : Directive CEE n°92/43 modifiée dite Directive "Habitats", les chiffres renvoient aux annexes de la Directive
France : Arrêté du 23/04/07
Les chiffres renvoient aux articles de l'Arrêté :
Article 2 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction

Pour les statuts de conservation :
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (2017)

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

>> Liste rouge des espèces menacées en Champagne-Ardenne (avril 2007)

Catégorie rouge	E : espèces en danger =	espèces menacées de disparition à très court terme
	V : espèces vulnérables =	espèces en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèces à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante
	R : espèces rares =	espèces à effectif plus ou moins faible mais en progression ou espèces stables ou fluctuantes et localisées
Catégorie orange	AP : espèces à préciser =	espèces communes et/ou à effectif encore important dont on ressent des fluctuations négatives
	AS : espèces à surveiller =	espèces communes et/ou à effectif encore important, en régression dans les régions voisines et qui pourraient évoluer dans la même direction en Champagne-Ardenne

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)
Oui = espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

Présentation des espèces patrimoniales :

Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Le **Lièvre d'Europe** s'accouple de décembre à septembre. En période de bouquinage (=rut), les mâles deviennent très agressifs entre eux. La femelle met de 2 à 4 petits après 6 semaines de gestation. Elle peut avoir plusieurs portées par an. Herbivore, il s'alimente préférentiellement de plantes vertes. Il gîte à même le sol, dans une petite dépression qu'il aura creusée. Il est présent un peu partout en Europe. On le retrouve en milieux ouverts parsemés de buissons. L'espèce a été observée dans les milieux ouverts des secteurs 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Ces secteurs semblent donc favorables à l'espèce.

Chat forestier (*Felis silvestris*)

Le **Chat forestier** est une espèce forestière, occupant principalement des forêts de feuillus et mixtes d'altitude modeste. Il se rencontre ainsi essentiellement dans les régions boisées de plaine, de colline, de basse ou de moyenne montagne et des piémonts. Bien que lié aux zones largement boisées, le Chat forestier n'est pas un véritable prédateur forestier puisque les petits campagnols des milieux ouverts et semi-ouverts (hors spécialisations locales sur le Lapin de garenne) constituent une part importante de sa nourriture. Les milieux jugés optimaux pour l'espèce constituent donc les massifs forestiers associés à des prairies naturelles. Enfin, le Chat forestier a également besoin d'abris de gîte et de reproduction sous forme de cavités naturelles, le plus souvent de vieux arbres creux ou des cavités sous racines d'arbres âgés ou sous chablis. Au sein du territoire, il y a plusieurs gîtes diurnes (de deux à une dizaine) occupés parfois régulièrement, parfois temporairement par les Chats sauvages. Durant la mauvaise saison, ces gîtes sont protégés et abrités : ce sont des terriers ou des abris sous roches ; tandis qu'en été, il ne s'agit pas d'un emplacement précis (arbre, bosquet dense, parcelle forestière). L'espèce a été observée à proximité immédiate du secteur 5, mais en dehors de l'aire d'étude, en train de se réfugier dans une haie située au Nord-Ouest.

Bilan

Le Chat forestier est l'espèce qui représente le plus d'enjeux parmi les espèces de mammifères recensées dans le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne.
Cette espèce a été observée en dehors des principaux périmètres d'études, en train de se réfugier dans une haie au nord-ouest du secteur 5. Le Chat forestier utilise donc probablement les secteurs d'étude comme zones de déplacement, de repos ou d'alimentation et sa présence n'est donc pas à négliger.

Concernant les huit secteurs étudiés en 2022, pour les espèces patrimoniales de mammifères, seul le Lièvre d'Europe a été observé sur tous les secteurs, à l'exception des secteurs 7 et 8 qui semblent donc représenter un intérêt faible pour les mammifères.

Les statuts de conservation et de protection du Lièvre d'Europe ne sont pas particulièrement élevés mais, cette espèce est classée « à surveiller » (AS) sur la liste orange de la faune menacée de Champagne-Ardenne et représente donc un **enjeu modéré** sur les secteurs où elle a été observée.

Le Chat forestier représente quant à lui un **enjeu assez élevé** sur le site du Parc (notamment au niveau des boisements situés hors des périmètres d'étude) car il s'agit d'une espèce déterminante de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne, classée vulnérable (V) à l'échelle régionale et inscrite sur liste rouge nationale. De plus, l'espèce est également inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et, la destruction des individus, mais également des sites de repos et de reproduction, est strictement interdite (Article 2 de l'Arrêté du 08/01/2021).

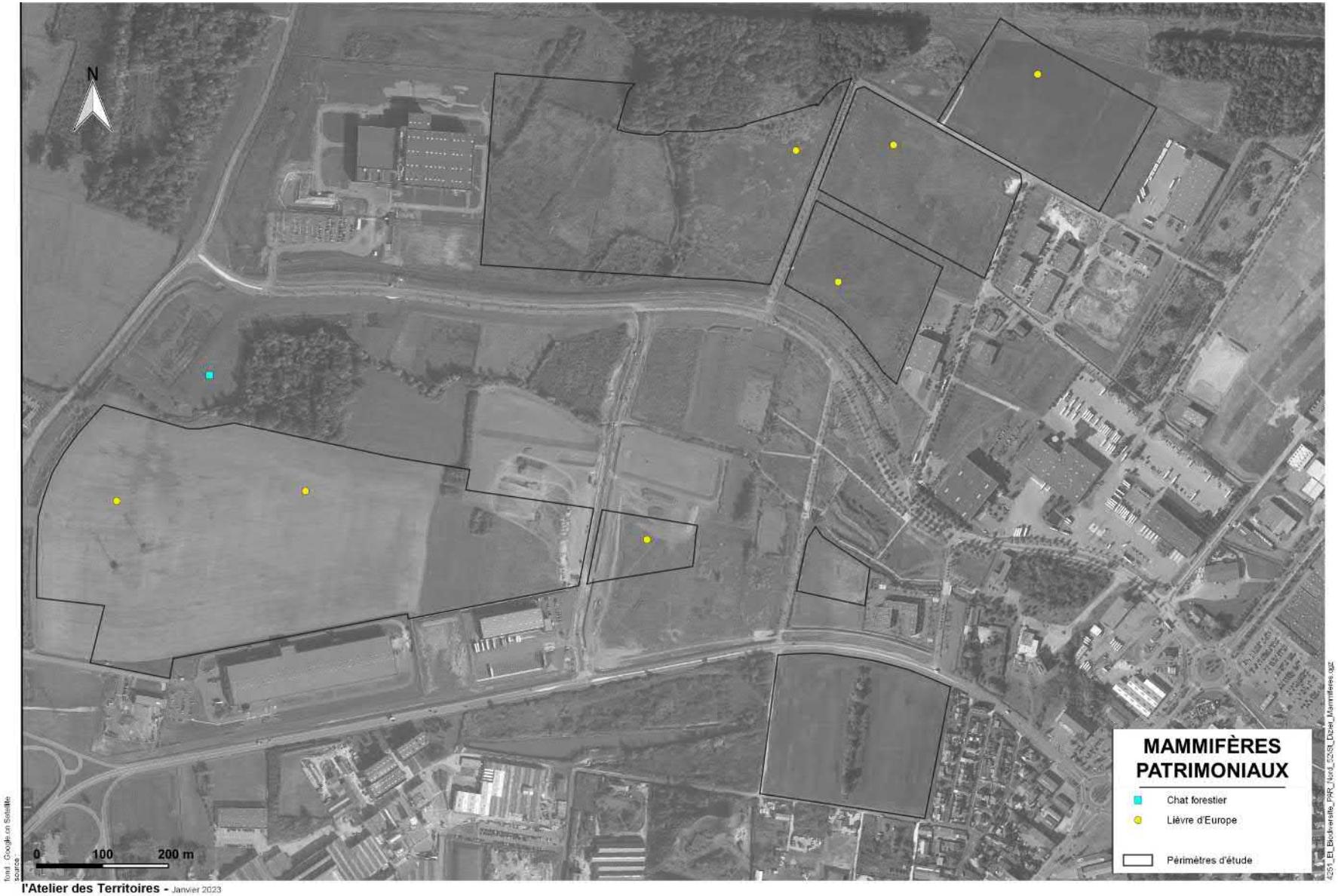
N
MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX
Chat forestier
Lièvre d'Europe
Périmètres d'étude
0
100
200 m
fond : Google-Un Satellite source
l'Atelier des Territoires - Janvier 2023

III.6. Chiroptères

Étude du potentiel en gîtes sylvestres

Un passage a été consacré aux Chiroptères le 1er juillet 2022 dans le but d'évaluer les potentialités d'accueil pour les Chiroptères, notamment en ce qui concerne les gîtes sylvestres sur la zone d'étude.

Secteur 1

Ce secteur ne représente pas d'enjeux vis-à-vis des gîtes sylvestres potentiels pour les Chiroptères.

Secteur 2

Ce secteur ne représente pas d'enjeux vis-à-vis des gîtes sylvestres potentiels pour les Chiroptères.

Secteur 3

Ce secteur ne représente pas d'enjeux vis-à-vis des gîtes sylvestres potentiels pour les Chiroptères.

Secteur 4

Ce secteur présente un potentiel d'accueil des Chiroptères en gîtes sylvestres allant du nul au fort.

Le potentiel en gîtes sylvestres nul représente les zones sans végétation arbustive ou arborée, ou les zones présentant une végétation arbustive de très faible diamètre.
Le potentiel en gîtes sylvestres faible représente les zones de végétation arbustive ayant un faible diamètre.
Le potentiel en gîtes sylvestres moyen représente ici des arbres de diamètre moyen, en particulier des Chênes, des Aulnes, ou encore des arbres morts présentant des cavités.
Enfin les zones de potentiel en gîtes sylvestres fort sont constituées dans ce secteur de Frêne de gros diamètres possédant des cavités et d'un Chêne de gros diamètre situé à l'ouest du secteur.

Secteur 5

Ce secteur est majoritairement dénudé de végétation arbustive ou arborée. Cependant un patch de végétation arbustive, composé en partie de Frênes ainsi que de Chênes, possède un faible potentiel en gîtes sylvestres quant à l'accueil des Chiroptères.

Secteur 6

Ce secteur ne représente pas d'enjeux vis-à-vis des gîtes sylvestres potentiels pour les Chiroptères.

Secteur 7

Ce secteur ne représente pas d'enjeux vis-à-vis des gîtes sylvestres potentiels pour les Chiroptères.

Secteur 8

Ce secteur présente un potentiel d'accueil des Chiroptères en gîtes sylvestres allant du nul au fort.

Le potentiel en gîtes sylvestres moyen sur ce secteur correspond majoritairement à des Saules de diamètre moyen, vivant ou partiellement mort offrant ainsi davantage de cavités pour accueillir des Chiroptères (cicatrices, décollement d'écorce …)
Enfin le potentiel en gîtes sylvestres fort est représenté sur ce secteur par un groupement de 3 Chênes présentant un gros diamètre.

Pour chaque secteur présentant un potentiel d'accueil en gîtes sylvestres pour les Chiroptères, une carte, disponible ci-dessous, a été réalisée afin d'indiquer les zones d'accueil potentielles et de préciser leur niveau d'intérêt via un code couleur.

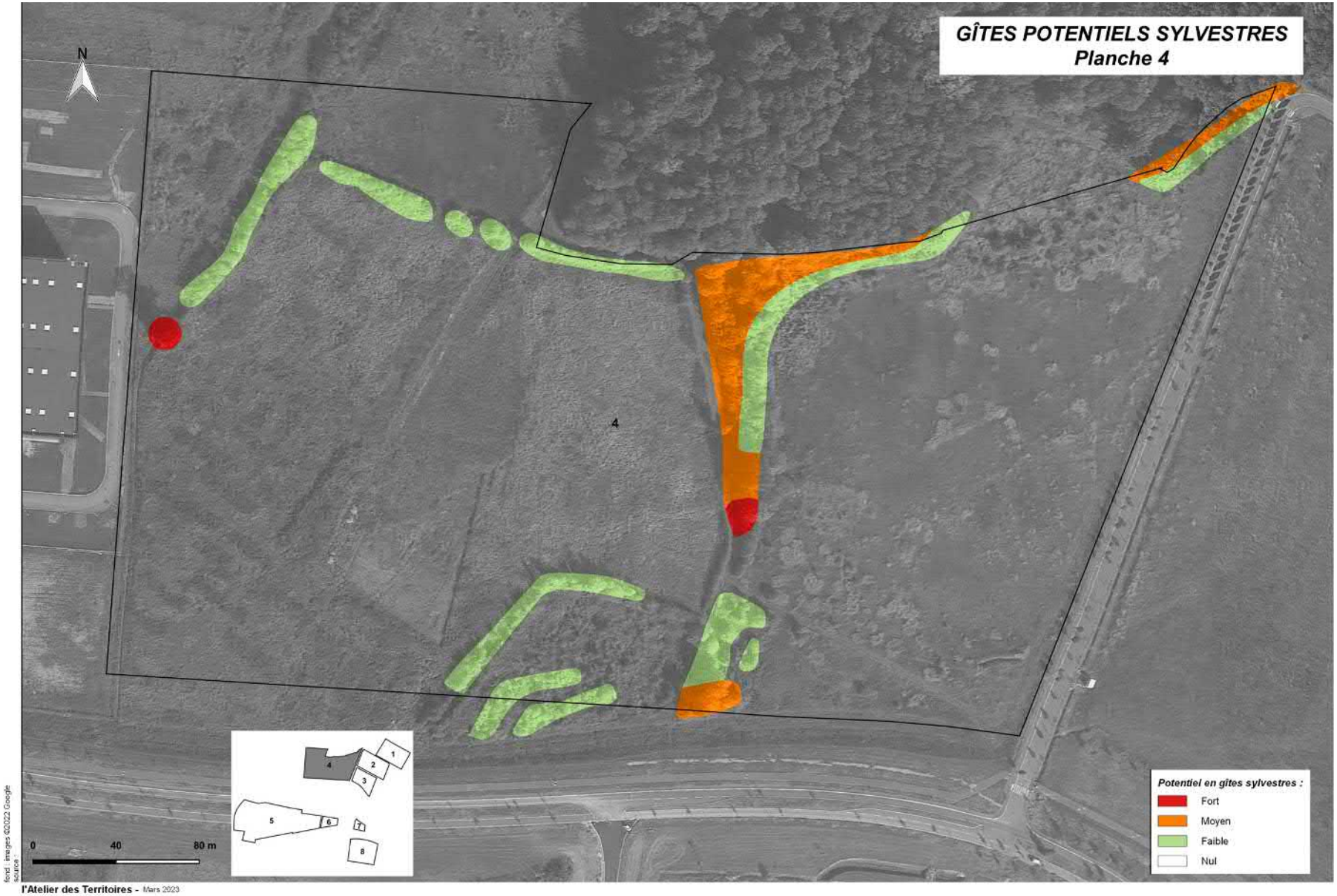
GÎTES POTENTIELS SYLVESTRES
Planche 4
N
4
0
40
80 m
Potentiel en gîtes sylvestres :
Fort
Moyen
Faible
Nul
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

GÎTES POTENTIELS SYLVESTRES
Planche 5
N
5
0
60
120 m
1
2
3
4
5
6
7
8
Potentiel en gîtes sylvestres :
Fort
Moyen
Faible
Nul
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

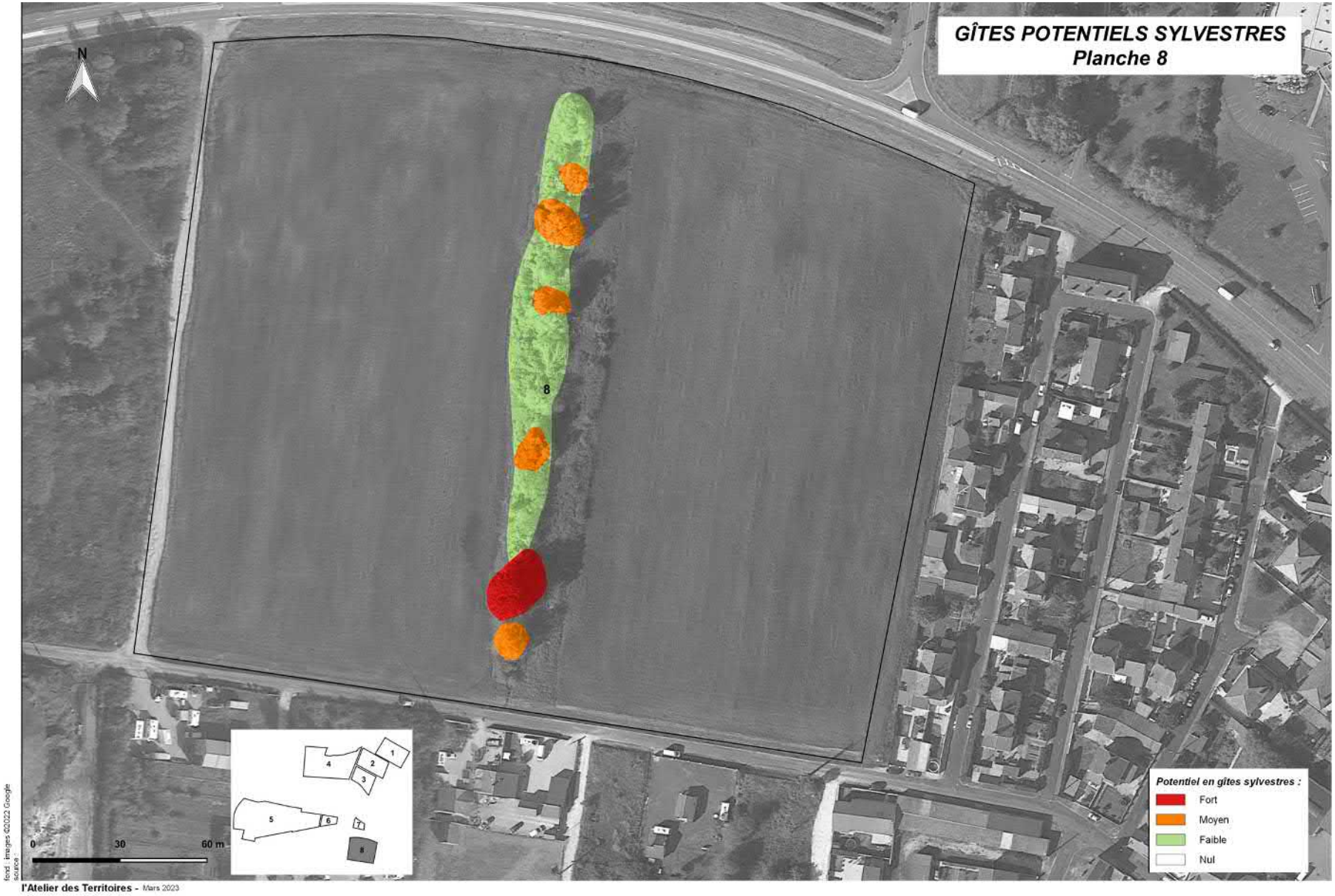
GÎTES POTENTIELS SYLVESTRES
Planche 8
N
8
1
2
3
4
5
6
7
8
0
30
60 m
Potentiel en gîtes sylvestres :
Fort
Moyen
Faible
Nul
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

Inventaire des Chiroptères :

Deux passages sous forme d'écoutes nocturnes ont été réalisés au sein du PAR, le 12 juillet puis le 22 septembre 2022, dans le but de recenser les espèces présentes.

Une carte indiquant la localisation des espèces de Chiroptères recensées sur la zone d'étude ainsi qu'une description de ces espèces, sont disponibles ci-dessous.

Secteur 1

Estivage : 4 contacts de Pipistrelle commune (12 contacts /heure).
Transit automnal : RAS.

Une seule espèce a été recensée sur ce secteur, il s'agit de l'espèce la plus commune en France, la Pipistrelle commune, qui a été contactée en estivage.

Liste des espèces de Chiroptères observées sur le secteur 1

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774)	IV	2	NT	/	AS	OUI

Secteur 2

Estivage : 1 c. de Noctule commune (3 c./h).
Transit automnal : RAS.

Une seule espèce a été recensée sur ce secteur en période d'estivage, la Noctule commune.

Liste des espèces de Chiroptères observées sur le secteur 2

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Noctule commune	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	IV	2	VU	V	/	OUI

Secteur 3

Pas d'échantillonnage sur ce secteur.

Secteur 4

Estivage : 1 c. de Murin indéterminé (3 c./h), 3 c. de Murin à oreilles échancrées (9 c./h), 7 c. de Pipistrelle commune (21 c./h), 1 c. de Pipistrelle de Nathusius/Kuhl (3 c./h) et 2 c. de Sérotine commune (6 c./h).
Transit automnal : 3 c. de Pipistrelle commune (9 c./h).

Quatre espèces ont été recensées sur ce secteur lors des écoutes nocturnes. Parmi elles, on retrouve la Pipistrelle commune contactée en estivage et en transit automnal, puis trois autres espèces contactées en période d'estivage, la Noctule commune, la Sérotine commune et la Pipistrelle de Nathusius-Kuhl.

Liste des espèces de Chiroptères observées sur le secteur 4

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774)	IV	2	NT	/	AS	OUI
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii* (Kuhl, 1817)	IV	2	LC	R	/	/
Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii* (Keyserling & Blasius, 1839)	IV	2	NT	R	/	OUI
Noctule commune	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	IV	2	VU	V	/	OUI
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus* (Schreber, 1774)	IV	2	NT	/	AS	OUI
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus* (E. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	II et IV	2	LC	E	/	OUI

Secteur 5

Estivage : 13 c. de Noctule commune (39 c./h) près des bassins et au niveau des prés.
Transit automnal : 2 c. de Pipistrelle commune (6 c./h) au niveau des prés.

Deux espèces communes de Chiroptères ont été inventoriées sur ce secteur, la Noctule commune en estivage et la Pipistrelle commune en transit automnal.

Liste des espèces de Chiroptères observées sur le secteur 5

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774)	IV	2	NT	/	AS	OUI
Noctule commune	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	IV	2	VU	V	/	OUI

Secteur 6

Estivage : chasse continue de Noctule commune (>= 700 c./h) avec 2 individus en chasse au-dessus des prairies.
Transit automnal : 4 c. de Pipistrelle commune (12 c./h).

Deux espèces communes de Chiroptères ont été inventoriées sur ce secteur, la Noctule commune en estivage et la Pipistrelle commune en transit automnal.

Liste des espèces de Chiroptères observées sur le secteur 6

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774)	IV	2	NT	/	AS	OUI
Noctule commune	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	IV	2	VU	V	/	OUI

Secteur 7

Pas d'échantillonnage sur ce secteur.

Secteur 8

Estivage : 8 c. de Pipistrelle commune (24 c./h).
Transit automnal : 9 c. de Pipistrelle commune (27 c./h) avec 2 individus.

Une seule espèce a été recensée sur ce secteur, il s'agit de l'espèce la plus commune en France, la Pipistrelle commune, qui a été contactée en estivage et en période de transit automnal.

Liste des espèces de Chiroptères observées sur le secteur 8

Espèces		Statuts de protection		Statuts de conservation			
				France	Champagne-Ardenne		
Nom vernaculaire	*Nom latin*	Directive "Habitats"	Législation France	Liste rouge	Liste rouge	Liste orange	Espèces déterminantes de ZNIEFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus* (Schreber, 1774)	IV	2	NT	/	AS	OUI

Légende des tableaux d'espèces pour les Chiroptères :

Pour les statuts de protection :
Europe : Directive CEE n°92/43 modifiée dite Directive "Habitats", les chiffres renvoient aux annexes de la Directive
France : Arrêté du 23/04/07
Les chiffres renvoient aux articles de l'Arrêté :
Article 2 : interdiction de destruction des individus et des sites de repos et de reproduction

Pour les statuts de conservation :
>> Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (2017)

EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

>> Liste rouge de Champagne-Ardenne (2007)

E	En danger
V	Vulnérable
R	Rare
AP	À préciser
AS	À surveiller

>> Espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne (Source INPN : https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/especes-determinantes/region/21)
OUI : Espèce déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne

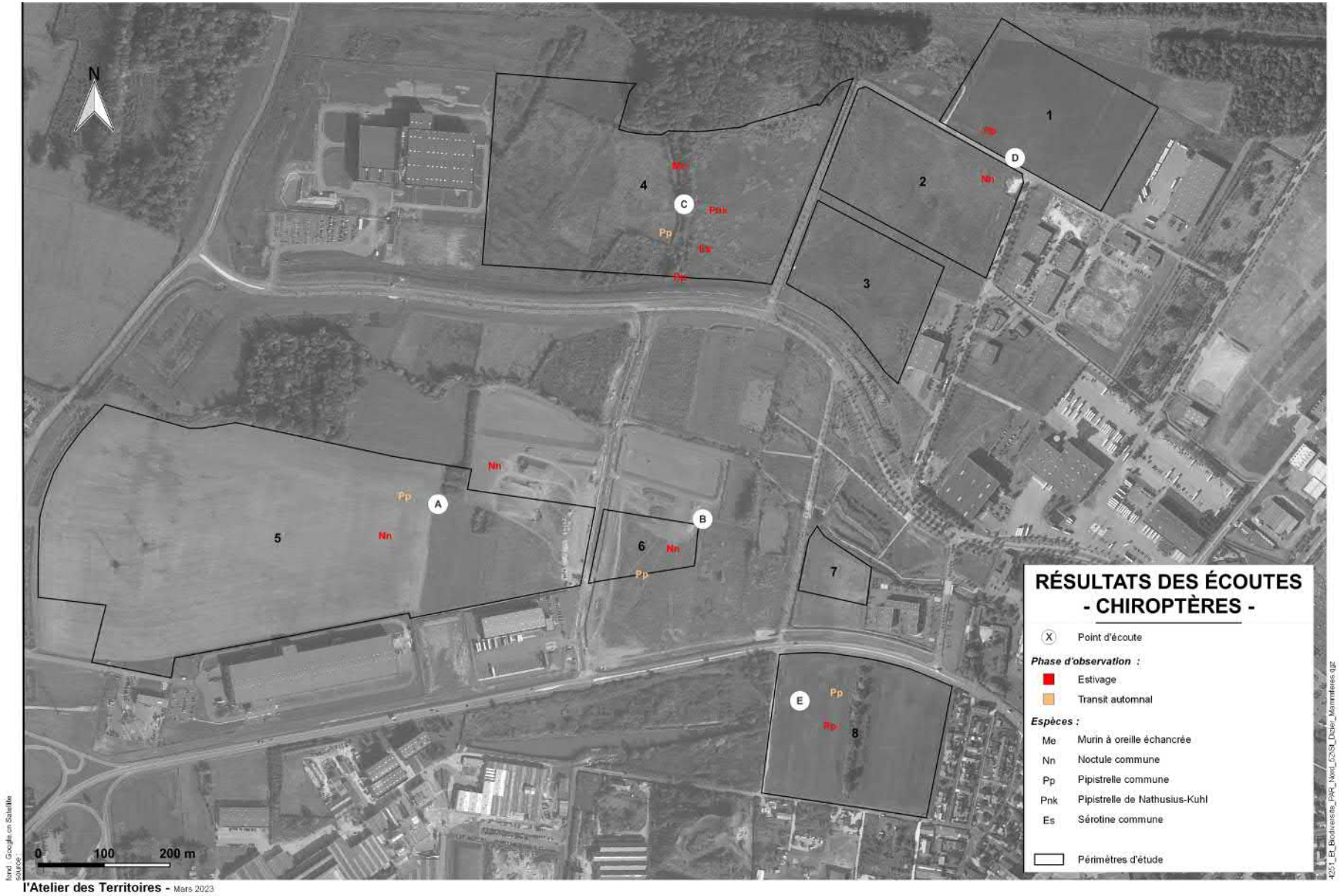
N
1
2
3
4
5
6
7
8
A
B
C
D
E
Me
Nn
Pp
Pnk
Es
0
100
200 m
RÉSULTATS DES ÉCOUTES
- CHIROPTÈRES -
Point d'écoute
Phase d'observation :
Estivage
Transit automnal
Espèces :
Me Murin à oreille échancrée
Nn Noctule commune
Pp Pipistrelle commune
Pnk Pipistrelle de Nathusius-Kuhl
Es Sérotine commune
Périmètres d'étude
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

Présentation des espèces patrimoniales :

Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) :

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce de taille moyenne (41-53 mm) qui doit son nom à la nette échancrure observable sur le bord extérieur du pavillon de l'oreille.

L'espèce est strictement cavernicole en hiver, elle se réfugie dans les grottes, carrières, mines et dans les caves de grande dimension où elle hiberne près de 7 mois sous climat continental. En revanche et à l'inverse du Murin de Natterer, elle n'est pas attirée par les fissures étroites.
En été, les mâles estivent en solitaire et le choix des habitats est très diversifié pour ce Murin qui pourra s'observer dans des milieux boisés feuillus, des vallées de basse altitude, des milieux ruraux ou encore, des parcs et jardins.

Cette espèce s'aventure rarement au-delà de 1 200 m et ses colonies de reproduction sont en plaine et ne dépassent habituellement pas les 600 m.

Le Murin à oreilles échancrées se nourrit d'insectes (araignées et mouches principalement) qu'il chasse dans les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, au niveau des grands arbres isolés ou des petits îlots de végétation proches du gîte, dans les parcs, les jardins, les vergers, les prairies et pâtures entourées de hautes haies, les bords de rivières composés de saules, d'aulnes ou de chêne ou encore, les landes boisées. (Arthur & Lemaire, 2009).

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) :

La Noctule commune est une espèce de haut vol qui peut parcourir de grandes distances. L'activité de chasse mène certains individus jusqu'à 2,5 km de leur gîte (Kronwitter, 1988) et même exceptionnellement 26 km (Gebhard & Bogdanowicz, 2004). En migration, l'espèce effectue des déplacements trans-européens pouvant atteindre 1 000 km (Hutterer et al., 2005).
Elle vol généralement entre 10 et 50 m du sol, altitude à laquelle elle chasse mais elle peut descendre plus bas pour chasser dans une prairie, au-dessus d'un cours d'eau ou de luminaires.

En termes d'habitats, elle affectionne les forêts et fait partie des espèces typiquement arboricoles. Elle adopte aussi les arbres en milieux urbains (exemple au Wacken à Strasbourg).

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) :

La **Pipistrelle commune** est la chauve-souris la plus fréquente et la plus abondante en France. Ses exigences écologiques sont très plastiques, d'abord arboricole, elle s'est bien adaptée aux conditions anthropophiles au point d'être présente dans la plupart des zones habitées. Ses zones de chasse, très éclectiques, concernent à la fois les zones agricoles, forestières et urbaines. L'espèce est sédentaire, avec des déplacements limités. Elle chasse le plus souvent le long des lisières de boisements, des haies ou au niveau des ouvertures de la canopée (allée forestière, boisement en cours d'exploitation). Elle transite généralement le long de ces éléments, souvent proche de la végétation.

La **Pipistrelle commune** va plutôt privilégier les gîtes anthropiques même si elle est susceptible de fréquenter les cavités arboricoles. En dehors des colonies qui ne passent que difficilement inaperçues, les petits effectifs sont relativement discrets.

La Pipistrelle de Nathusius et celle de Kuhl (*Pipistrellus nathusii* et *Pipistrellus kuhlii*) :

La **Pipistrelle de Nathusius** et celle de **Kuhl** sont difficilement différenciables au détecteur d'ultrasons (les cris sociaux peuvent être discriminants), d'où l'appellation sous forme de complexe Nathusius/Kuhl. Or les deux espèces sont présentes dans le Grand Est.

La Pipistrelle de Nathusius est particulièrement contactée en période de transit automnal car c'est une migratrice au long cours qui est connue pour son passage et ses escales dans le nord-est de la France (la Pipistrelle de Nathusius In : CPEPESC Lorraine, 2009).

La Pipistrelle de Kuhl est répandue dans son aire de répartition majoritaire dans le très gros quart sud-ouest de la France. Elle est beaucoup moins courante dans la Région Grand Est où cependant les observations tendent à se multiplier. (Arthur & Lemaire, 2009).

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) :

Cette grande chauve-souris est assez commune dans la majeure partie de la France, en dehors des régions montagneuses. Son importante plasticité écologique lui permet de fréquenter des habitats très diversifiés. Elle est sédentaire en France. Des déplacements d'une cinquantaine de kilomètres peuvent être effectués entre les gites de reproduction et d'hivernage.

La **Sérotine commune** chasse en milieux plutôt variés, des habitats très ouverts : bocage, prairies et parcs et jardins à des milieux plus fermés : lisières et allées de sous-bois. Elle apprécie également les zones humides, les vergers, l'éclairage urbain. Son territoire de chasse est en général à 3km de son gîte voir 6km dans certaines circonstances.

La **Sérotine commune** a pour habitude de gîter dans certains bâtis qui lui offrent des micro-habitats adaptés à ses besoins : les ponts et autres disjointements, les toitures, les greniers. Elle peut aisément établir des colonies dans des volets roulants ou dans l'isolation des toitures.

Bilan :

Cinq espèces de Chiroptères ont donc été recensées sur la zone d'étude. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale, c'est-à dire que la destruction des individus, des sites de repos et des sites de reproduction de ces espèces est interdite (Article 2 de l'Arrêté du 23/04/07). De plus, à l'exception de la Pipistrelle de Kuhl, ce sont toutes des espèces ZNIEFF déterminantes en Champagne-Ardenne.

Cependant, ces espèces ont été contactées au détecteur en période d'estivage ou de transit automnal, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'individus en chasse ou en déplacement.
Aucune espèce de Chiroptère n'a été observée en sites d'hibernation ni de mise bas. Or, pour ce taxon, ce sont principalement les nurseries ainsi que les sites d'hibernation et de swarming (= sites dans lesquels de nombreux individus, parfois d'espèces différentes, vont se rassembler pour s'accoupler) qui représentent des enjeux.

Ainsi, au vu des comportements observés au sein de la zone d'étude du PAR Nord Haute-Marne, les espèces de Chiroptères contactées ne représentent pas un enjeu particulier et seuls les **secteurs d'étude 4 et 8** qui présentent des secteurs avec un **potentiel fort en gîtes** à Chiroptères représentent un **enjeu assez élevé** sur le site.

III.7. Flore et habitats

Méthodes d'études

Une **cartographie des habitats biologiques** a été réalisée sur l'ensemble du périmètre d'étude.
Les prospections de la végétation ont été réalisées par le biais de relevés floristiques. Les habitats sont décrits selon les référentiels EUNIS et Corine Biotope.

Parallèlement à cette cartographie, les plantes patrimoniales ont été recherchées sur le site. Outre les plantes **protégées** au niveau européen, national ou régional, bénéficiant d'un statut réglementaire, peuvent être considérées comme **espèces d'intérêt patrimonial en Champagne-Ardenne** :

- Les espèces menacées (en danger critique, en danger, vulnérable ou sur la Liste Rouge nationale ou régionale ; cf liste rouge régionale de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne, 2020, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien) ;
- Les espèces d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la Directive Faune-Flore-Habitats) ;
- Les espèces déterminantes de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.

Parmi les espèces de plantes remarquables mises en évidence par les recherches bibliographiques sur le secteur ou à proximité, et susceptibles d'être observées dans le périmètre, on peut citer : la Drave des murs, le Léersie faux riz et la Crépide élégante.

Quatre passages ont été consacrés à la flore et aux habitats au printemps et en été ; ils ont eu lieu le 22 avril 2022, le 22 juin 2022, le 6 juillet 2022 et le 17 août 2022 (cf. annexe 2).

Observations

- Habitats

Au total, 30 habitats naturels différents ont été identifiés dans la zone d'étude, ils sont d'abord listés dans le tableau suivant puis décrits brièvement. Parmi eux, **six habitats sont considérés comme patrimoniaux,** c'est à dire inscrits dans la liste rouge régionale et/ou dans la Directive Habitat Faune Flore (DHFF).
Ces habitats patrimoniaux sont représentés sur fond vert clair dans le tableau.

Habitats biologiques recensés au sein de l'aire d'étude

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	Sites concernés
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	F3.11	/	/	4 et 5
Fourrés médio-européens sur sol fertile x prairie humide eutrophe	31.81 x 37.2	F3.11 x E3.4	/	/	4
Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux	31.81 x 44.9	F3.11 x F9.2	**RR**	/	4 et 8
Prairie humide eutrophe	37.2	E3.4	/	/	1
Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	37.2 x 38.2 x 87.1	E3.4 x E2.2 x I1.53	/	**6510**	3
Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse	37.2 x 44.92	E3.4 x F9.2	**RR**	/	8
Prairie humide eutrophe x végétation à Eleocharis palustris	37.2 x 53.14A	E3.4 x C3.24A	/	/	3
Prairie humide eutrophe x terrain en friche	37.2 x 87.1	E3.4 x I1.53	/	/	4 et 8
Prairie à Jonc diffus	37.217	E3.417	**R**	/	4
Prairie à Agropyre et Rumex x prairie améliorée	37.24 x 81	E3.44 x E2.6	/	/	8
Prairie mésophile x prairie améliorée	38 x 81	E2 x E2.6	/	/	1
Prairie à fourrage des plaines	38.2	E2.2	/	**6510**	1 et 4
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	2, 3, 4, 5, 6 et 7
Chênaie-charmaie	41.2	G1.A1	/	/	4
Bois d'*Alnus glutinosa*	41.C2	G1.B2	/	/	4
Bois de Trembles	41.D	G1.92	/	/	3
Formation de Saules des plaines	44.1	G1.11	/	/	1
Roselière basse	53.14	C3.24	/	/	4
Cariçaie à Laîche des rives	53.213	D5.213	/	/	4
Prairie améliorée	81	E2.6	/	/	5 et 8
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	/	/	2, 3 et 7
Haie	84.2	FA	/	/	1
Bâtiment	86	J1	/	/	3, 5 et 7
Zone de dépôt de déchets x zone rudérale	86.42 x 87.2	J6.5 x E5.13	/	/	2
Terrain en friche	87.1	I1.53	/	/	1, 2, 4, 5 et 8
Zone rudérale	87.2	E5.13	/	/	5
Fossé	89.22	J5.41	/	/	6
Bassin artificiel	89.23	J5.31	/	/	5
Chemin	Non classé	J4	/	/	1, 6, 7 et 8
Terrain en construction	Non classé	J1.6	/	/	5

**** R = Rare ; RR = Très rare***

Les habitats biologiques sont listés brièvement par sites ci-dessous, puis chaque habitat fait l'objet d'un petit paragraphe de présentation par la suite.

Secteur 1

Au total, sept habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Un seul est considéré comme patrimonial : la « **Prairie à fourrage des plaines** ». Cependant, le **mauvais état de conservation** du milieu en fait baisser l'intérêt environnemental.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Prairie humide eutrophe	37.2	E3.4	/	/	/
Prairie mésophile x prairie améliorée	38 x 81	E2 x E2.6	/	/	/
Prairie à fourrage des plaines	38.2	E2.2	/	**6510**	**Mauvais**
Formation de Saules des plaines	44.1	G1.11	/	/	/
Haie	84.2	FA	/	/	/
Terrain en friche	87.1	I1.53	/	/	/
Chemin	Non classé	J4	/	/	/

Secteur 2

Au total, quatre habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Un seul est considéré comme patrimonial : la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** ». Cependant, le **mauvais état de conservation** du milieu en fait baisser l'intérêt environnemental.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	/	/	/
Zone de dépôt de déchets x zone rudérale	86.42 x 87.2	J6.5 x E5.13	/	/	/
Terrain en friche	87.1	I1.53	/	/	/

Secteur 3

Au total, six habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Deux sont considérés comme patrimoniaux : la « **Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** » et la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** ». Cependant, le **mauvais état de conservation** de ces deux milieux en fait baisser l'intérêt environnemental.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	37.2 x 38.2 x 87.1	E3.4 x E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Prairie humide eutrophe x végétation à Eleocharis palustris	37.2 x 53.14A	E3.4 x C3.24A	/	/	/
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Bois de Trembles	41.D	G1.92	/	/	/
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	/	/	/
Bâtiment	86	J1	/	/	/

Secteur 4

Au total, douze habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Quatre sont considérés comme patrimoniaux **:** les « **Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux** », la « **Prairie à Jonc diffus** », la « **Prairie à fourrage des plaines** » et la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** ».
Pour les « **Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux** », trois entités distinctes sont présentes sur le site. L'entité linéaire au nord-ouest du site est en **mauvais état de conservation**, tandis que les deux entités au sud du secteur 4 sont en relativement **bon état de conservation**.
La « **Prairie à Jonc diffus** » est en bon état de conservation, tandis que la « **Prairie à fourrage des plaines** » et la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** » sont en **mauvais état de conservation**.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	F3.11	/	/	/
Fourrés médio-européens sur sol fertile x prairie humide eutrophe	31.81 x 37.2	F3.11 x E3.4	/	/	/
Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux	31.81 x 44.9	F3.11 x F9.2	**RR**	/	**Bon et mauvais**
Prairie humide eutrophe x terrain en friche	37.2 x 87.1	E3.4 x I1.53	/	/	/
Prairie à Jonc diffus	37.217	E3.417	**R**	/	**Bon**
Prairie à fourrage des plaines	38.2	E2.2	/	**6510**	**Mauvais**
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Chênaie-charmaie	41.2	G1.A1	/	/	/
Bois d'*Alnus glutinosa*	41.C2	G1.B2	/	/	/
Roselière basse	53.14	C3.24	/	/	/
Cariçaie à Laîche des rives	53.213	D5.213	/	/	/
Terrain en friche	87.1	I1.53	/	/	/

Secteur 5

Au total, huit habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Un seul est considéré comme patrimonial : la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** ». Cependant, le **mauvais état de conservation** du milieu en fait baisser l'intérêt environnemental.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	F3.11	/	/	/
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Prairie améliorée	81	E2.6	/	/	/
Bâtiment	86	J1	/	/	/
Terrain en friche	87.1	I1.53	/	/	/
Zone rudérale	87.2	E5.13	/	/	/
Bassin artificiel	89.23	J5.31	/	/	/
Terrain en construction	Non classé	J1.6	/	/	/

Secteur 6

Au total, trois habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Un seul est considéré comme patrimonial : la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** ». Cependant, le **mauvais état de conservation** du milieu en fait baisser l'intérêt environnemental.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Fossé	89.22	J5.41	/	/	/
Chemin	Non classé	J4	/	/	/

Secteur 7

Au total, quatre habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Un seul est considéré comme patrimonial : la « **Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche** ». Cependant, le **mauvais état de conservation** du milieu en fait baisser l'intérêt environnemental.

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53	/	**6510**	**Mauvais**
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	/	/	/
Bâtiment	86	J1	/	/	/
Chemin	Non classé	J4	/	/	/

Secteur 8

Au total, sept habitats biologiques ont été identifiés dans la zone. Deux sont considérés comme patrimoniaux **:** les « **Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux** », et la « **Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse** ».
Les « **Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux** » sont en **mauvais état de conservation**, ce qui en fait baisser l'intérêt environnemental.
La « **Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse** » est en **bon état de conservation.**

Nom de l'Habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Habitat sur Liste rouge Régionale	Code Natura 2000	État de conservation
Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux	31.81 x 44.9	F3.11 x F9.2	**RR**	/	**Mauvais**
Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse	37.2 x 44.92	E3.4 x F9.2	**RR**	/	**Bon**
Prairie humide eutrophe x terrain en friche	37.2 x 87.1	E3.4 x I1.53	/	/	/
Prairie à Agropyre et Rumex x prairie améliorée	37.24 x 81	E3.44 x E2.6	/	/	/
Prairie améliorée	81	E2.6	/	/	/
Terrain en friche	87.1	I1.53	/	/	/
Chemin	Non classé	J4	/	/	/

Fourrés médio-européens sur sol fertile (Corine Biotopes : 31.81)

Fourrés arbustifs composés essentiellement d'arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*), l 'Aubépine a un style (*Crataegus monogyna*), les Ronces (*Rubus sp.*) et les Rosiers sauvages (*Rosa sp.*). Quelques Cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*) Sureaux noirs (*Sambucus nigra*) et Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*) sont également présents ponctuellement.

Cet habitat est présent sur les **sites 4 et 5**.

A gauche : fourrés entourant la mare artificielle du site n°5 – Avril 2022 ;
A droite : gros plan sur des fourrés du site n°4 – Juin 2022.

Fourrés médio-européens sur sol fertile x prairie humide eutrophe (C.B. : 31.81 x 37.2)

Fourrés arbustifs sensiblement composés des mêmes espèces arbustives que l'habitat précédent, mais qui s'en distingue par l'absence de Frênes et surtout par la présence d'une flore en grande partie hygrophile : le Saule cendré (*Salix cinerea*), le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*) et le Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*) y sont par exemple présents.

Cet habitat est présent uniquement sur le **site 4**, au nord-est du site, séparant deux entités de friches herbacées.

Fourrés derrière une prairie humide eutrophe sur le site n°4 – Juin 2022 ;

Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux (C.B. : 31.81 x 44.9)
Habitat noté « RR » (Très rare) dans la liste rouge de Champagne Ardenne

Il s'agit d'un habitat correspondant à des peuplements d'arbustes composés essentiellement de jeunes Aulnes glutineux (*Alnus* glutinosa), Ormes champêtres (*Ulmus minor*), Noisetiers (*Corylus* avellana) et Saules cendrés (*Salix cinerea*) et localement d'arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et les Ronces (*Rubus sp.*).

Cet habitat est présent sur deux sites différents : le **site n°4 et le n°8**. Dans le site n° 4, il est présent à trois endroits distincts. Deux entités au centre-sud du périmètre d'étude, à l'ouest et l'est d'un chemin, ainsi que sous forme linéaire au nord-ouest du site. Dans le site n°8, l'habitat forme une grande bande du nord au sud, séparant deux entités de prairies améliorées.

- Quelques Peupliers Baumiers (*Populus balsamifera*) et Viornes obier (*Viburnum opulus*) sont présents dans l'entité au sud du **secteur 4,** à l'ouest du chemin. La flore hygrophile y est bien représentée : Les Aulnes, les Saules et les Viornes obier mettent en évidence le caractère humide de ces fourrés, accentué par la présence de Reines des prés (*Filipendula ulmaria*), de Salicaire (*Lythrum salicaria*) et de Joncs diffus (*Juncus effusus*). L'habitat est en **relativement bon état de conservation.**

- L'entité à l'est du chemin situé au sud du **secteur 4** est, quant à elle, caractérisée par la présence de grands Saules du groupe Saule blanc (*Salix gp. alba).* L'habitat est en **relativement bon état de conservation.**

- L'entité linéaire au nord-ouest du **site 4** se distingue des autres habitats similaires par une plus forte présence des espèces mésophiles, en particulier des arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*). Le caractère humide de l'habitat se limite à la présence de quelques grands Saules du groupe Saule blanc, de quelques Aulnes glutineux et localement des Laîches pendantes (*Carex pendula*). L'habitat est en **mauvais état de conservation.**

- L'habitat du **site n°8,** est caractérisé par la présence de quelques grands Saules du groupe Saule blanc (*Salix gp. alba*) isolés, ainsi qu'une forte concentration d'arbustes mésophiles comme le Prunellier et le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) sur le bord ouest de l'habitat. La forte concentration d'espèces arbustives mésophiles met en évidence le **mauvais état de conservation** de l'habitat.

A gauche : fourrés mêlés de Saules cendrés sur le site n°8 – Avril 2022 ;
A droite : fourrés mêlés d'Aulnes, Saules et autres espèces des boisements humides sur le site n°4 – Août 2022

Prairie humide eutrophe (C.B. : 37.2)

Habitat présent uniquement sur le **site n°1**, dans le coin nord-ouest. Il est dominé par des graminées, en particulier la Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*), accompagnée par plusieurs espèces herbacées hygrophiles comme le Jonc aggloméré (*Juncus conglemeratus*), la Persicaire maculée (*Persicaria maculata*) et la Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*).
L'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et la Pulicaire dysentérique ont été observées dans cette prairie.

Prairie humide eutrophe du site compensatoire au nord du site n°1 – Juin 2022 ;

Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines x terrain en friche (C.B. : 37.2 x 38.2 x 87.1)

Habitat présent uniquement dans la partie sud-est du **site n°3**, dominé également par la Calamagrostide commune, avec beaucoup de Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), de Joncs glauques (*Juncus inflexus*) et d'Agrostide stolonifère, marquant un penchant humide surtout dans la moitié ouest de l'habitat. La présence plus importante de Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Plantain majeur (*Plantago major*), Verveine officinale (*Verbena officinale*), Picride fausse-vipérine (*Helminthotheca echioides*) et Oseille crêpue (*Rumex crispus*), marque le caractère plus mésophile de la partie ouest de l'habitat, ainsi qu'un enfrichement de cet habitat. Cet habitat étant fortement mélangé à d'autre habitats, en plus d'être enfriché, marque le **mauvais état de conservation** du milieu.

Tâches de Joncs dans la prairie humide eutrophe enfrichée après la fauche sur le site n°3 – Juin 2022

Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse (C.B. : 37.2 x 44.92)
Habitat noté « RR » (Très rare) dans la liste rouge de Champagne Ardenne

Prairie hygrophile de plaine localisée au centre du **site n°8,** composée de plantes herbacées hautes en grande partie graminoïde et mêlées de saussaies à Saule cendré (*Salix cinerea*).
Dans la strate arbustive, en plus des Saules cendrés, beaucoup de jeunes Saules fragiles (*Salix fragilis*) sont présents.
Le cortège herbacé est largement dominé par les espèces hygrophiles : le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), la Laîche cuivrée (*Carex otrubae*), la Laîche dystique (*Carex dysticha*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), le Cirse des marais (*Cirsium palustris*), le Lychnis à fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*) …
L'état de conservation de cet habitat est **considéré comme relativement bon.**

Saussaie de Saules cendrés derrière une prairie humide eutrophe sur le site n°8 – Avril 2022 ;

Prairie humide eutrophe x végétation à Eleocharis palustris (C.B. : 37.2 x 53.14A)

Petite dépression située dans la partie sud du **site n°3,** composée uniquement d'espèces herbacées, largement dominée par les espèces des milieux humides.
La Calamagrostide commune y est dominante, ainsi que le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) par endroits.
Les Joncs glauques et diffus (*Juncus inflexus* et *J.effusus*), la Laîche hérissée (*Carex hirta*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) et la Salicaire (*Lythrum salicaria*) complètent le cortège des espèces hygrophiles.

Dépression humide à Scirpe des marais dans le site n°3 – Avril 2022 ;

Prairie humide eutrophe x terrain en friche (C.B. : 37.2 x 87.1)

Cet habitat a été aperçu dans le coin sud-ouest du **site n°4,** au sud de la bande boisée centrale du **site n°8** ainsi que dans le coin nord-est de ce dernier site.

Prairie à tendance méso-hygrophile avec beaucoup d'espèces typiques des milieux enfrichés, dominée par le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*) et la Berce sphondyle (*Heracleum sphondyllum*).
Le Cirse des marais (*Crisium palustre*), le Jonc glauque (*Juncus inflexus*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*), le Houblon (*Humulus lupulus*) et la Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) composent le cortège hygrophile, tandis que la présence du Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), du Chardon crêpu (*Carduus crispus*) et du Cirse des champs (*Cirsium arvensis*) sont des espèces inféodées aux friches herbacées.

Prairie à Jonc diffus (C.B. : 37.217)
Habitat noté « R » (Rare) dans la liste rouge de Champagne Ardenne

Cette prairie à Jonc a été identifiée dans le quart nord-ouest du **site n°4.**
Habitat presque monospécifique de Jonc diffus, accompagnés par quelques rares autres espèces des milieux humides : l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysentericha*) ou encore la Laîche cuivrée (*Carex otrubae*).
Le Buddleia de David (*Buddleia davidii*), espèce exotique envahissante, a également été observée.

Peuplement de Joncs diffus dans le site n°4 – Juillet 2022 ;

Prairie à Agropyre et Rumex x prairie améliorée (C.B. : 37.24 x 81)

Variante humide d'une prairie améliorée du **site n°8**, localisée dans le quart sud-ouest et autour de la bande boisée centrale. Cette prairie est dominée par un Trèfle cultivé identifié comme le Trèfle squarreux (*Trifolium squarrosum*). Après la fauche, une autre espèce devient dominante : la Picride fausse-vipérine (*Helminthotheca echioides*), typique des milieux perturbés et enfrichés.
La microtopographie et la pédologie du milieu peuvent être des facteurs expliquant la présence de cette variante humide de la prairie améliorée. Cette variante est inondée temporairement, au début du printemps notamment. A ces endroits, le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et le Scirpe des marais (*Eleocharis* palustris) sont dominants. La Laîche hérissée (*Carex hirta*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Patience crêpue (*Rumex crispus*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) sont également bien représentées.
La Glycérie pliée (*Glyceria notata*) a été aperçue en grand nombre près de la bande boisée centrale du site n°8.

A gauche : Prairie humide sursemée de Trèfles au sud-ouest du site n°8 – Juin 2022 ;
A droite : Gros plan sur le Vulpin genouillé et le Scirpe des marais dominant dans l'habitat, site n°8 – Juin 2022 ;

Prairie mésophile x prairie améliorée (C.B. : 38 x 81)
Habitat d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats »

Prairie de fauche temporaire sans grand intérêt floristique, située sur la quasi-totalité de la surface du **site n°1.** Elle est composée majoritairement d'espèces communes et mésophiles. La végétation y est herbacée, avec beaucoup de graminoïdes et n'est pas sous influence d'apports hydriques importants. Seule une petite tendance hygrocline dans le coin nord-ouest de l'habitat est soulignée par la présence du Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), de la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) et de la Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*).
La Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) y est très dominante, sûrement favorisé par le caractère perturbé de l'habitat, induit par un labour il y a moins de 5 ans. Elle est accompagnée de la Carotte sauvage (*Daucus carotta*), du Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ou encore du Cirse des champs (*Cirsium arvensis*).

Prairie perturbée dominée par la Houlque laineuse sur le site n°1 – Juin 2022

Prairie à fourrage des plaines (C.B. : 38.2)
Habitat d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats »

Prairies de fauche mésophiles observées dans la partie ouest du **site n°4** et dans l'extrême sud-ouest du **site n°1**. Elles sont composées de beaucoup de graminées comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*) et le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), typique de l'alliance phytosociologique de l'Arrhenatherion. Plusieurs espèces comme l'Oseille à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*) et la Berce sphondyle (*Heracleum sphondylium*) indiquent une tendance à l'eutrophisation du milieu et **un mauvais état de conservation.**

Prairie mésophile au nord de la moitié ouest du site n°4 – Juillet 2022

Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche (C.B. : 38.2 x 87.1)
Habitat d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats »

Il s'agit de prairies mésophiles enfrichées, à la composition floristique proche de l'habitat précédent, avec une plus forte proportion d'espèces typiques des milieux enfrichés comme la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), le Chardon crêpu (*Carduus crispus*) et le Torillis du Japon (*Torillis japonica*).
Quelques espèces des milieux humides comme le Joncs diffus (*Juncus effusus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) mettent en avant une tendance hygrocline pour certaines de ces prairies enfrichées, c'est le cas des prairies mésophiles enfrichées de l'ouest du site n°4. Quelques jeunes Saules isolés, du groupe Saules blanc/fragile (*Salix gp. alba*), sont présents dans la prairie du site n°2.
La présence régulière de la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), du Galéga officinal (*Galega officinalis*) et du Buddléia de David (*Buddleja davidii*) atteste de la perturbation du milieu.

Cet habitat est présent sur les **sites n°2, 3, 4, 5, 6 et 7**, et est toujours en **mauvais état de conservation.**

A l'Ouest des sites n°2, 3 et 7, des fossés sont présents le long de la route, présentant sensiblement les mêmes espèces que dans le reste de la prairie, avec quelques espèces rudérales en plus comme la Coronille bigarrée (*Securigera varia*) ou le Trèfle hybride (*Trifolium hybridum*). Un fossé identique est également présent au sud du site n°2.

A gauche : Prairie mésophile enfrichée sur le site n°3 – Juillet 2022 ;
A droite : Fossé au sud du site n°2 – Juillet 2022

Chênaie-charmaie (C.B. : 41.2)

Ce boisement limitrophe du **site n°4**, au nord, caractérisé par la forte présence de Chênes (*Quercus robur* et *Q. petraea*) et de Charmes (*Carpinus betulus*), accompagnés de l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus)* dans la strate arborescente.

La strate herbacée est dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*). Les autres espèces sont également très communes ; on observe le Gouet tacheté (*Arum maculatum*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), la Ficaire (*Ranunculus ficaria*).

Chênaie-charmaie vue depuis une friche herbacée, au nord-est du site n°4 – Juillet 2022

Bois d'*Alnus glutinosa* (C.B. : 41.C2)

Ces jeunes boisements d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) se situent à l'est du chemin central du **site n°4,** ainsi que dans le nord-ouest du même site.
Les deux boisements sont composés par une strate herbacée relativement similaire entre eux ainsi, dominée par la Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*), accompagnée par l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) et l'Achillée ptarmique (*Achillea ptarmica*) notamment.
L'entité située proche du chemin central est caractérisée par la forte présence de Frênes élevés (*fraxinus excelsior*), de Rosiers sauvages (*Rosa sp.*) et de Ronces (*Rubus sp.*).
Le boisement d'Aulnes du coin nord-ouest du site est caractérisé par la présence de Saules cendrés (*Salix cinerea*) et de Houblons (*Humulus lupulus*).

Vue intérieure du boisement d'Aulnes glutineux au nord-ouest du site n°4 – Juillet 2022

Bois de Trembles (C.B. : 41.D)

Ce jeune boisement de Peupliers Trembles (*Populus tremula*) se situe à l'est du **site n°3**.
De nombreux jeunes Saules des vanniers (*Salix viminalis*) sont également présents, tandis que la strate herbacée est dominée par la Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*).
Le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Galéga officinal (*Galega officinalis*) et la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ont été observés pour la strate herbacée.

Vue du jeune boisement de Trembles depuis la prairie fauchée, au sud-est du site n°3 – Avril 2022

Formations riveraines de saules (C.B. : 44.1)

Habitat localisé uniquement en bordure ouest du **site n°1.**
Ripisylve formée de Saules du groupe blanc/fragile (*Salix gp. alba*), de Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*) et par endroit d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Dans la strate herbacée, la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*), la Ficaire (*Ranunculus ficaria*) et la Salicaire (*Lythrum salicaria*) sont typiques de ce milieu, lorsqu'il n'est pas fauché.

Vue de la formation de Saules autour d'un étang, depuis la prairie centrale du site n°1 – Avril 2022

Roselière basse (C.B. : 53.14)

Dépression topographique localisée dans le quart sud-ouest du **site n°4**, inondée une grande partie de l'année.
Quelques espèces ligneuses forment une strate arbustive très disparate. Elle n'est composée que de trois espèces : des jeunes Peupliers Trembles (*Populus tremula*) et Saules des vanniers (*Salix viminalis*), ainsi que quelques Buddléia de David (*Buddleja davidii*).
La strate herbacée est composée d'espèces inféodés des milieux humides voir semi-aquatiques comme la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Laîche des rives (*Carex riparia*), le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*). En été, la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) devient dominante.

Roselière basse à sec, à l'ouest du site n°4 – Juillet 2022

Cariçaie à Laîches des rives (C.B. : 53.213)

Cet habitat humide s'observe au sud du **secteur n°4.**
La Laîche des rives (*Carex riparia*) domine, accompagnée du Jonc glauque et diffus (*Juncus inflexus* et *J. effusus*), de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), de la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) et de la Laîche cuivrée (*Carex otrubae*) notamment. Cet habitat est présent dans un large fossé séparant la route au sud et le site n°4 au nord, où il est en eau une grande partie de l'année, et il est également présent entre la zone de roselière basse et de fourrés humides, surélevé par rapport au fossé. Dans la situation surélevée, la végétation est quasiment composée uniquement de Laîche des rives.

Cariçaie à l'ouest du boisement humide, au sud-ouest du site n°4 – Juillet 2022

Prairie améliorée (C.B. : 81)

Prairies améliorées avec quelques espèces cultivées pour le fourrage. L'habitat est présent à l'est du **site n°5** où le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) y est planté, tandis que les prairies du **sites n°8** sont dominées par un Trèfle cultivé identifié comme le Trèfle squarreux (*Trifolium squarrosum*). Après la fauche, une autre espèce devient dominante : la Picride fausse-vipérine (*Helminthotheca echioides*), typique des milieux perturbés ou enfrichés.

Prairie de Trèfles des prés, à l'est du site n°5 – Juin 2022

Alignements d'arbres, Haies, Petits bois et bosquets (C.B. : 84.1)

Des alignements d'arbres ornementaux sont présents le long des routes à l'ouest des **sites 2 et 7**, ainsi qu'au sud du **site n°3**, sur un petit talus.

Alignement d'arbres à l'ouest du site n°3 – Avril 2022

Haie (C.B. : 84.2)

Habitat linéaire avec quelques espèces végétales très proches des fourrés mésophiles : Prunelliers (*Prunus spinosa*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*). Sont présents également deux espèces plus hygrophiles : les Saules cendrés et pourpres (*Salix purpurea* et *S. cinerea*).
Cet habitat se situe le long d'une clôture en barbelés, à l'ouest du **site n°1**.

Haie à l'est du site n°1, bordant une clôture de fils barbelés – Juin 2022

Bâtiment (C.B. : 86)

Petites constructions permanentes localisées dans les **sites 3, 5 et 7**, en bordure de route.

Petit bâtiment au milieu de l'alignement d'arbres à l'ouest du site n°7 – Juin 2022

Zone de dépôt de déchets x zone rudérale (C.B. : 86.42 x 87.2)

Zone située au nord-est du **site n°2**, caractérisée par des dépôts de terres et de remblais, ainsi que par de nombreux autres déchets. Le milieu est très perturbé, favorisant ainsi les espèces rudérales comme la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), la Tanaise commune (*Tanacetum vulgare*) ou encore le Tabouret champêtre (*Lepidium campestre*).

Zone de dépôts de déchets rudéralisée, au nord-est du site n°2 – Juin 2022

Terrain en friche (C.B. : 87.1)

Habitat présent le long de la bordure est du **site n°1**, dans le tiers est du **site n°2**, dans la moitié est du **site n°4**, dans la majeure partie du **secteur n°5**, à l'ouest, ainsi que tout autour du **site n°8** sous la forme d'une bande de talus plus ou moins pentus.

Pour les sites 1, 2, 4, et 8, ce sont des friches herbacées dominées par la Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*), avec beaucoup de Carottes sauvages (*Daucus carotta*) notamment. Dans le site n°4 et 8, plusieurs petits fourrés d'arbustes épineux comme les Rosiers sauvages (*Rosa sp.*) sont présents.
Pour le site n°5, il s'agit vraisemblablement d'une parcelle cultivée non exploitée en 2022, dominée très largement par l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), et le Brome faux-seigle (*Bromus secalinus*), accompagnés par le Plantain majeur (*Plantago major*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), le Trèfle des champs (*Trifolium pratense*) et le Mouron rouge (*Anagalis arvensis*) notamment.

Terrain en friche à l'est du site n°2 – Août 2022

Zones rudérales (C.B. : 87.2)

Ici, les zones rudérales concernent une bande bordant le sud du **site n°5**, allant d'une vingtaine de mètre de large à l'ouest, à moins de 3m de large à l'est.
C'est une zone rudérale de bord de champs, avec un grand nombre d'adventices également.
La Carotte sauvage (*Daucus carotta*), le Trèfle des champs (*Trifolium pratense*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*) et l'Arroche prostrée (*Atriplex prostrata*) ont été observés dans ce milieu.

Bande rudérale au sud de l'ancienne culture enfrichée du site n°5 – Août 2022

Fossé (C.B. : 89.22)

Fossé anthropique présent le long du bord ouest du **site n°6**, dont la végétation est peu entretenue, laissant ainsi se développer quelques espèces végétales sur les bords et dans le fond du fossé.
Les espèces végétales s'y développant sont des espèces communes hygrophiles, avec quelques espèces des milieux aquatiques stagnants ou très lents comme le Roseau à Phragmites (*Phragmites australis*), la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*) ou encore le Saule blanc (*Salix gp. alba*).

Fossé à l'ouest du site n°6 – Avril 2022

Bassins artificiels (C.B. : 89.23)

Bassin artificiel de petite taille entouré de fourrés d'arbustes épineux, à l'est du **site n°5**.
Il ne semble plus entretenu et est envahi de Calamagrostide commune (*Calamagrostis epigejos*), avec plusieurs espèces typiques des milieux humides. Le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Laîche cuivrée (*Carex otrubae*) et un jeune Saule blanc (*Salix alba*) y ont été observés.

Bassin artificiel entouré de fourrés, à l'est du site n°5 – Avril 2022

Chemins (Pas de code Corine Biotopes correspondant)

Réseaux routiers et chemins de terres avec quelques espèces végétales communes sur les bords, essentiellement des espèces eutrophiles comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Fromenthal élevé (*Arrhenatherum elatius*). Cet habitat est présent sur les **sites n°1, 6, 7 et 8.**

Chemin de pierres concassées au sud-ouest du site n°7 – Juin 2022

Terrain en construction (Pas de code Corine Biotopes correspondant)

Terrain en construction au moment de la campagne de terrain en 2022, au sud-ouest du **site n°5**. Aucune espèce végétale n'est à recenser, un terrassement a été effectué.

Zone de construction d'un bâtiment au sud-ouest du site n°5 – Juin 2022

Tous les habitats précédemment décrits sont représentés dans les cartes ci-dessous, secteur par secteur.

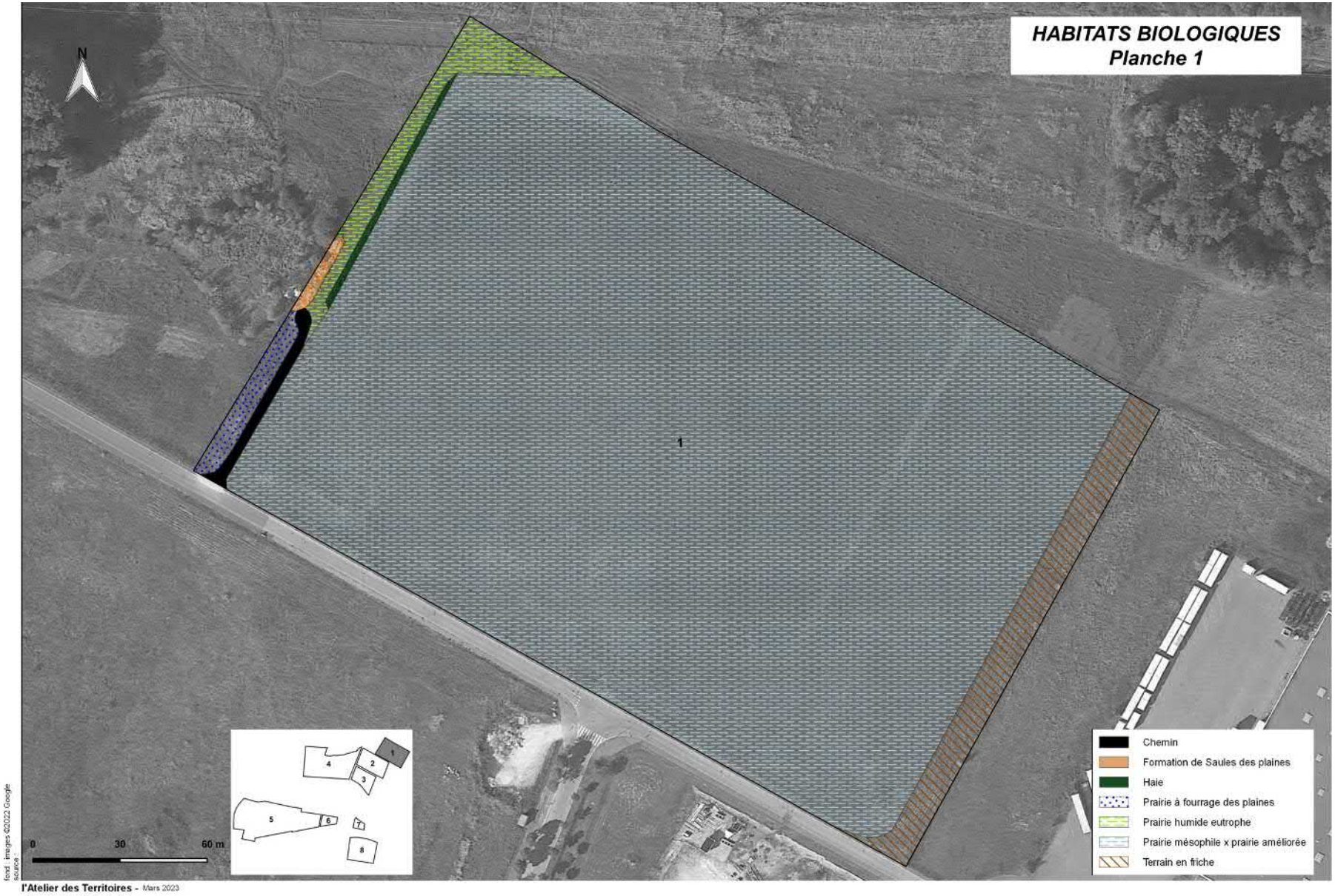
HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 1
N
1
Chemin
Formation de Saules des plaines
Haie
Prairie à fourrage des plaines
Prairie humide eutrophe
Prairie mésophile x prairie améliorée
Terrain en friche
0
30
60 m
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 2
N
2
Alignement d'arbres
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche
Terrain en friche
Zone de dépôt de déchets x zone rudérale
0
30
60 m
1
2
3
4
5
6
7
8
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

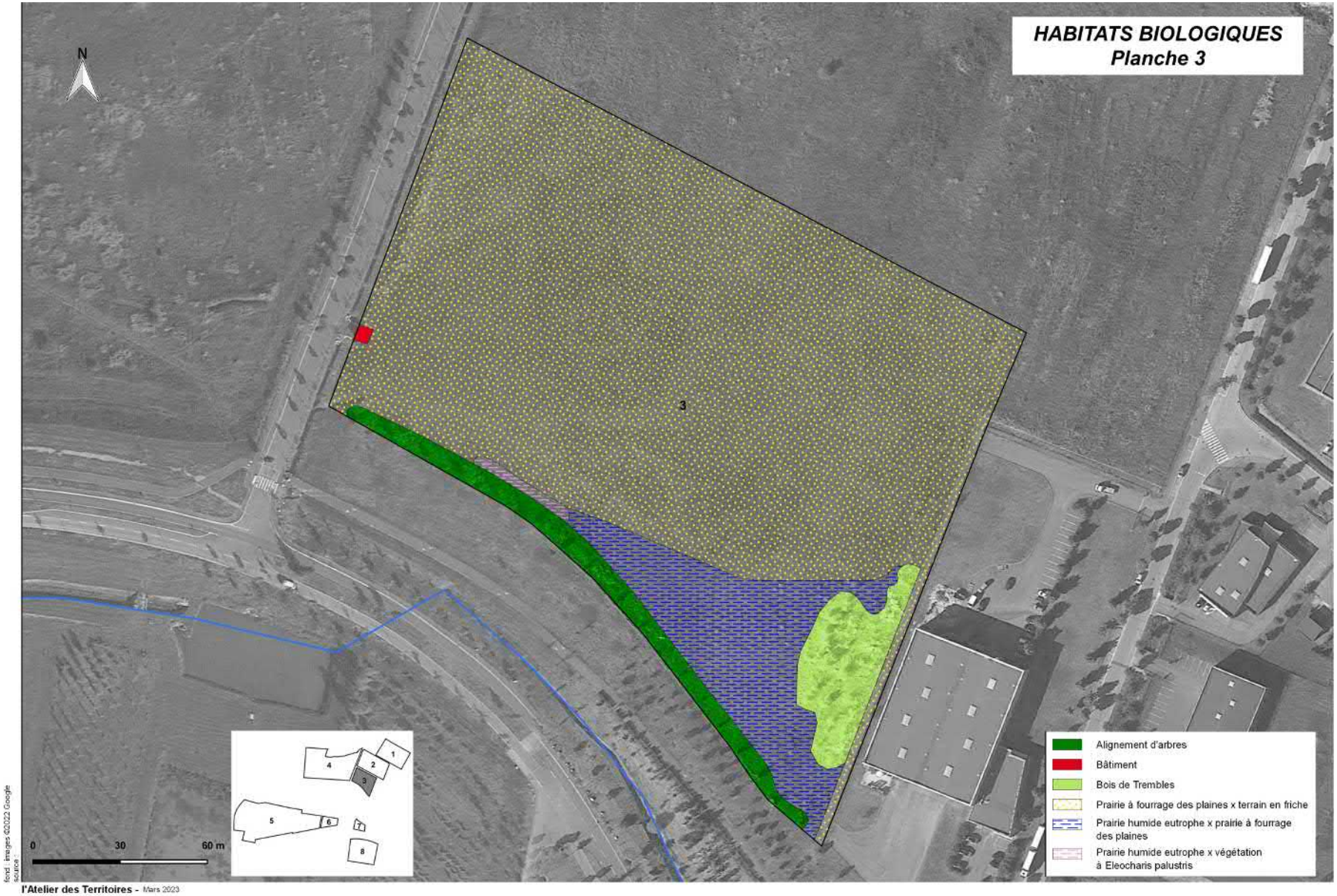
HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 3
N
3
0
30
60 m
1
2
3
4
5
6
7
8
Alignement d'arbres
Bâtiment
Bois de Trembles
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche
Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines
Prairie humide eutrophe x végétation à Eleocharis palustris
fond : Images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

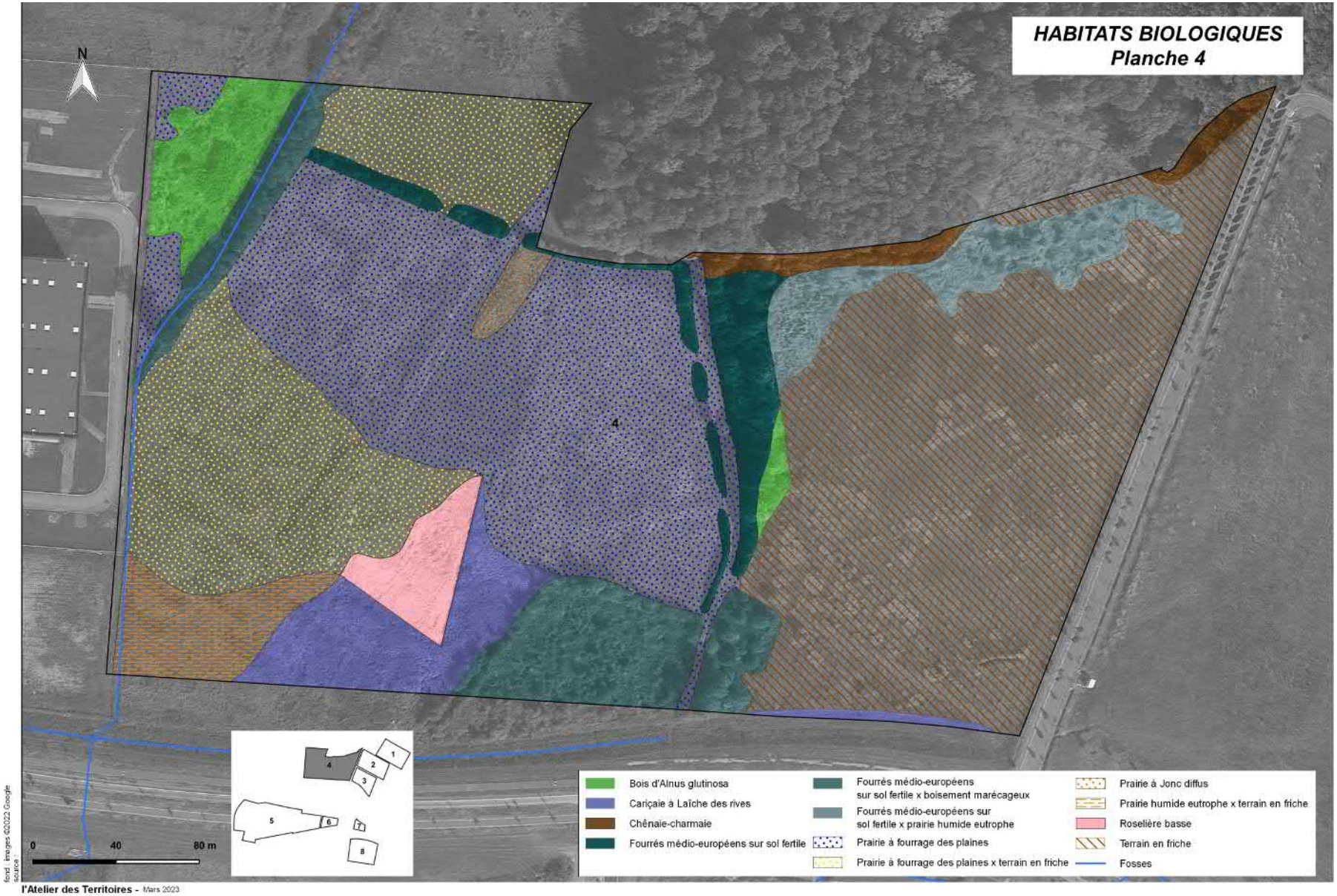
HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 4
N
4
0
40
80 m
1
2
3
4
5
6
7
8
Bois d'Alnus glutinosa
Cariçaie à Laîche des rives
Chênaie-charmaie
Fourrés médio-européens sur sol fertile
Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux
Fourrés médio-européens sur sol fertile x prairie humide eutrophe
Prairie à fourrage des plaines
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche
Prairie à Jonc diffus
Prairie humide eutrophe x terrain en friche
Roselière basse
Terrain en friche
Fosses
fond : Images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

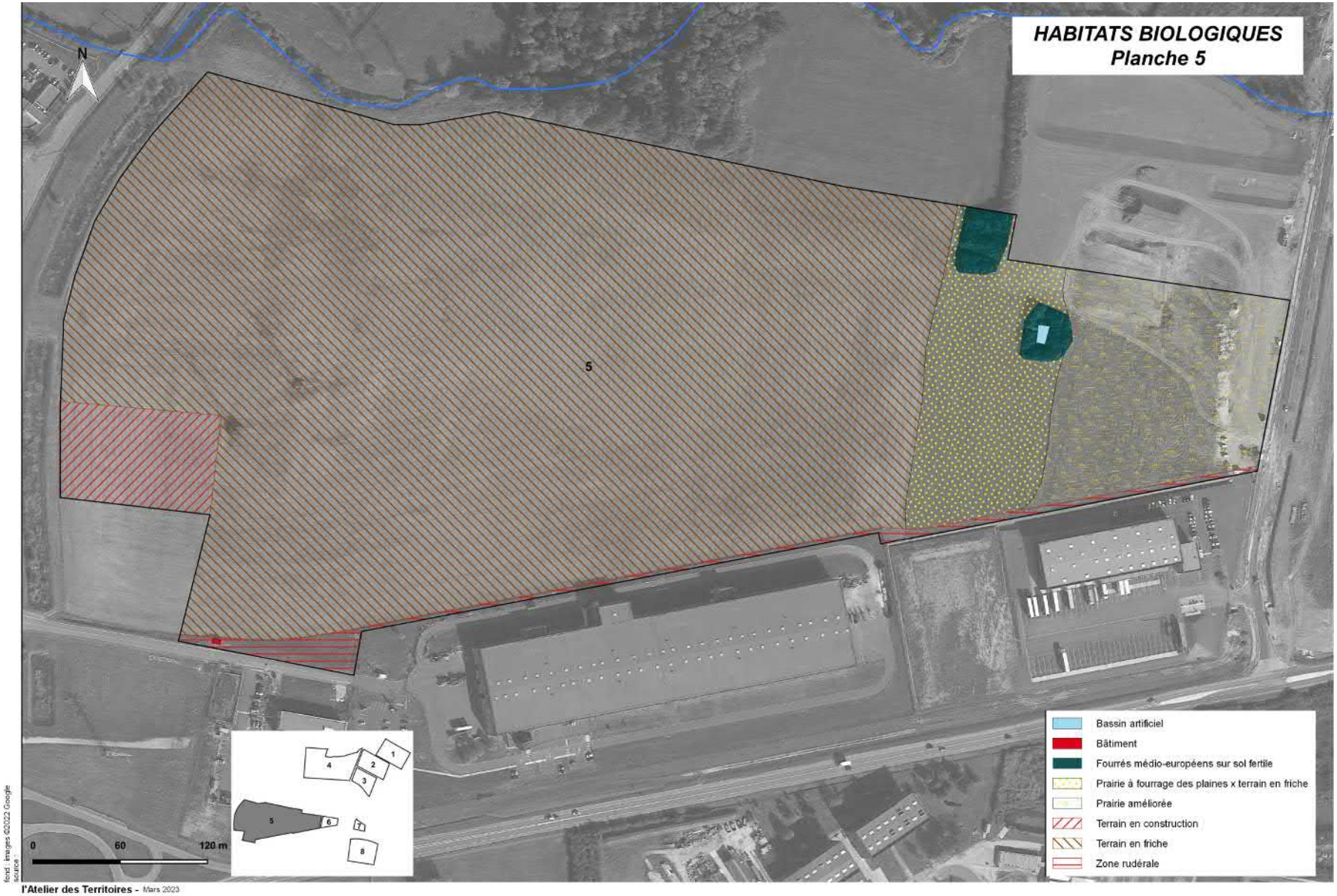
HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 5
N
5
0
60
120 m
1
2
3
4
5
6
7
8
Bassin artificiel
Bâtiment
Fourrés médio-européens sur sol fertile
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche
Prairie améliorée
Terrain en construction
Terrain en friche
Zone rudérale
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

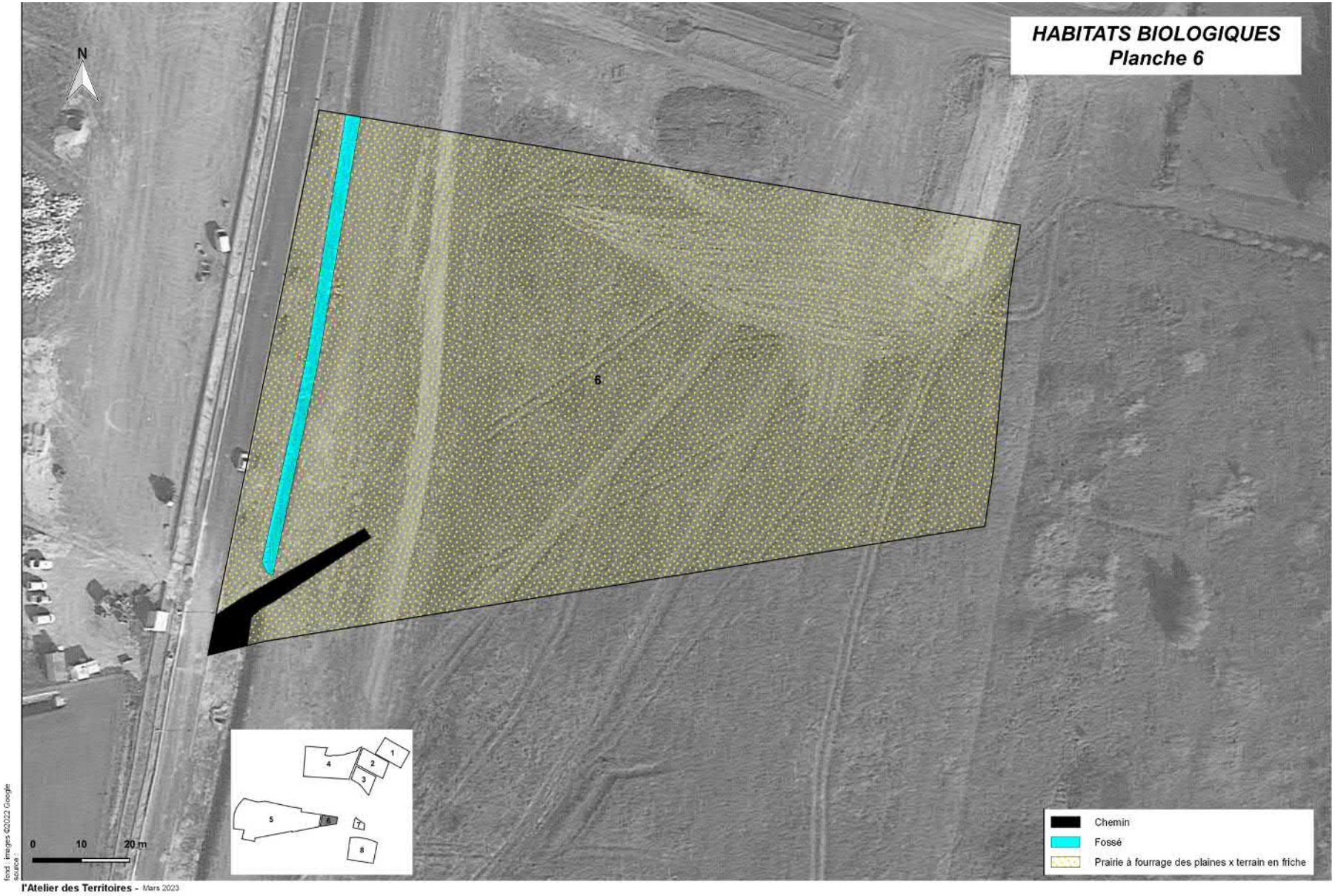
HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 6
N
6
1
2
3
4
5
6
7
8
0
10
20 m
Chemin
Fossé
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

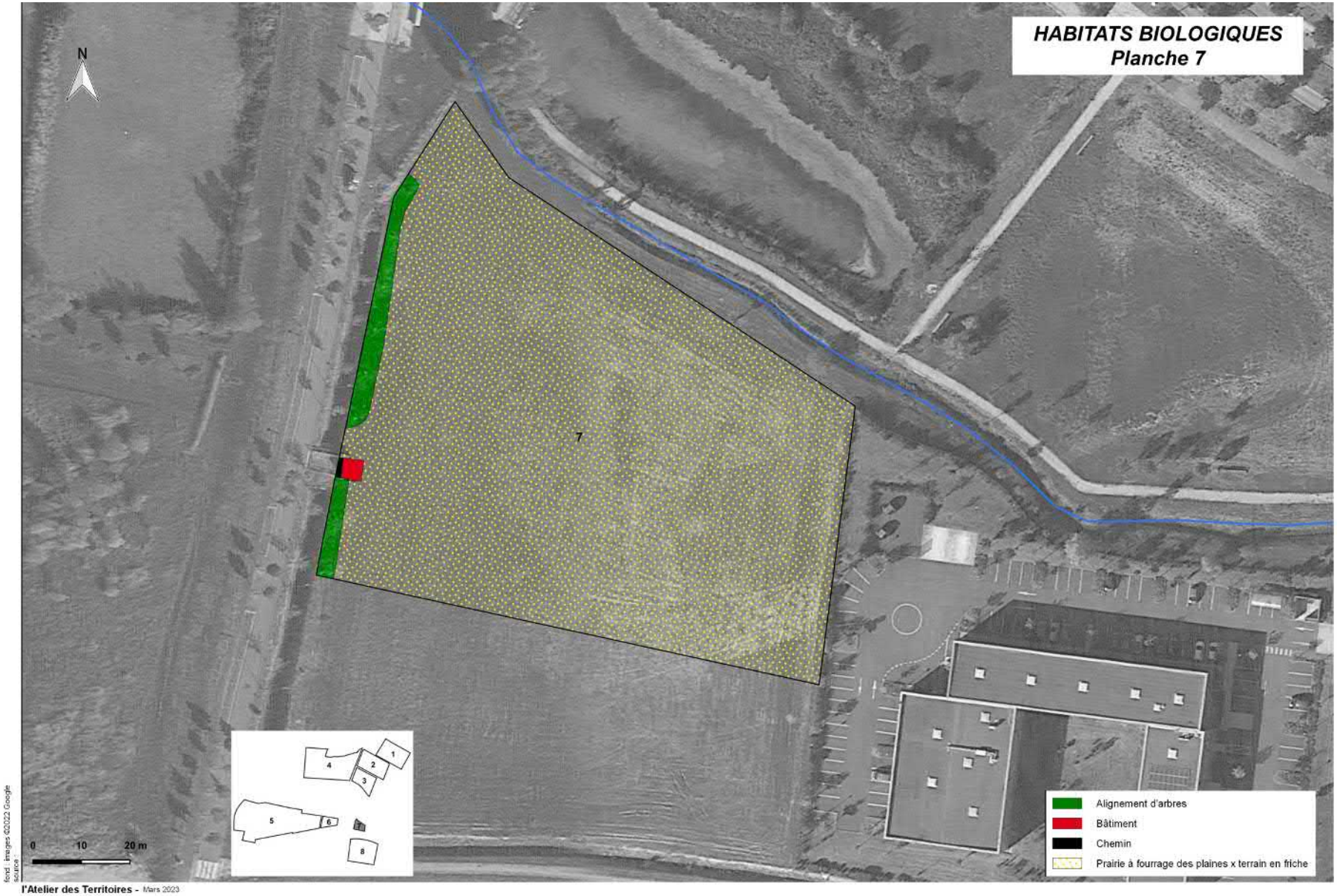
HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 7
N
7
1
2
3
4
5
6
7
8
0
10
20 m
Alignement d'arbres
Bâtiment
Chemin
Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

HABITATS BIOLOGIQUES
Planche 8
N
8
0
30
60 m
1
2
3
4
5
6
7
8
Chemin
Fourrés médio-européens
sur sol fertile x boisement marécageux
Prairie à Agropyre et Rumex x prairie améliorée
Prairie améliorée
Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse
Prairie humide eutrophe x terrain en friche
Terrain en friche
fond : images ©2022 Google
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

- Flore

Les observations d'espèces floristiques effectuées en 2022 sont présentées par secteur dans les paragraphes ci-dessous, accompagnés d'un tableau précisant les statuts de protection et de conservation des espèces recensées pour les espèces patrimoniales, ainsi que d'un autre tableau pour les espèces exotiques envahissantes précisant leur catégorie.

Une carte est également disponible ci-dessous et renseigne sur la localisation des différentes espèces floristiques recensées au sein du site.

Secteur 1

Une espèce patrimoniale, la **Renoncule sarde**, déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne, ainsi que deux espèces exotiques envahissantes, le **Galéga officinal** et la **Vergerette annuelle** ont été observées.

Secteur 2

Une espèce patrimoniale, la **Renoncule sarde**, déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne, ainsi que deux espèces exotiques envahissantes, le **Galéga officinal** et la **Vergerette annuelle** ont été observées.

Secteur 3

Une espèce patrimoniale, le **Brome en grappe**, noté « Quasi-menacé » (NT) sur la liste rouge de Champagne-Ardenne, ainsi qu'une espèce exotique envahissante, le **Galéga officinal** ont été observées.

Secteur 4

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors des passages de 2022. Quatre espèces exotiques envahissantes, le **Galéga officinal**, la **Vergerette annuelle**, le **Buddleia de David** et le **Solidage du Canada** ont été observées.

Secteur 5

Aucune espèce patrimoniale ni espèce exotique envahissante n'a été observée lors des passages de 2022.

Secteur 6

Aucune espèce patrimoniale ni espèce exotique envahissante n'a été observée lors des passages de 2022.

Secteur 7

Une espèce patrimoniale, la **Luzerne naine**, déterminante de ZNIEFF et notée « Quasi-menacée » (NT) sur la liste rouge en Champagne-Ardenne, ainsi qu'une espèce exotique envahissante, la **Vergerette annuelle,** ont été observées.

Secteur 8

Une espèce patrimoniale, la **Renoncule sarde**, déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne, ainsi qu'une espèce exotique envahissante, la **Vigne vierge à cinq folioles**, ont été observées.

Flore patrimoniale

Trois espèces patrimoniales ont été observées lors des prospections en terrain de 2022 : le Brome en grappe, la Luzerne naine et la Renoncule sarde.

Liste des espèces patrimoniales observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts de protection	Liste rouge France	Liste rouge Champagne-Ardenne	Statut ZNIEFF Champagne-Ardenne	Milieux
Bromus racemosus	Brome en grappe	/	LC	**NT**	/	Ouverts, calcaires, hygrocline
Medicago minima	Luzerne naine	/	LC	**NT**	Déterminante	Ouverts, calcaires, rudéraux
Ranunculus sardous	Renoncule sarde	/	LC	LC	Déterminante	Ouverts, humides, prairiaux

LC = Préoccupation mineure ;* ***NT = Quasi menacé*

- Le Brome en grappe (*Bromus racemosus*) :

Le Brome en grappe est une plante herbacée de la famille des graminées mesurant entre 30 et 80 cm de haut, à tige glabre, et feuilles et gaines velues.

Elle se développe de préférence dans des milieux ouverts, calcaires et à tendance humide, tels que les prés et les chemins, et fleuri de mai à juillet.

C'est une espèce rare en Champagne-Ardenne, notée NT (Quasi menacée) sur la liste rouge régionale.

Ici, une seule station d'une vingtaine de pieds a été observée, à l'ouest de la dépression humide au sud du site n°3.

Source : Flore de Coste

- La Luzerne naine (*Medicago minima*) :

La Luzerne naine est une plante herbacée de la famille des fabacées mesurant entre 5 et 40 cm de haut, à petites fleurs jaunes et à gousse spiralée épineuse.

Elle se développe de préférence dans des milieux ouverts, calcaires et rudéraux, en particulier les zones rocailleuses, et fleuri de mai à juillet.

C'est une espèce très rare et déterminante ZNIEFF en Champagne-Ardenne, elle est notée NT (Quasi menacée) sur la liste rouge régionale.

Ici, une seule station d'une quarantaine de pieds a été observée, en bordure est du site n°7.

Source : Flore de Coste

Cependant, en fin d'été 2022, des travaux de terrassement et de construction ont été menés sur le site n°7, comprenant l'entièreté de la station de Luzerne naine. La présence actuelle de cette station est donc remise en cause.

- La Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*) :

La Renoncule sarde est une plante herbacée de la famille des renonculacées mesurant entre 10 et 50 cm de haut, à fleurs jaunes, sépales réfléchis et à carènes à bec court et peu courbé.

Elle se développe de préférence dans des milieux ouverts et humides, en particulier les zones prairiales inondées une partie de l'année, et fleuri de mai à août.

C'est une espèce très rare en Champagne-Ardenne, déterminante ZNIEFF en Champagne-Ardenne et notée LC (Préoccupation mineure) sur la liste rouge régionale.

Elle est présente dans des zones prairiales en limite nord-ouest du secteur n°1, essentiellement dans la zone concernée par des mesures compensatoires, ainsi que dans la zone n°2, dans le coin sud-ouest, et dans le coin sud-ouest du site n°8 également.

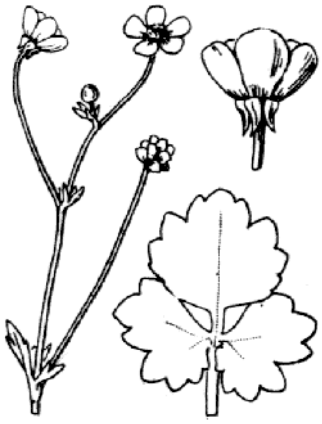

Source : Flore de Coste

Répartition des espèces végétales patrimoniales sur les sites

Secteur	Espèces patrimoniales		
	Brome en grappe	Luzerne naine	Renoncule sarde
1			X
2			X
3	X		
4			
5			
6			
7		X	
8			X

Espèces exotiques envahissantes

Cinq espèces exotiques envahissantes ont été recensées :

Liste des espèces exotiques envahissantes observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie
Buddleja davidii	Arbre aux Papillons	Exotique envahissante implantée
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	Exotique envahissante implantée
Galega officinalis	Galéga officinale	Exotique envahissante émergente
Parthenocissus inserta	Vigne vierge à cinq folioles	Exotique envahissante implantée
Solidago canadensis	Solidage du Canada	Exotique envahissante implantée

Les catégories utilisées correspondent à celles définies dans la « Liste catégorisée des espèces végétales exotiques envahissantes de la région Grand Est » réalisée par les trois conservatoires botaniques du Grand-Est (Duval M., Hog J., & Saint-Val M., 2020.).

Les Plantes Exotiques Envahissantes implantées : Elles ont une capacité de dispersion élevée et un impact important sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques à l'échelle de la région. Elles sont largement répandues sur le territoire.

Les Plantes Exotiques Envahissantes implantées : Elles ont une capacité de dispersion élevée et un impact important sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques à l'échelle de la région. La répartition de cette espèce est encore limitée sur le territoire.

- **L'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)**

Le Buddléia (ou Arbre à papillons) a été introduit délibérément pour l'ornement en France par le père David, en 1869. Les premiers envois de graine arrivent en 1893 et la plante commence à être largement cultivée à partir de 1916. Les buddleias ne vivent pas très longtemps (moins de 20 ans) mais ils se reproduisent très jeunes avec une production massive de graines.

Coupé, le buddleia rejette vigoureusement de souche. L'Arbre à papillons préfère les milieux ouverts et perturbés. Il est très résistant à la sécheresse et tolère les lieux de mi-ombre.

Le Buddléia peut former rapidement des peuplements monospécifiques denses qui peuvent exclure localement d'autres espèces. Il pose un réel problème dans certaines ripisylves (blocage de la régénération naturelle dans les forêts riveraines, concurrence avec les formations pionnières à saules et peupliers, risque de disparition d'espèces endémiques de lits de torrents par modification du milieu et compétition) (Fried 2012 ; FCBN, 2010).

- **La Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*)**

La Vergerette annuelle a été introduite pour l'ornement en France au XVIème siècle. Depuis, l'espèce est naturalisée en France et est présente sur la quasi-totalité du territoire métropolitain. Elle pose un réel problème dans les milieux dans lesquels elle se développe (Friches, bords de cours d'eau et de routes, sur sol frais à humide). De par sa capacité à inhiber la germination et la croissance des plantes qui l'entourent par allélopathie, la Vergerette annuelle modifie la diversité du milieu où elle se trouve lorsqu'elle entre en compétition avec d'autres espèces.

Il y a donc risque de modification des milieux naturels et de disparition d'espèces endémiques (Hyuncheol Oh et al., 2022).

- **Le Galéga officinale (*Galega officinalis*)**

En France, la partie aérienne fleurie est utilisée dans la médecine traditionnelle européenne et d'outre-mer, notamment pour son action hypoglycémiante et galactogène (favorisant la sécrétion lactée). Le Sainfoin d'Espagne a également été introduit pour la production fourragère et comme plante ornementale (Fried, 2012). Son développement dans les prairies pâturées pose problème car la plante est très toxique pour le bétail (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 2017).

Les impacts sur la végétation indigène sont à préciser (Fried, 2012). Un appauvrissement de la richesse spécifique conduisant à la banalisation de la flore prairiale et de l'entomofaune associée est néanmoins observé par les gestionnaires de ces milieux (Amon-Moreau, 2017).

Elle colonise les berges de cours d'eau, les bords de route, les fossés et talus, les friches ainsi que les prairies.

- **Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)**

Le Solidage du Canada est originaire d'Amérique du Nord. En Europe, cette espèce a probablement été introduite au XVIIème siècle en Angleterre et au XVIIIème siècle en France, à des fins ornementales. Elle a également été semée comme plante mellifère.

C'est une espèce nitrophile occupant essentiellement les bords des eaux et les sites rudéraux, mais également les sous-bois clairs et les lisières de forêts.

La capacité de croissance des Solidages et la densité de leurs peuplements sont tels, que les peuplements monospécifiques formés par cette espèce empêchent ou retardent la succession naturelle par les ligneux. Leurs peuplements réduisent ainsi la diversité floristique des milieux naturels et ont des effets négatifs sur la diversité et l'abondance des espèces pollinisatrices autochtones (Moron et al., 2009).

- **La Vigne vierge *à cinq folioles (Parthenocissus inserta)***

La Vigne vierge à cinq folioles a été introduite en France au XXème siècle comme plante d'ornement des murs et des façades. Elle s'est échappée aux abords des habitations et est parfois naturalisée dans le milieu naturel, notamment dans les grandes vallées alluviales.

La Vigne vierge peut former des peuplements denses dans les ripisylves. Son feuillage abondant peut recouvrir les buissons ou les arbres qu'elle prend comme support. Elle peut également couvrir des surfaces importantes au sol, réduisant la diversité floristique et gênant le rajeunissement du sous-bois.

Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes sur les sites

Secteur	Espèces exotiques envahissantes				
	Buddleia de David	Galéga officinal	Solidage géant	Vergerette annuelle	Vigne vierge commune
1		X		X	
2		X		X	
3		X			
4	X	X	X	X	
5					
6					
7				X	
8					X

Les localisations des espèces végétales patrimoniales et exotiques envahissantes sont répertoriées sur la carte ci-dessous.

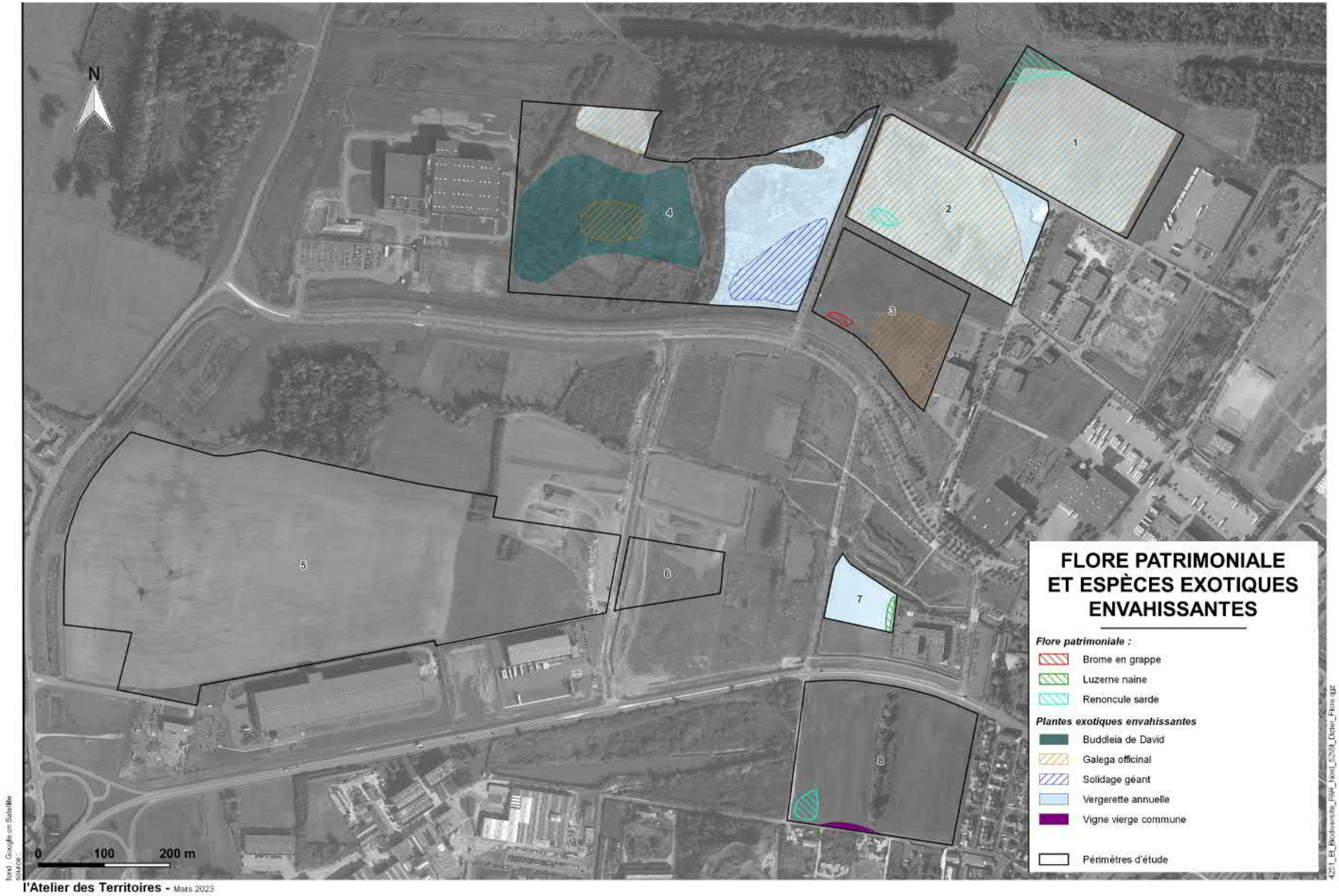
N
1
2
3
4
5
6
7
8
FLORE PATRIMONIALE
ET ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES
Flore patrimoniale :
Brome en grappe
Luzerne naine
Renoncule sarde
Plantes exotiques envahissantes
Buddleia de David
Galega officinal
Solidage géant
Vergerette annuelle
Vigne vierge commune
Périmètres d'étude
0
100
200 m
l'Atelier des Territoires - Mars 2023

IV. Hiérarchisation des enjeux :

IV.1. Critères d'évaluation

L'évaluation des enjeux peut être réalisée sur la base de deux grands types de critères :

- **(1) La valeur patrimoniale**, en fonction de la rareté et de la vulnérabilité des espèces ou des habitats biologiques.

Plusieurs documents scientifiques de référence permettent d'évaluer la vulnérabilité d'une espèce ou d'un habitat à l'échelon régional, français ou européen :

- Listes, selon la Directive européenne « Habitats », des habitats qualifiés « d'intérêt communautaire » et « d'intérêt communautaire prioritaire ».
- Listes Rouges des espèces menacées, aux niveaux international, national ou/et régional ; à noter qu'en ex-région Champagne-Ardenne, une liste orange de la faune menacée a également été définie.
- Listes des espèces ou des habitats déterminants de ZNIEFF en ex-région Champagne-Ardenne (trois niveaux d'intérêt sont définis : de 1 à 3, du plus rare au moins rare).

Les **degrés de valeur patrimoniale** sont évalués sur les bases suivantes :

- Les statuts de conservation (listes rouges, espèces déterminantes de ZNIEFF, habitats d'intérêt communautaire).

- La rareté en ex-région Champagne-Ardenne (essentiellement pour les listes de végétaux), voire la rareté au niveau local.

- L'état de conservation (essentiellement pour les habitats).

- **(2) Les enjeux règlementaires,** qui prennent en compte les statuts de protection.

Les habitats ne bénéficient pas en France de protection règlementaire, hormis la règlementation concernant **les zones humides**.

Concernant les espèces, parmi celles qui ont été recensées, certaines bénéficient de statuts de protection plus ou moins étendus :

- Protection partielle ou totale des individus et/ou des œufs,

- Protection étendue aux sites de reproduction et aires de repos.

La protection des espèces peut être divisée en plusieurs catégories :

- Les espèces pour lesquelles seule la mutilation est interdite (deux espèces d'amphibiens : la Grenouille rousse et la Grenouille verte, aussi appelée Grenouille commune)
- Les espèces pour lesquelles seule la destruction ou l'enlèvement des œufs est interdite, voire les lieux de reproduction désignés par un arrêté préfectoral (cas des poissons protégés)
- Les espèces dont seuls les individus sont protégés
- Les espèces dont les individus et les éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos sont protégées.

Le tableau établi par l'Atelier des Territoires et servant de base pour estimer les enjeux règlementaires figure en annexe 3 de ce rapport.

IV.2. Évaluation de la valeur patrimoniale

Le tableau ci-après présente les niveaux d'intérêt des espèces et habitats d'espèces recensées sur la zone d'étude, selon les critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des espèces et habitats d'espèces en Champagne-Ardenne.

Niveau d'intérêt	Critères d'évaluation	Habitats et espèces observés
Élevé	- **Habitat** en liste rouge C-A : **RR et menacé** en bon état de conservation.	**Habitat :** « Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux » (seulement les entités en bon état de conservation) et « Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse »
Assez élevé	**- Habitat** en liste rouge C-A : **R et en voie de disparition** en bon état de conservation. **- Espèce animale** en catégorie **« VU »** sur la liste rouge de la faune menacée de France. **- Espèce animale** inscrite en catégorie **« E », « V » ou « R »** sur la liste rouge de la faune menacée de Champagne-Ardenne. **- Espèce d'oiseau** inscrite en **annexe I** de la Directive « Oiseaux ».	**Habitat :** « Prairie à Jonc diffus » **Avifaune** : la Pie-grièche écorcheur, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune, le Verdier d'Europe. **Mammifère terrestre :** le Chat forestier.
Modéré	**- Habitat** en liste rouge C-A : **RR** en mauvais état de conservation. **- Habitat** d'intérêt communautaire de la Directive « Habitats » en état de conservation dégradé. **- Espèce végétale** inscrite en catégorie **« NT »** sur la liste rouge de la flore menacée de Champagne-Ardenne. **- Espèce animale** inscrite en catégorie **« NT »** sur la liste rouge de la faune menacée en France. **- Espèce animale** inscrite en catégorie **« AP » ou « AS »** sur la liste orange de la faune menacée de Champagne-Ardenne. - **Espèce d'insecte** inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne **- Espèce animale** déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne. **- Espèce végétale** déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne.	**Habitat :** « Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux » (seulement les entités en mauvais état de conservation), « Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines x terrain en friche », « Prairie à fourrage des plaines » et « Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche » **Flore :** le Brome en grappe, la Luzerne naine et la Renoncule Sarde. **Avifaune :** le Faucon crécerelle, l'Alouette des champs, le Tarier pâtre, la Fauvette des jardins, la Fauvette babillarde, le Pouillot fitis, le Pic vert. **Amphibiens** : la Grenouille rousse, la Grenouille de Lessona, la Grenouille commune, le Crapaud commun. **Mammifère terrestre :** le Lièvre d'Europe. **Lépidoptères** : l'Azuré du trèfle et le Machaon. **Orthoptères :** la Decticelle carroyée, la Courtilière commune, le Criquet marginé, le Criquet ensanglanté, le Conocéphale commun, le Conocéphale gracieux, le Criquet italien, le Criquet verte-échine. **Odonates** : le Leste sauvage, le Leste verdoyant, le Leste fiancé, l'Agrion mignon, l'Aeschne printanière, la Libellule déprimée, le Crocothémis écarlate. **Arachnide** : Épeire frelon
Faible	- Espèce n'ayant pas de statut de conservation particulier	**Habitat :** Autres habitats **Flore :** Autres espèces **Amphibien :** Grenouille rieuse **Reptiles : L**e Lézard des murailles, l'Orvet fragile, la Couleuvre helvétique. **Lépidoptères** : Hespérie du dactyle, Argus bleu, Fadet commun, Petit nacré, Myrtil, Amaryllis, … **Orthoptères** : Criquet duettiste, Criquet mélodieux, Decticelle bariolée, et autres espèces **Odonates** : Agrion élégant, Petite nymphe au corps de feu, Anax empereur, et autres espèces

La carte ci-dessous présente la synthèse des enjeux identifiés au cours de cette étude et indique leur localisation sur les huit secteurs prospectés.

N
1
2
3
4
5
6
7
8
ENJEUX ÉCOLOGIQUES
Enjeux :
Élevé
Assez élevé
Modéré
Périmètres d'étude
0
100
200 m
fond : Google.cn Satellite
source :
l'Atelier des Territoires - Mars 2023
4251_Et_Biodiversite_PAR_Nord_52\St_Dizier_Enjeux.qgz

- Les zones à valeur patrimoniale élevée correspondent à deux zones de « Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux » au sud du secteur 4 ainsi qu'à une zone de « Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse » sur le secteur 8.

  Ces habitats représentent un enjeu élevé car ils sont considérés comme très rare (RR) et menacés sur la liste rouge de Champagne- Ardenne et en relativement bon état de conservation sur la zone d'étude. De plus, ils constituent des habitats d'espèces et des éléments structurants pour la faune, notamment les oiseaux et les chauves-souris (lisières, gîtes).

- Les zones à valeur patrimoniale assez élevée sont représentées par la « Prairie à Jonc diffus » au nord du secteur 4, ainsi que tous les habitats boisés, buissonnants et leurs abords au niveau des sites n°1, 3, 4, 5 et 8.

  Ces habitats représentent un enjeu assez élevé car ils sont considérés comme très rare (RR) sur la liste rouge de Champagne- Ardenne et en mauvais état de conservation, ou rare (R) et en voie de disparition, ou encore car ce sont des habitats très favorables au Chat forestier ou à un ensemble d'oiseaux patrimoniaux comme la Pie-grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire, le Bruant jaune et la Linotte mélodieuse.

- Tous les autres habitats biologiques et habitats d'espèces sont considérés comme à enjeux modérés :

  Les prairies à fourrages des plaines (tous les habitats avec pour code Corine Biotope « 38.2 », les habitats hybrides et les complexes d'habitats comprenant ce code) sont des habitats qualifiés « d'intérêt communautaire » selon la Directive européenne « Habitats » et en mauvais état de conservation. Les « Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux », du nord-ouest du secteur 4 sont considérés comme très rare (RR) dans la liste rouge de Champagne-Ardenne et en mauvais état de conservation. Ce qui fait de ces habitats des habitats à enjeux modérés.

  Les zones prairiales et enfrichées sont favorables à différents taxons tels que des orthoptères patrimoniaux comme le Criquet ensanglanté et le Criquet marginé mais également pour des mammifères patrimoniaux comme le Lièvre d'Europe ou encore pour des oiseaux patrimoniaux comme l'Alouette des champs et le Faucon crécerelle. La flore patrimoniale y est aussi favorisée : la Renoncule sarde, la Luzerne naine et le Brome en grappes y ont été aperçus.

  Les habitats aquatiques comme la mare artificielle sont favorables à différentes espèces patrimoniales d'amphibiens comme la Grenouille rousse et la Grenouille de Lessona par exemple, mais ils sont également favorables à des odonates patrimoniaux : la Libellule déprimée et l'Aeschne printanière y ont été aperçus.

  Les habitats rudéraux, comme la zone de dépôt de déchets au nord-est du site n°2 ou les chemins et routes sont favorables aux Lézards des murailles.

IV.3. Évaluation des enjeux règlementaires

Plusieurs espèces protégées ont été recensées sur la zone d'étude du projet. La protection de ces espèces comporte plusieurs niveaux :

• Les espèces pour lesquelles seule la mutilation des individus est interdite :

Dans le cas présent : Grenouille rousse et Grenouille commune

• Les espèces dont seuls les individus sont protégés :

Dans le cas présent : la Grenouille rieuse, le Crapaud commun, l'Orvet fragile.

• Les espèces dont les individus et les éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos sont protégées :

Dans le cas présent : la Grenouille de Lessona, le Chat forestier, le Hérisson d'Europe (potentiel), la Couleuvre helvétique, le Lézard des murailles ainsi que l'ensemble des espèces d'oiseaux protégés (parmi lesquelles la Pie-grièche écorcheur, le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle, le Tarier pâtre, la Linotte mélodieuse, le Bruant jaune).

Pour les secteurs abritant des espèces protégées qui y accomplissent leurs cycles biologiques, tout projet devra s'accompagner de la mise en place de mesures d'évitement et de réduction des impacts suffisantes pour rendre les risques de destruction d'individus négligeables.

Et pour les espèces dont les éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos sont protégés, les mesures d'évitement et de réduction devront, en outre, permettre de ne pas remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de ces espèces.

V. Conclusion :

Les inventaires réalisés en 2022 ont permis, dans un premier temps, de **recenser les espèces présentes au sein de la zone d'étude.**
Puis, dans un second temps, ces prospections ont apporté des informations permettant d'évaluer les enjeux de biodiversité au sein des huit secteurs étudiés.

Un tableau de synthèse, disponible en annexe 3 a été réalisé afin d'évaluer le niveau d'enjeu de chaque secteur étudié, en croisant les enjeux règlementaires et les enjeux de conservation identifiés sur ces secteurs, selon la diversité et les enjeux des espèces et des habitats qui ont pu y être recensés.

Les informations qui ressortent de ce tableau et de la carte de synthèse des enjeux ci-dessus sont :

- **Secteur 1 :**
  - Pour les espèces et habitats d'espèces : la présence d'une espèce de mammifère (Lièvre d'Europe), de deux espèces d'orthoptère (Criquet verte-échine et Criquet ensanglanté) et de deux espèces d'oiseaux considérés comme nicheur possible et nicheur certain sur ce secteur (Alouette des champs et Tarier pâtre) représente majoritairement un **niveau d'enjeu modéré**.
  Cependant, la présence du Bruant jaune considéré comme « nicheur possible » fait monter les enjeux sur le secteur 1 à un **niveau assez élevé** pour les habitats favorables à cette espèce identifiés à l'ouest.

  - Pour les habitats biologiques : la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation (Prairie à fourrage des plaines) constitue un **niveau d'enjeu modéré** dans une fine zone au sud-ouest du secteur 1.

- **Secteur 2 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce de mammifère (Lièvre d'Europe), d'une espèce d'orthoptère (Criquet italien) et de deux espèces d'oiseaux considérés comme nicheurs possibles sur ce secteur (Alouette des champs et Tarier pâtre) représente un **niveau d'enjeu modéré.**

  Pour les habitats biologiques : la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation (Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche) constitue **un niveau d'enjeu modéré** sur la quasi-totalité du secteur 2.

- **Secteur 3 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce de flore patrimoniale (Brome en grappe), d'une espèce de mammifère (Lièvre d'Europe), de quatre espèces d'orthoptère (Conocéphale commun, Decticelle carroyée, Criquet italien et Criquet verte-échine) et de deux espèces d'oiseaux considérés comme nicheurs possibles sur ce secteur (Alouette des champs et Tarier pâtre) représente majoritairement un **niveau d'enjeu modéré.**
  Cependant, la présence de deux espèces d'oiseaux (Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse), considérés comme « nicheur probable » sur ce secteur, fait passer les enjeux du secteur 3 à un **niveau assez élevé** sur les habitats favorables à ces espèces et identifiés au sud-est.

  Pour les habitats biologiques : la présence de deux habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation (« Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche » et « Prairie humide eutrophe x prairie à fourrage des plaines ») constitue un **niveau d'enjeu modéré** sur la quasi-totalité du secteur 3.

- **Secteur 4 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce d'arachnide (Épeire frelon), d'une espèce de mammifère (Lièvre d'Europe), de quatre espèces d'amphibiens (Crapaud commun, Grenouille commune, Grenouille de Lessona et Grenouille rousse), de deux espèces de lépidoptères (Azuré du trèfle et Machaon), de trois espèces d'orthoptères (Courtilière commune, Criquet italien et Criquet verte-échine), de deux espèces d'odonates (Agrion mignon et Libellule

déprimée) et de six espèces d'oiseaux avec des statuts de nidification particuliers sur ce secteur (Nicheur probable pour le Faucon crécerelle, nicheurs possibles pour le Pic vert, la Fauvette babillarde, la Fauvette des jardins et le Pouillot fitis et nicheur certain pour le Tarier pâtre) représente majoritairement un **niveau d'enjeu modéré.**
Cependant, la présence de zones avec un fort potentiel en gîtes à Chiroptères et de quatre espèces d'oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse et Bruant jaune), considérés comme « nicheur probable » à l'exception du Chardonneret élégant qui est considéré « nicheur possible » sur ce secteur, fait passer les enjeux du secteur 4 à un **niveau assez élevé** sur les habitats favorables à ces espèces.

Pour les habitats biologiques : la présence de deux habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation (« Prairie à fourrage des plaines » et « Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche »), ainsi que la présence d'un habitat très rare sur la liste rouge de Champagne-Ardenne mais en mauvais état de conservation (Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux), constitue un **niveau d'enjeu modéré** sur une grande partie ouest du site.
Cependant, un petit secteur au nord, correspondant à un habitat rare et en voie de disparition sur la liste rouge de Champagne Ardenne (Prairie à Jonc diffus) augmente localement le **niveau d'enjeu à assez élevé** car il est en bon état de conservation.
Deux secteurs situés au centre-sud du site, correspondant à un habitat très rare et menacé sur la liste rouge de Champagne Ardenne, en bon état de conservation (Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux), fait passer les enjeux du site n°4 à **un niveau élevé** à ces endroits.

- **Secteur 5 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce de mammifère (Lièvre d'Europe), de quatre espèces d'amphibiens (Crapaud commun, Grenouille commune, Grenouille de lessona et Grenouille rousse), de cinq espèces d'orthoptères (Conocéphale gracieux, Decticelle carroyée, Criquet italien, Criquet marginé et Criquet verte-échine), de trois espèces d'odonates (Aeschne printanière, Crocothémis écarlate et Libellule déprimée) et de deux espèces d'oiseaux considérés comme nicheur probable et nicheur possible sur ce secteur (Alouette des champs et Tarier pâtre) représente majoritairement un **niveau d'enjeu modéré.**
  Cependant, l'observation d'une espèce de mammifère (Chat forestier) directement à proximité de ce secteur et la présence de cinq espèces d'oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse et Bruant jaune), tous considérés comme « nicheur possible » à l'exception du Bruant jaune qui est considéré en tant que « nicheur probable » sur ce site, fait passer les enjeux du secteur 5 à un **niveau assez élevé** sur deux petites zones buissonnantes au nord-est.

  Pour les habitats biologiques : la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation (Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche) constitue un **niveau d'enjeu modéré,** à l'est du site n°5.

- **Secteur 6 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce de mammifère (Lièvre d'Europe), et d'une espèce d'oiseau considéré comme « nicheur possible » sur ce secteur (Alouette des champs) représente un **niveau d'enjeu modéré.**

  Pour les habitats biologiques : l'absence d'habitat patrimonial sur ce site constitue un niveau d'enjeu faible sur l'ensemble du site n°6.

- **Secteur 7 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce de flore patrimoniale (Luzerne naine), d'une espèce d'amphibien (Grenouille commune) et d'une espèce d'oiseau considéré comme « nicheur possible » sur ce secteur (Alouette des champs) représente un **niveau d'enjeu modéré.**

  Pour les habitats biologiques : la présence d'un habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation (Prairie à fourrage des plaines x terrain en friche) constitue **un niveau d'enjeu modéré** sur la quasi-totalité du secteur 7.

- **Secteur 8 :**
  - Pour les espèces : la présence d'une espèce d'arachnide (Épeire frelon), de trois espèces d'orthoptères (Conocéphale commun, Criquet marginé et Criquet verte-échine), d'une espèce d'odonate (Crocothémis écarlate) et de trois espèces d'oiseaux considérés comme nicheurs possibles sur ce secteur (Faucon crécerelle, Alouette des champs et Tarier pâtre) représente majoritairement un **niveau d'enjeu modéré.**
  Cependant, la présence d'une zone avec un fort potentiel en gîtes à Chiroptères et de trois espèces d'oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Verdier d'Europe et Linotte mélodieuse), tous considérés comme « nicheur possible » à l'exception du Verdier d'Europe qui est considéré en tant que « nicheur probable » sur ce site, fait passer les enjeux du secteur 8 à un **niveau assez élevé** sur une partie de la zone arborée centrale.

  Pour les habitats biologiques : la présence d'un habitat très rare sur la liste rouge de Champagne-Ardenne mais en mauvais état de conservation (Fourrés médio-européens sur sol fertile x boisement marécageux), constitue un **niveau d'enjeu modéré** sur la partie ouest de la zone centrale arborée du secteur 8.
  Cependant, la présence d'un habitat très rare et menacé sur la liste rouge de Champagne Ardenne, en bon état de conservation (Prairie humide eutrophe x saussaie marécageuse), fait passer les enjeux à **un niveau élevé** sur la partie est de la zone centrale arborée du secteur 8.

Les **secteurs 1, 3, 4, 5 et 8** présentent ainsi les **enjeux les plus élevés**, principalement via la présence d'espèces nicheuses de l'avifaune mais également, pour les secteurs 4 et 8, d'un fort potentiel en gîtes à Chiroptères et la présence d'habitats biologiques très rares et menacés en Champagne Ardenne.

Les **secteurs 2, 6 et 7** présentent quant à eux un **enjeu plus faible,** qui peut s'expliquer par la superficie réduite de ces 3 secteurs et une plus faible la diversité d'habitats, comparé aux autres secteurs étudiés, entrainant ainsi un potentiel d'accueil moindre et donc une plus faible diversité d'espèces.

En outre, les secteurs d'études 4, 5 et 8 apparaissent, d'après les observations réalisées, comme étant les secteurs avec la plus importante diversité d'espèces et d'habitats à enjeux.
De plus, il semble que le secteur 4 joue le rôle de corridor entre le PAR Nord Haute-Marne et la ZNIEFF n°210009882 qui inclut le boisement au nord du site. Il serait donc préférable de ne pas réaliser de travaux sur ce secteur et de l'entretenir mécaniquement pour éviter une fermeture du milieu.

Données bibliographiques :

Ouvrages consultés :

ARTHUR, L. & LEMAIRE, M. (2009). *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (collection Parthénope). Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

L'ATELIER DES TERRITOIRES. (2016). Etude de conception zone humide du site compensatoire au lieu-dit « sous la carpière ». 55 pages

L'ATELIER DES TERRITOIRES. (2018). Mission « diagnostic zone humide » – Extension ZI du Parc d'activité référence Nord 52 – Ville de Saint-Dizier. 36 pages

L'ATELIER DES TERRITOIRES. (2018). Plan de gestion du site compensatoire n°2 liés au projet BAMAS dit « subforestier » au lieu-dit « l'étang sir oudard » - Diagnostic écologique et mesures de gestion – Restauration d'une zone humide.

L'ATELIER DES TERRITOIRES. (2018). Plan de gestion du site compensatoire n°2 liés au projet BAMAS dit « subforestier » ou « sous la carpière » - Diagnostic écologique et mesures de gestion – Restauration d'une zone humide. 108 pages.

BECU, D.; FAUVEL, B.; COPPA, G.; BROUILLARD, Y.; GALAND, N.; GUIOT, C. & HERVE, C. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne – Mammifères.

BEHR, R.; BIZOT, A.; DIDIER, B.; MISSET, C.; MORGAN, F.; LANFANT, P.; ROYER, J-M.; THEVENIN, S. & WORMS, C. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne – Flore vasculaire.

FAUVEL, B.; TERNOIS, V.; LE ROY, E.; BELLENOUE, S.; SAUVAGE, A. & THIOLLAY, J-M. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne - Oiseaux nicheurs.

CART, J-F. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne – Amphibiens.

COPPA, G.; GRANGE, P.; LAMBERT, J-L.; LECONTE, R.; SAUVAGE, A. & TERNOIS, V. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne – Insectes.

CPEPESC Lorraine. (2009). Connaître et protéger les Chauves-souris de Lorraine. Ouvrage collectif coordonné par SCHWAAB F., KNOCHEL A. & JOUAN D. *Ciconia*, 33 (N. sp.), 562 p.

DIDIER, B.; MISSET, C.; THEVENIN, S. & ROYER, J-M. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne - Habitats (d'après l'ouvrage Corine Biotope)

DOUCET, G. (2016). Clé de détermination des Exuvies des Odonates de France. 3e édition – Société Française d'Odonatologie. 68p.

DREAL GRAND-EST & REGION CHAMPAGNE-ARDENNE. (2015). Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Champagne Ardenne - TOME 4 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE 4.d. Atlas A4 Trame Verte et Bleue et Objectifs. 77 pages.

GEBHARD, J. & BOGDANOWICZ, W. (2004). *Nyctalus noctula* (Schreber, 1774) – Grober Abendsegler. In: Krapp. F. (Ed.): Handbuch der Säugetiere Europas. Band 4, Fledertiere II. Wiesbaden: Aula-Verlag, pp. 607-694.

GRANGE, P. & MIONNET, A. (2007). Liste rouge de Champagne-Ardenne – Reptiles.

GRAND, D. et BOUDOT, J-P. (2006) – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope). 480 p.

GUERE, L. & PARISE, C. (2018). Fiche descriptive RAMSAR pour le Site n° 514, Étangs de la Champagne humide, France.

HUTTERER, R.; IVANOVA, T.; MEYER-CORDS, C. & RODRIGUES, L. (2005). *Bat Migrations in Europe. A Review of Banding Data and Literature*. Naturschutz und biologische Vielfalt. Heft 28, Federal Agency for Nature Conservation, Bonn, 162p.

KRONWITTER F. (1988). Population structure habitat use and activity patterns of the noctula bat, *Nyctalus noctula*, revealed by radio-tracking. – *Myotis* 26:23-85

RAINETTE SARL & KALIÈS. (2015). Etude d'impact et d'incidences Natura 2000 – Volet faune/flore – Création d'une base nationale de maintenance, SOCODEI. 211 pages.

SARDET, E. & DEFAUT, B. (2004). Les Orthoptères menacés en France. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques.

SPEYBROECK, J.; BEUKEMA, W.; BOK, B. & VAN DER VOORT, J. (2018). Guide Delachaux des amphibiens et reptiles de France et d'Europe. Delachaux et niestlé. 432p.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN. (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO. (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS. (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS. (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF. (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF. (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.

Sites internet consultés :

Carmen.naturefrance.fr
Faune-champagne-ardenne.org
Fmpaysage.fr
Geoportail.gouv.fr
Grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Inpn.mnhn.fr
Karch.ch
Especes-exotiques-envahissantes.fr
Cbnbp.mnhn.fr

ANNEXES:

Annexe 1 : Carte et légende, issue du SRCE de Champagne-Ardenne, des composantes et objectifs de la trame verte et bleue de Champagne-Ardenne au 1/100 000ème au niveau du PAR Nord Haute-Marne.

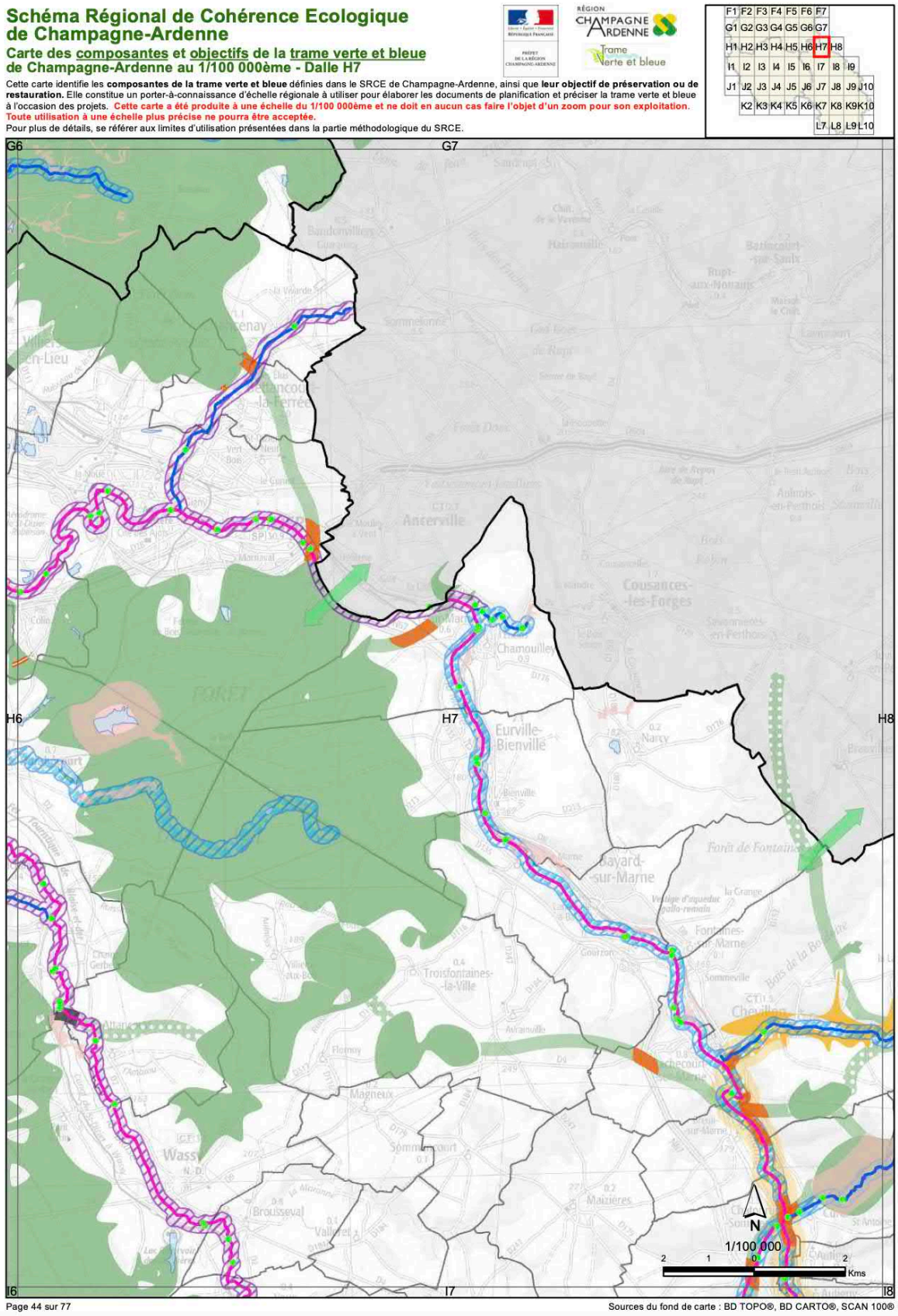

LEGENDE

Trame des milieux aquatiques

- Tame aquatique avec objectif de préservation
- Trame aquatique avec objectif de restauration
- Plan d'eau de plus de 1 ha
- Fuseau de mobilité de la Seine (SDC 10)

Trame des milieux humides

- Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de restauration
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Trame des milieux boisés

- Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration

Trame des milieux ouverts

- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration

Corridors multi-trames

- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de préservation
- Corridor écologique multi-trame (milieux boisés et milieux ouverts) avec objectif de restauration

Fragmentation potentielle

- Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
- Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
- Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
- Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
- Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (ROE – v6 mai 2014)

Continuités inter-régionales et nationales

- Grande continuité écologique nationale
- Réservoir de biodiversité inter-régional

Autres éléments

- Limite départementale
- Limite communale

Annexe 2 : Détails et calendrier des prospections : tableaux précisant la date, les taxons inventoriés et les observateurs des prospections réalisées sur la zone d'étude :

Date	Groupes inventoriés	Observateurs
11/04/2022	Pose des plaques à reptiles, reconnaissance des sites	C. MAURY + L. LOPPE
21/04/2022	Amphibiens, mammifères	L. LOPPE
22/04/2022	Flore et habitat	A. JALBY
05/05/2022	Avifaune, reptiles, lépidoptères, mammifères	V. GUILLEVIN
09/05/2022	Odonates, amphibiens	L. LOPPE
09/06/2022	Odonates, reptiles, mammifères	L. LOPPE
16/06/2022	Avifaune, lépidoptères, orthoptères, mammifères	V. GUILLEVIN
22/06/2022	Flore et habitat	A. JALBY
01/07/2022	Chiroptères, mammifères	M. BAUER
06/07/2022	Flore et habitat	A. JALBY
12/07/2022	Reptiles, insectes, mammifères	V. GUILLEVIN
12/07/2022	Chiroptères (écoute nocturne)	A. KNOCHEL
21/07/2022	Odonates, reptiles, mammifères	L. LOPPE
09/08/2022	Lépidoptères, orthoptères, mammifères (hors chiroptères)	V. GUILLEVIN
17/08/2022	Flore et habitats	A. JALBY
18/08/2022	Odonates, mammifères, reptiles (dernier passage et récupération des plaques)	L. LOPPE
22/09/2022	Chiroptères (écoute nocturne)	A. KNOCHEL
07/12/2022	Avifaune hivernante, muscardin	V. GUILLEVIN

Annexe 3 : Tableaux établis par l'Atelier des Territoires et servant de base pour estimer les niveaux de patrimonialité :

Niveau d'enjeu	Critères
Majeur	- **Habitat** en liste rouge Champagne-Ardenne : **RRR et très menacé / RRR et quasi disparu** - **Espèce végétale** inscrite à l'**annexe I** de la Directive « Habitats-Faune-Flore » - **Espèce végétale** en catégorie **« CR »** sur la liste rouge de la flore vasculaire menacée en France ou de Champagne-Ardenne - **Espèce animale** en catégorie **« CR »** sur la liste rouge de la faune menacée de France - **Nurserie, site d'hibernation ou de swarming** de plusieurs espèces de **Chiroptères**
Élevé	- **Habitat d'intérêt communautaire prioritaire** de la Directive « Habitats » et en **bon état de conservation** - **Habitat** en liste rouge Champagne-Ardenne : **RRR** ; **RR et menacé** / **RR et en régression** en bon état de conservation. - **Espèce végétale** en catégorie **« EN »** sur la liste rouge de la flore menacée en France ou de Champagne-Ardenne - **Espèce végétale très rare** dans le District de Champagne-Ardenne (« RR » d'après la Flore de *Lambinon et Verloove*, 2015) - **Espèce animale** en catégorie **« EN »** sur la liste rouge de la faune menacée de France - **Espèce animale** inscrite en catégorie **« E »** sur la liste rouge de la faune menacée de Champagne-Ardenne - **Nurserie, site d'hibernation ou de swarming** d'une espèce de **Chiroptère**
Assez élevé	- **Habitat d'intérêt communautaire prioritaire** de la Directive « Habitats » en **état de conservation moyen** - **Habitat d'intérêt communautaire** de la Directive « Habitats » en **bon état de conservation** - **Habitat** en liste rouge Champagne-Ardenne : **RR** ; **R et menacé** / **R et presque disparu** / **R et en voie de disparition** en bon état de conservation. - **Espèce végétale** en catégorie **« VU »** sur la liste rouge de la flore menacée en France ou de Champagne-Ardenne - **Espèce végétale rare à très rare** dans le District de Champagne-Ardenne (« R-RR » d'après la Flore de *Lambinon et Verloove*, 2015) - **Espèce animale** en catégorie **« VU »** sur la liste rouge de la faune menacée de France - **Espèce animale** inscrite en catégorie **« V » ou « R »** sur la liste rouge de la faune menacée de Champagne-Ardenne - **Espèce d'oiseau** inscrite en **annexe I** de la Directive « Oiseaux » - **Espèce animale** inscrite en **annexe II** de la Directive « Habitats-Faune-Flore » - **Zone à potentiel fort** en gîtes à **Chiroptères**
Modéré	- **Habitat d'intérêt communautaire prioritaire** de la Directive « Habitats » en **état de conservation dégradé** - **Habitat d'intérêt communautaire** de la Directive « Habitats » en **état de conservation moyen ou dégradé** - **Habitat** en liste rouge Champagne-Ardenne : **autres cas** - **Espèce végétale** en catégorie **« NT »** sur la liste rouge de la flore menacée en France ou de Champagne-Ardenne - **Espèce végétale** déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne - **Espèce animale** inscrite en catégorie **« NT »** sur la liste rouge de la faune menacée en France - **Espèce animale** inscrite en catégorie **« AP » ou « AS »** sur la liste orange de la faune menacée de Champagne-Ardenne - **Espèce d'insecte** inscrite sur la liste rouge de Champagne-Ardenne - **Espèce animale** déterminante de ZNIEFF en Champagne-Ardenne - **Zone de chasse favorable** à au moins une espèce de chauves-souris d'intérêt communautaire (**annexe II** de la Directive Habitats) - **Zone à potentiel moyen** en gîtes à **Chiroptères**
Faible	- Habitat ou espèce n'ayant pas de statut de conservation particulier